



# Assemblée générale

Distr. générale  
20 juin 2019  
Français  
Original : anglais

**Soixante-quatorzième session**

Point 137 de la liste préliminaire\*

**Projet de budget programme pour 2020**

## **Projet de budget-programme pour 2020**

**Titre II**  
**Affaires politiques**

**Chapitre 3**  
**Affaires politiques**

**Missions politiques spéciales**

**Axe thématique II : Équipes de surveillance des sanctions, groupes d'experts  
et autres entités et mécanismes**

### *Résumé*

On trouvera dans le présent rapport un exposé des ressources demandées pour 2020 pour 15 missions politiques spéciales relevant de l'axe thématique « Équipes de surveillance des sanctions, groupes d'experts et autres entités et mécanismes ».

Le montant des ressources demandées pour 2020 au titre des missions politiques spéciales relevant de cet axe thématique s'élève à 57 453 200 dollars (déduction faite des contributions du personnel).

\* [A/74/50](#).



## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Aperçu de la situation financière . . . . .	4
II. Missions politiques spéciales . . . . .	5
1. Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo . . . . .	5
A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018** . . . . .	6
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020*** . . . . .	10
2. Groupe d'experts sur le Soudan . . . . .	12
A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018** . . . . .	14
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020*** . . . . .	17
3. Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée . . . . .	18
A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018** . . . . .	20
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020*** . . . . .	24
4. Groupe d'experts sur la Libye . . . . .	26
A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018** . . . . .	27
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020*** . . . . .	31
5. Groupe d'experts sur la République centrafricaine . . . . .	32
A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018** . . . . .	34
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020*** . . . . .	38
6. Groupe d'experts sur le Yémen . . . . .	39
A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018** . . . . .	40
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020*** . . . . .	43
7. Groupe d'experts sur le Soudan du Sud . . . . .	45
A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018** . . . . .	47
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020*** . . . . .	50
8. Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions 1526 (2004) et 2253 (2015) du Conseil de sécurité concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées . . . . .	52
A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018** . . . . .	54
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020*** . . . . .	58
9. Bureau du Médiateur créé par la résolution 1904 (2009) du Conseil de sécurité . . . . .	59
A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018** . . . . .	61
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020*** . . . . .	64

\*\* Comme demandé au paragraphe 13 de la résolution 72/266 A, la partie consacrée au plan-programme est directement soumise à l'Assemblée générale.

\*\*\* Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution 72/266 A, la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

10.	Application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité . . . . .	65
	A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018** . . . . .	67
	B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020*** . . . . .	70
11.	Groupe d'experts sur le Mali . . . . .	71
	A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018** . . . . .	72
	B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020*** . . . . .	76
12.	Groupe d'experts sur la Somalie . . . . .	77
	A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018** . . . . .	79
	B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020*** . . . . .	82
13.	Mission politique spéciale à l'appui du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) visant à prévenir la prolifération des armes de destruction massive et à éviter qu'elles ne tombent entre les mains d'acteurs non étatiques . . . . .	83
	A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018** . . . . .	86
	B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020*** . . . . .	90
14.	Direction exécutive du Comité contre le terrorisme . . . . .	92
	A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018** . . . . .	96
	B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020*** . . . . .	100
15.	Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes . . . . .	102
	A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018** . . . . .	107
	B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020*** . . . . .	110

## I. Aperçu de la situation financière

1. Le montant des ressources demandées pour 2020 au titre des missions politiques spéciales relevant de l'axe thématique II s'élève à 57 453 200 dollars (déduction faite des contributions du personnel). Le tableau 1 présente une comparaison entre le montant des ressources demandées pour 2020 et les crédits approuvés pour 2019 par l'Assemblée générale dans ses résolutions 72/262 A et 73/279 A.

Tableau 1  
Ressources nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2018	2019	2020		Variation
	Dépenses effectives	Crédit ouvert	Total des ressources nécessaires	Dépenses non renouvelables	2019-2020 Augmentation/ (diminution)
	1	2	3	4	5 = 3 - 2
Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée <sup>a</sup>	2 004,3	–	–	–	–
Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo	242,8	1 319,2	1 430,6	–	111,4
Groupe d'experts sur le Soudan	963,2	1 072,3	1 088,9	–	16,6
Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée	2 811,7	2 963,6	2 912,0	–	(51,6)
Groupe d'experts sur la Libye	1 145,9	1 406,3	1 395,5	–	(10,8)
Groupe d'experts sur la République centrafricaine	1 143,1	1 193,1	1 211,2	–	18,1
Groupe d'experts sur le Yémen	2 022,0	2 283,7	2 324,6	–	40,9
Groupe d'experts sur le Soudan du Sud	1 136,9	1 357,7	1 357,7	–	–
Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions 1526 (2004) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaïda, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées	5 836,2	6 481,8	5 899,5	–	(592,3)
Bureau du Médiateur créé par la résolution 1904 (2009) du Conseil de sécurité	407,0	653,3	653,3	–	–
Application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité	1 496,9	1 198,0	1 548,0	–	350,0
Groupe d'experts sur le Mali	936,9	1 348,0	1 325,7	–	(22,3)
Groupe d'experts sur la Somalie	–	1 851,6	1 850,8	–	(0,8)
Appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) relative à la non-prolifération de toutes les armes de destruction massive	2 455,6	2 945,5	2 969,3	–	23,8
Direction exécutive du Comité contre le terrorisme	9 887,6	11 029,8	11 147,4	–	117,6
Équipe d'enquêteurs des Nations Unis chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes	1 243,5	19 569,8	20 338,7	–	768,9
<b>Total</b>	<b>34 733,6</b>	<b>56 673,7</b>	<b>57 453,2</b>	<b>–</b>	<b>779,5</b>

<sup>a</sup> Inclus aux fins de comparaison. Par sa résolution 2444 (2018), le Conseil de sécurité a décidé de mettre fin au mandat du Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée à compter du 16 décembre 2018. Par cette même résolution, il a décidé de créer le Groupe d'experts sur la Somalie à compter du 14 novembre 2018 et jusqu'au 15 décembre 2019. Le Groupe d'experts sur la Somalie figure au tableau 1 à compter de 2019.

## II. Missions politiques spéciales

### 1. Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo

(1 430 600 dollars)

#### Orientations générales

##### Mandat et considérations générales

2. Le Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo est chargé de surveiller l'application de l'embargo sur les armes, de l'interdiction de voyager et du gel des avoirs, ainsi que de fournir des informations pouvant servir à désigner éventuellement des personnes et entités. Le mandat du Groupe découle des priorités arrêtées dans les résolutions du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 1533 (2004), 1596 (2005), 1649 (2005), 1698 (2006), 1807 (2008), 1857 (2008), 1896 (2009), 1952 (2010), 2078 (2012) et 2360 (2017). Le régime des sanctions vise à empêcher des personnes et des entités de mettre en péril la paix, la stabilité ou la sécurité de la République démocratique du Congo, par exemple à l'occasion de comportements prédateurs de groupes armés à l'encontre d'artisans mineurs et des populations locales vivant à proximité des mines.

##### Lien avec la Charte des Nations Unies et les objectifs de développement durable

3. Le Groupe d'experts se réfère à son mandat pour définir les produits devant lui permettre d'atteindre son objectif. Cet objectif va dans le sens du but poursuivi par l'Organisation, à savoir, comme il est dit à l'Article 1 de la Charte des Nations Unies, maintenir la paix et la sécurité internationales. Ce but se retrouve dans les objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'objectif du Groupe, de même que les produits, est lié à plusieurs objectifs de développement durable, comme indiqué aux paragraphes 12 et 13 ci-après.

##### Contexte actuel

4. La sécurité et les problèmes connexes, comme l'épidémie de maladie à virus Ebola dans certaines régions du pays en 2018, ainsi que les préoccupations concernant les violences liées aux élections ont restreint la capacité du Groupe d'experts de se rendre dans certaines régions de la République démocratique du Congo au deuxième semestre de 2018.
5. Il est également probable que la capacité du Groupe d'experts d'aller dans certaines zones de la République démocratique du Congo se ressentira de la description qu'il a faite de comportements prédateurs commis par des groupes armés à l'encontre d'artisans mineurs et des populations locales vivant à proximité des mines.

##### Stratégie pour 2020 et facteurs externes

6. En 2020, faute de pouvoir se rendre dans certaines régions du pays, le Groupe d'experts effectuera davantage de visites dans les pays voisins, des pays de la région et dans d'autres états clefs qui sont la destination finale de marchandises faisant objet d'un trafic illicite en provenance de la République démocratique du Congo, notamment des minerais tels que l'or et les diamants, en vue de recueillir les informations nécessaires. La mesure dans laquelle le Groupe d'experts réussira à exécuter son mandat dépendra de manière critique du fait que de telles visites soient autorisées, ne le soient pas ou soient reportées.

7. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2020 :
  - a) Les États Membres se conforment aux résolutions du Conseil de sécurité et coopèrent avec le Groupe d'experts ;
  - b) Les conditions de sécurité permettent au Groupe d'experts d'effectuer des missions sur le terrain.
8. Le Groupe prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, dans le respect des résolutions du Conseil de sécurité. Il est tenu compte de l'équilibre entre les femmes et les hommes dans le recrutement des experts ainsi que dans le fichier d'experts. Il est spécifié dans le mandat des experts qu'ils doivent prendre en considération les questions de genre dans leur domaine de responsabilité. La stratégie du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix du Secrétariat relative aux questions de genre guidera le Groupe dans ses activités, notamment s'agissant de la sensibilisation du personnel aux questions de genre et de sensibilisation spécifique de tous les experts aux questions de genre dans le cadre du régime des sanctions.
9. En ce qui concerne la coordination avec d'autres entités, notamment la coordination et la liaison interinstitutions dans le cadre de la mise en commun de l'information, le Groupe d'experts coopère notamment avec la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL), les États Membres, la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé et le Bureau du Représentant spécial chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, ainsi qu'avec d'autres équipes et groupes de surveillance des sanctions, selon que de besoin. S'agissant de la sûreté, de la sécurité et de la logistique, le Groupe d'experts coopère avec la MONUSCO, le Département de la sûreté et de la sécurité et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

### Activités d'évaluation

10. Il est prévu de procéder à l'autoévaluation ci-après en 2020 : assistance accordée aux missions politiques spéciales relevant de l'axe thématique II par la Division des affaires du Conseil de sécurité (Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix).

## A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018



### 1. Objectif

11. L'objectif, auquel le Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo contribue, est d'assurer l'application intégrale, en République démocratique du Congo, du régime des sanctions qui prévoit un embargo sur les armes, le gel des avoirs et l'interdiction de voyager.

### 2. Lien avec les objectifs de développement durable

12. L'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 5, parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles. Les progrès accomplis contribueront à éliminer toutes

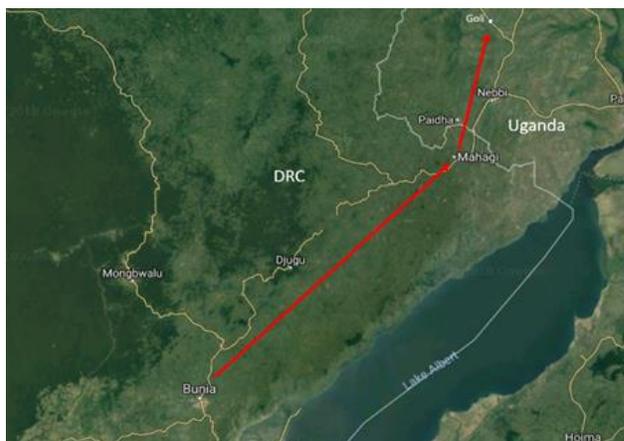
les formes de violence à l'égard des femmes et des filles, dont l'exploitation sexuelle ainsi que d'autres types d'exploitation.

13. Cet objectif est également lié à l'objectif de développement durable n° 16, promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous. Les progrès accomplis contribueront à réduire la violence et la mortalité qui en résulte, le pourcentage de la population victime de violences physiques, psychologiques ou sexuelles ainsi que les flux financiers illicites et le trafic d'armes.

### 3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

#### Renforcement de la coopération dans la lutte contre la contrebande d'or

Dans son rapport à mi-parcours de 2017 (S/2017/1091), le Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo a noté que le système de contrôle d'un État Membre ne faisait pas obstacle à la contrebande d'or en provenance de la République démocratique du Congo. En octobre 2017, le Groupe d'experts a interrogé deux témoins qui auraient vu des contrebandiers transportant de l'or en provenance de la République démocratique du Congo passer sans encombre les contrôles de l'État Membre précité en présentant des documents d'exportation contenant de fausses informations sur l'origine du minerai. Lors d'une réunion organisée dans le cadre de la visite du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1553 (2004) concernant la République démocratique du Congo, des responsables de l'État Membre ont fait savoir au Groupe d'experts qu'il leur avait été difficile d'authentifier les documents utilisés pour exporter de l'or en provenance des États Membres de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL). Dans ce même rapport, le Groupe a recommandé aux États Membres d'examiner les propositions qu'il avait faites en vue de renforcer la coopération internationale dans la lutte contre la contrebande d'or.



*Filière de contrebande d'or dans la province d'Ituri, République démocratique du Congo. Source : rapport final du Groupe d'experts (S/2018/531, annexe 22).*

Des mesures ont été prises en 2018 pour donner suite à la recommandation précitée du Groupe d'experts. Elles ont notamment pris la forme d'entretiens entre un État Membre et des représentants de la République démocratique du Congo sur le renforcement des mécanismes de coopération aux fins d'une meilleure application de la résolution 2360 (2017) du Conseil de sécurité.

De plus, le 9 mars 2018, le Groupe d'experts a tenu, à l'Organisation de coopération et de développement économiques, une réunion consultative avec les compagnies aériennes portant sur la détection et le contrôle de l'or transporté dans des bagages à main, donnant ainsi suite à la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 7 novembre 2017 (S/PRST/2017/23), dans laquelle le Président a engagé le Groupe d'experts à collaborer avec les États et les organisations internationales compétentes, notamment l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et l'Association du transport aérien international, afin de formuler des recommandations en vue d'harmoniser et de renforcer le contrôle du transport d'or brut dans les bagages à main.

#### *Des résultats concrets*

Concrètement, les activités menées ont contribué à ce que le Conseil de sécurité, le Comité et les États Membres intéressés se fassent une meilleure idée des marchés de l'or dans la région, du fonctionnement des marchés de l'or, des problèmes liés à la réglementation et au contrôle de la circulation de l'or ainsi que du mode opératoire de la contrebande d'or et d'autres minerais en provenance de zones de conflit et de zones à haut risque et à destination d'autres marchés, par transport aérien commercial.

Dans la pratique, une note verbale a été adressée en janvier 2018 au Comité par la Mission permanente de la République démocratique du Congo auprès de l'Organisation des Nations Unies, exposant un programme de coopération en sept points entre le Gouvernement congolais et le Gouvernement d'un État Membre. Suite à cette note, des points de contact ont été mis en place pour améliorer le partage de l'information entre les deux pays au sujet de la saisie, par l'État Membre, de l'or entré en contrebande et de sa restitution à la République démocratique du Congo, ainsi que des modalités à élaborer.

De plus, le Comité et d'autres parties prenantes ont également pu tenir des débats et prendre des décisions en meilleure connaissance de cause sur la contrebande d'or transporté en bagages à main à bord de vols aériens commerciaux.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif.

---

14. L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir le renforcement de la capacité du Conseil de sécurité d'adapter le régime des sanctions, dont il est fait état dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité » (A/72/371/Add.2), à propos de l'axe thématique II a été atteint, comme le démontrent les nouvelles activités de coopération entre les États Membres et les compagnies aériennes et l'ajout, le 1<sup>er</sup> février 2018, du nom de quatre personnes à la Liste récapitulative relative aux sanctions imposées par le Conseil de sécurité, en application de la résolution 1533 (2004).

#### **4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020**

---

##### **Meilleure compréhension, au Conseil de sécurité, des activités des groupes armés en République démocratique du Congo**

Dans son rapport à mi-parcours de 2018 (S/2018/1133), le Groupe d'experts a noté que des groupes et éléments armés des Forces armées de la République démocratique du Congo continuaient à tirer profit de l'exploitation illicite des ressources naturelles. Le Groupe a également fait état du recrutement effectué par les groupes armés, qui concerne majoritairement des hommes jeunes venus de pays étrangers et de graves cas de violences sexuelles en République démocratique du Congo, soulignant qu'il était important de fournir une assistance aux victimes.

##### *Une réponse adaptée à la situation*

Pour faire rapport sur ces questions, le Groupe d'experts s'est heurté à une difficulté, à savoir les problèmes d'accès à certaines zones et personnes, en raison de la situation sécuritaire.

En réponse, en 2020, le Groupe d'experts a l'intention d'établir davantage de rapports sur les questions précitées, en se rendant, si la situation sécuritaire le permet, dans des zones précédemment difficiles d'accès et en interrogeant des acteurs locaux, notamment des membres de populations déplacées à la suite du conflit et des humanitaires.

##### *Des résultats concrets*

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir que le Conseil de sécurité et le Comité reçoivent davantage d'information de première main du Groupe d'experts sur l'exploitation illicite des ressources naturelles, les activités de recrutement des groupes armés et les actes de violence sexuelle commis par ces derniers.

Concrètement, si le résultat est atteint, le Conseil de sécurité ou le Comité prendront des mesures, telles que l'adaptations du régime des sanctions, la désignation de nouvelles personnes et entités et la communication aux États Membres de renseignements sur l'état d'application du régime des sanctions.

S'il se concrétise, le résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif, à savoir renforcer l'aptitude du Conseil de sécurité à adapter le régime des sanctions.

*Mesure des résultats*

2018	2019	2020
Le Conseil de sécurité et le Comité disposent d'informations et de données de première main limitées sur l'exploitation illicite des ressources naturelles, le recrutement du fait des groupes armés et les violences sexuelles.	Le Conseil de sécurité et le Comité reçoivent davantage d'informations et de données de première main relatives aux sanctions, concernant l'exploitation illicite des ressources naturelles, le recrutement du fait des groupes armés et les violences sexuelles.	Le Conseil de sécurité adapte le régime des sanctions. Le Comité envisage la désignation de nouvelles personnes ou entités.

15. Les principales tâches à exécuter par le Groupe d'experts sont définies dans la résolution [1533 \(2004\)](#) du Conseil de sécurité sur la prorogation de l'embargo sur les armes et l'établissement du Comité et de son Groupe d'experts. En 2018 s'y sont ajoutées les activités prévues aux termes de la résolution [2424 \(2018\)](#), prorogeant le précédent mandat du Groupe. Le mandat qui a été confié continuera de guider le Groupe dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

## 5. Produits retenus pour la période 2018-2020

16. On trouvera au tableau 2 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui devraient contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé au paragraphe 11 ci-dessus.

Tableau 2

### Produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	2018 <i>Produits prévus</i>	2018 <i>Produits livrés</i>	2019 <i>Produits prévus</i>	2020 <i>Produits prévus</i>
<b>Produits quantifiés</b>				
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	12	7	7	7
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	9	7	7	7
Services de conférence et de secrétariat pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	9	7	7	7
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	5	5	5	5
Publications (nombre de publications)	2	2	2	2

	2018 <i>Produits prévus</i>	2018 <i>Produits livrés</i>	2019 <i>Produits prévus</i>	2020 <i>Produits prévus</i>
<b>Produits non quantifiés</b>				
<b>C. Activités de fond</b>				
	Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause			
	Missions d'établissement des faits, de suivis et d'enquêtes			
	Bases de données et supports numériques			
<b>D. Activités de communication</b>				
	Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information			
	Relations extérieures et relations avec les médias			
	Plateformes numériques et contenus multimédia			

## 6. Principaux écarts et variations concernant les produits

### Écarts observés en 2018 entre prévisions et réalisations

17. L'écart concernant les documents de conférence s'explique par la décision du Groupe d'experts de regrouper en un seul document les mises à jour mensuelles présentées au Comité.
18. S'agissant des services fonctionnels et des services de conférence et de secrétariat pour les réunions, l'écart s'explique par l'annulation de deux réunions, les personnes qui devaient présenter des exposés n'étant plus disponibles.

## B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020

### Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 3

#### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	2018	2019	2020		Variation
	<i>Dépenses effectives</i>	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Total des ressources nécessaires</i>	<i>Dépenses non renouvelables</i>	<i>2019-2020 Augmentation/ (diminution)</i>
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) – (2)
Personnel civil	143,5	141,6	257,3	–	115,7
Dépenses opérationnelles	1 099,3	1 177,6	1 173,3	–	(4,3)
<b>Total (déduction faite des contributions du personnel)</b>	<b>1 242,8</b>	<b>1 319,2</b>	<b>1 430,6</b>	<b>–</b>	<b>111,4</b>

Table 4  
Effectifs nécessaires

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>		<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total</i>
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Total (personnel recruté sur le plan international)</i>			
												<i>Adminis- trateurs</i>	<i>Agents locaux</i>		
Effectif approuvé pour 2019	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	1	-	-	1
Effectif proposé pour 2020	-	-	-	-	-	-	2	-	2	-	-	2	-	-	2
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	-	<b>1</b>	-	<b>1</b>	-	-	<b>1</b>	-	-	<b>1</b>

19. Le montant des ressources nécessaires pour 2020 au titre du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo s'élève à 1 430 600 dollars (après déduction des contributions du personnel) et permettrait de financer les traitements et les dépenses communes de personnel correspondant au maintien d'un poste (P-3) pour fournir un appui fonctionnel et administratif aux membres du Groupe et à la création d'un poste d'agent de sécurité (P-3) qui serait intégré au Groupe d'experts pour fournir un appui à la sécurité (257 300 dollars) ; les dépenses opérationnelles (1 173 300 dollars) comprenant les honoraires des experts (746 100 dollars), les voyages (287 200 dollars) des six experts du Groupe, les frais de voyage du personnel (26 700 dollars) et les dépenses liées à l'appui opérationnel et logistique, y compris la location de locaux et de véhicules, les services relatifs à l'informatique et aux communications ainsi que des fournitures et services divers (113 300 dollars).
20. La Commission d'enquête du système de gestion de la sécurité des Nations Unies a procédé à une enquête pour établir les faits à l'origine de l'assassinat de deux membres du Groupe d'experts dans la province du Kasai en mars 2017 et recommandé d'examiner, d'évaluer et d'adapter les modalités d'appui à l'intention des groupes d'experts, en consultation avec les organes délibérants et les organes budgétaires, pour assurer en toute sécurité et efficacité l'exécution des mandats. Dans ce contexte, le Département de la sûreté et de la sécurité a procédé à des évaluations des risques de sécurité en février et août 2018 et recommandé qu'un agent de sécurité francophone formé à l'utilisation de la trousse médicale d'intervention d'urgence soit intégré au Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, pour fournir un appui en matière de sécurité. En conséquence, il est proposé de créer un poste d'agent de sécurité (P-3) pour procéder à des évaluations de la sécurité, mettre au point des mesures de prévention et d'atténuation des risques, examiner les politiques, pratiques et procédures en matière de sécurité, assurer le suivi des incidents de sécurité et accompagner les experts au cours de leurs missions en République démocratique du Congo. Les taux de vacance ci-après ont été appliqués aux dépenses communes de personnel, à savoir 8,3 % pour le poste existant et de 50 % pour le poste qu'il est envisagé de créer.
21. La variation (augmentation) entre les ressources proposées pour 2020 et le budget approuvé pour 2019 s'explique principalement par le poste d'agent de sécurité (P-3) qu'il est envisagé de créer et l'augmentation du pourcentage des dépenses communes de personnel, sur la base des dépenses effectives récentes.

### Ressources extrabudgétaires

22. Aucune ressource extrabudgétaire n'a été affectée au Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo en 2019 et il n'en est prévu aucune pour 2020.

## 2. Groupe d'experts sur le Soudan

(1 088 900 dollars)

### Orientations générales

#### Mandat et considérations générales

23. Le Groupe d'experts du Soudan est chargé de surveiller l'embargo sur les armes, le gel des avoirs et l'interdiction de voyager et de fournir des informations pouvant servir à désigner des personnes et entités. Le mandat est défini dans la résolution 1591 (2005) du Conseil de sécurité. Les sanctions ciblées sont l'un des mécanismes utilisés par le Conseil de sécurité pour régler le conflit au Darfour. Elles visent à prévenir et maîtriser les menaces à la stabilité du Darfour et de la région et à régler pacifiquement le conflit au Darfour. Le Groupe d'experts rend régulièrement compte de la situation au Darfour au Comité des sanctions créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan ce qui permet au Conseil, au courant de l'évolution de la situation, de prendre des décisions en connaissance de cause.

#### Lien avec la Charte des Nations Unies et les objectifs de développement durable

24. Le Groupe d'experts sur le Soudan se réfère à son mandat pour définir les produits devant permettre d'atteindre son objectif. Cet objectif va dans le sens du but poursuivi par l'Organisation, à savoir, comme il est dit à l'Article 1 de la Charte des Nations Unies, maintenir la paix et la sécurité internationales. Ce but se retrouve dans les objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'objectif, de même que les produits, est lié à plusieurs objectifs de développement durable, comme indiqué aux paragraphes 34 et 35.

#### Contexte actuel

25. Dans son rapport le plus récent, publié en janvier 2019, le Groupe d'experts sur le Soudan a indiqué que le conflit opposant les forces gouvernementales et l'Armée de libération du Soudan-faction Abdul Wahid (ALS-AW) dans le Jebel Marra avait entraîné de nouveaux déplacements de population, une crise humanitaire et des atteintes aux droits de la personne. Les forces gouvernementales avaient lancé des attaques contre des civils, procédé à des tirs aveugles et pillé et incendié des logis et des villages. Les Forces d'appui rapide, unités paramilitaires sous l'égide du Gouvernement, avaient également été impliquées dans des actes de torture, le traitement inhumain et dégradant de civils et fait un usage excessif de la force.
26. En ce qui concerne la dynamique régionale, la présence de divers groupes darfouriens, tchadiens et affiliés à l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) dans le sud de la Libye a contribué à susciter des tensions dans la région, en particulier dans la zone jouxtant la Libye, l'Égypte et le Soudan. Le soutien financier et logistique du Soudan du Sud aux groupes rebelles darfouriens a diminué et la Libye est devenue une source importante de financement pour ces groupes. Exception faite de l'ALS-AW, unique mouvement darfourien essentiellement financé au Darfour, principalement grâce à l'impôt qu'il prélève dans les camps de déplacés, les autres groupes armés darfouriens opéraient à partir de la Libye, qui les finançait. Ainsi, les principales factions belligérantes libyennes ont recruté des rebelles darfouriens comme combattants auxiliaires, auxquelles elles fournissent en retour de l'argent, des armes et du matériel. L'ALS-AW a également obtenu des fonds en provenance d'États voisins, essentiellement en exploitant des entreprises commerciales et de transport au Soudan du Sud et en Ouganda. Le Mouvement pour la justice et l'égalité et l'Armée de libération du Soudan-faction Minni Minawi ont créé des entreprises en Ouganda et aux Émirats arabes unis, ainsi qu'en Afrique de l'Ouest.

27. En ce qui concerne le respect de l'embargo sur les armes, le Groupe d'experts a constaté que tous les groupes armés avaient violé l'embargo imposé sur le Soudan, tout comme le Gouvernement, qui avait transféré du matériel militaire au Darfour sans solliciter l'approbation du Comité des sanctions.

### **Stratégie pour 2020 et facteurs externes**

28. En 2020, le Groupe d'experts sur le Soudan s'attachera à enquêter sur les dynamiques régionales, les groupes armés et leur financement, leur capacité de retourner au Soudan pour mener des opérations militaires ainsi que sur l'apparition de nouveaux groupes armés ou leur éventuelle unification. Le Groupe d'experts examinera également les activités de ces groupes dans les États voisins ainsi que leurs incidences sur le processus de paix et fera rapport sur cette question.
29. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2020 :
- a) Les États Membres se conforment aux résolutions du Conseil de sécurité et coopèrent avec le Groupe d'experts ;
  - b) Les conditions de sécurité permettent au Groupe d'experts d'effectuer des missions sur le terrain.
30. Le Groupe d'experts prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient, dans le respect des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Il est tenu compte de la parité des sexes dans le recrutement des experts et la liste d'experts. Il est stipulé dans le mandat des experts qu'ils doivent prendre en compte les questions de genre dans leurs domaines de responsabilité opérationnelle. La stratégie du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix relative aux questions de genre guide le Groupe d'experts, notamment s'agissant de la sensibilisation du personnel aux questions du genre et de la sensibilisation spécifique de tous les experts dans le cadre du régime des sanctions.
31. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, dont la coordination et la liaison interinstitutions dans le contexte de la mise en commun de l'information, le Groupe d'experts coopère avec les États Membres, l'Union africaine, l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), le Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et d'autres équipes et groupes de surveillance des sanctions, selon que de besoin. Dans le domaine de la sûreté, de la sécurité et de la logistique, le Groupe d'experts coopère avec la MINUAD, le Département de la sûreté et de la sécurité et le PNUD.

### **Activités d'évaluation**

32. Il est prévu de procéder à l'autoévaluation ci-après en 2020 : assistance fournie par la Division des affaires du Conseil de sécurité aux missions politiques spéciales relevant de l'axe thématique II.

## A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018



### 1. Objectif

33. L'objectif, à la réalisation duquel le Groupe d'experts sur le Soudan contribue, est d'assurer l'application intégrale, au Soudan, du régime des sanctions qui prévoit un embargo sur les armes, le gel des avoirs et l'interdiction de voyager.

### 2. Lien avec les objectifs de développement durable

34. L'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 5, parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles. Les progrès accomplis contribueront à éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles, dont l'exploitation sexuelle ainsi que d'autres types d'exploitation.
35. Cet objectif est également lié à l'objectif de développement durable n° 16, promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous. Les progrès accomplis contribueront à réduire la violence et la mortalité qui en résulte, ainsi que les flux financiers illicites et le trafic d'armes.

### 3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

#### Amélioration, au Conseil de sécurité, de la prise de décisions concernant les sanctions relatives au Darfour

Le rapport final de 2019 du Groupe d'experts sur le Soudan (S/2019/34) comprenait des conclusions sur le peu de progrès concernant le processus de paix, les activités des groupes armés darfouriens et leurs méthodes de financement, les violations de l'embargo sur les armes commises par les groupes armés darfouriens et les violations du droit international humanitaire commises par toutes les parties.

Le Groupe d'experts a informé le Conseil de la présence de divers groupes darfouriens, tchadiens et affiliés à l'EIIL dans les États voisins et décrit leurs sources de financement et de reconstitution des stocks. Il a également fait état de violations de l'embargo sur les armes. De plus, il a communiqué au Comité du Conseil de sécurité des renseignements sur les personnes remplissant les critères d'inscription sur la Liste, énoncés à l'alinéa c) du paragraphe 3 de la résolution 1591 (2005) du Conseil de sécurité, comme par exemple faire obstacle à la paix.



#### Des résultats concrets

Les produits ont contribué au résultat, à savoir que le Conseil de sécurité et son Comité des sanctions se fassent une meilleure idée de la situation au Darfour et, partant, soient mieux à même de prendre des décisions.

Concrètement, le Comité a adressé aux États Membres une note verbale les invitant à appliquer les sanctions. Il a également envoyé à certains États Membres des lettres officielles concernant des constatations spécifiques du

Groupe d'experts et les a invités instamment à coopérer avec le Groupe et à mieux appliquer les sanctions. De plus, le Comité des sanctions a organisé une réunion avec les États de la région pour examiner les conclusions du Groupe d'experts et connaître leurs vues sur les progrès réalisés sur la voie de la paix.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif du Groupe de travail.

36. L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir renforcer la capacité du Conseil de sécurité de réagir en cas de violations présumées, énoncé dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité » s'agissant de l'axe thématique II (A/72/371/Add.2), a été atteint, comme le démontrent la publication d'une note verbale, l'envoi de lettres et une réunion avec les États de la région.

#### 4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

##### **Renforcement de la capacité du Conseil de sécurité d'adapter le régime des sanctions**

En 2018, des membres du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) ont indiqué qu'ils avaient besoin de davantage d'informations sur le processus de paix, ainsi que sur les groupes armés darfouriens, leur financement et leur rôle dans la déstabilisation du pays et de la région.

##### *Une réponse adaptée à la situation*

La situation est la suivante : il restait difficile au Groupe d'experts d'accéder à certaines zones concernées dans la région pour enquêter sur l'expansion des activités des groupes armés soudanais, notamment en ce qui concerne le trafic d'armes et le financement des groupes au moyen d'activités illicites.

En réponse, en 2020, le Groupe s'attachera davantage à enquêter sur les nouvelles activités régionales ayant des incidences sur le régime des sanctions au Soudan et à en rendre compte.

##### *Des résultats concrets*

Le produit escompté devrait contribuer au résultat, à savoir fournir au Conseil de sécurité et au Comité de meilleures informations sur les activités régionales des groupes armés darfouriens et sur leur financement ainsi que sur leur aptitude à retourner au Soudan pour y conduire des opérations militaires, ainsi que réaliser des enquêtes plus approfondies sur l'apparition de nouveaux groupes armés ou l'unification de groupes existants. De la sorte, le Conseil de sécurité et le Comité pourront envisager de nouvelles mesures s'agissant de la situation au Darfour.

Concrètement, si le résultat est atteint, le Conseil de sécurité et le Comité prendront des mesures telles que l'adaptation du régime des sanctions, la communication aux États Membres de renseignements sur l'état d'application du régime des sanctions et la désignation de nouvelles personnes ou entités.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif du Groupe d'experts.

## Mesure des résultats

2018	2019	2020
Le Conseil de sécurité et le Comité disposent d'informations limitées sur le processus de paix, les groupes armés darfouriens, leur financement et le rôle qu'ils jouent dans la déstabilisation du pays et de la région.	Le Conseil de sécurité et le Comité disposent de davantage d'informations et de données émanant du Groupe d'experts sur le processus de paix, les groupes armés darfouriens, leur financement et le rôle qu'ils jouent dans la déstabilisation du pays et de la région.	Le Conseil de sécurité envisage d'adapter le régime des sanctions ; le Comité communique aux États Membres des renseignements sur l'état d'application du régime des sanctions et envisage la désignation de nouvelles personnes ou entités.

37. Les principales tâches à exécuter par le Groupe d'experts sont énoncées dans la résolution [1591 \(2005\)](#) du Conseil de sécurité, portant création du Comité et de son Groupe d'experts. De nouvelles tâches ont été confiées au Groupe en 2019, par la résolution [2455 \(2019\)](#), prorogeant son mandat. Le mandat qui lui a été confié continuera à guider le Groupe dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

## 5. Produits retenus pour la période 2018-2020

38. On trouvera au tableau 5 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui devraient contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé au paragraphe 33 ci-dessus.

Tableau 5

### Produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	2018 Produits prévus	2018 Produits livrés	2019 Produits prévus	2020 Produits prévus
<b>Produits quantifiés</b>				
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	6	6	6	6
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	6	8	8	8
Services de conférence et de secrétariat pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	6	8	8	8
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	5	5	5	5
Publications (nombre de publications)	2	2	2	2
<b>Produits non quantifiés</b>				
<b>C. Activités de fond</b>				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête				

	2018 Produits prévus	2018 Produits livrés	2019 Produits prévus	2020 Produits prévus
Bases de données et supports numériques				
<b>D. Activités de communication</b>				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information				
Relations extérieures et relations avec les médias				
Plateformes numériques et contenus multimédia				

## 6. Principaux écarts et variations concernant les produits

### Écarts observés en 2018 entre prévisions et réalisations

39. S'agissant des services fonctionnels et des services de conférence et de secrétariat pour les réunions, l'écart s'explique par l'augmentation du nombre de demandes de réunions, notamment à l'occasion de la visite du Président du Comité au Soudan et de réunions avec des États de la région.

## B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020

### Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 6

#### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2018	2019	2020		Variation
	Dépenses effectives (1)	Crédits ouverts (2)	Total des ressources nécessaires (3)	Dépenses non renouvelables (4)	2019-2020 Augmentation/ diminution (5) = (3) - (2)
Personnel civil	129,6	139,4	158,8	–	19,4
Dépenses opérationnelles	833,6	932,9	930,1	–	(2,8)
<b>Total (déduction faite des contributions du personnel)</b>	<b>963,2</b>	<b>1 072,3</b>	<b>1 088,9</b>	<b>–</b>	<b>16,6</b>

Tableau 7

#### Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ sécurité	Services généraux	Total (personnel recruté sur le plan international)	Adminis- trateurs	Agents locaux		Volontaires des Nations Unies
Effectif approuvé pour 2019	–	–	–	–	–	–	1	–	1	–	–	1	–	–	–	1

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total</i>
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Service mobile/ sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Total (personnel recruté sur le plan international)</i>		<i>Agents locaux</i>		
												<i>Adminis- trateurs</i>	<i>Agents</i>			
Effectif proposé pour 2020	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	1	-	-	-	1
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

40. Le montant des ressources nécessaires pour le Groupe d'experts sur le Soudan pour 2020 s'élève à 1 088 900 dollars (déduction faite des contributions du personnel). Ce montant permettra de couvrir les traitements et dépenses communes de personnel (158 800 dollars) correspondant au maintien d'un poste (P-3), dont le titulaire sera chargé de fournir un appui fonctionnel et administratif aux membres du Groupe, ainsi que des dépenses opérationnelles (930 100 dollars), comprenant les honoraires des experts (619 000 dollars), les voyages (235 000 dollars) des cinq membres du Groupe et d'autres dépenses liées à l'appui opérationnel et logistique, comme la location de locaux et de véhicules, la papeterie et les fournitures de bureau, la location de véhicules, les services de l'informatique et des télécommunications, ainsi que les licences concernant les logiciels, les abonnements à des médias d'information et des services divers (76 100 dollars). Le Groupe d'experts sur le Soudan est établi dans le pays.
41. Pour 2020, aucun changement n'est proposé quant aux effectifs demandés ni quant à leur classe. Un taux de vacance de poste de 5 % a été appliqué aux dépenses de personnel.
42. La variation (augmentation) entre les ressources demandées pour 2020 et celles approuvées pour 2019 s'explique principalement par les dépenses supplémentaires au titre du personnel civil, suite à l'application pour 2020 du barème des traitements entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et à l'augmentation du pourcentage de dépenses communes du personnel, sur la base des dépenses effectives récentes.

### Ressources extrabudgétaires

43. Aucune ressource extrabudgétaire n'a été allouée au Groupe d'experts sur le Soudan en 2019 et il n'en est prévu aucune en 2020.

### 3. Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée

(2 912 000 dollars)

### Orientation générale

#### Mandat et considérations générales

44. Le Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée est chargé de suivre l'application du régime des sanctions en ce qui concerne la République populaire démocratique de Corée, qui comporte notamment un embargo sur les armes nucléaires, les missiles balistiques et autres programmes concernant des armes de destruction massive, des interdictions sectorielles sur le charbon, les minerais et le carburant, une interdiction sur l'exportation de marchandises de luxe, l'interdiction de voyager et le gel des avoirs des personnes désignées, l'interdiction de la prestation de services financiers, l'interdiction de dispenser un enseignement ou une formation spécialisés dans les disciplines susceptibles de favoriser les activités et programmes interdits, l'inspection des

cargaisons et des procédures maritimes ; il lui appartient également de fournir des informations pouvant servir à désigner éventuellement des personnes et entités. Le mandat du Groupe d'experts découle des priorités arrêtées par le Conseil de sécurité dans ses résolutions pertinentes, dont les résolutions 1718 (2006), 1874 (2009), 2087 (2013), 2094 (2013), 2270 (2016), 2321 (2016), 2371 (2017), 2375 (2017) et 2397 (2017). L'objectif des sanctions est que la République populaire démocratique de Corée renonce à toutes ses armes nucléaires et à son programme nucléaire et se conforme strictement aux obligations qui incombent aux parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ainsi qu'aux clauses et conditions de l'accord de garanties conclu le 30 janvier 1992 entre le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée et l'Agence internationale de l'énergie atomique, dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

### **Lien avec la Charte des Nations Unies et les objectifs de développement durable**

45. Le Groupe d'experts se réfère à son mandat pour définir les produits devant lui permettre d'atteindre son objectif. Cet objectif va dans le sens du but poursuivi par l'Organisation, à savoir, comme il est dit à l'Article 1 de la Charte des Nations Unies, maintenir la paix et la sécurité internationales. Ce but se retrouve dans les objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'objectif du Groupe, de même que les produits, est lié aux objectifs de développement durable, comme indiqué au paragraphe 55 ci-après.

### **Contexte actuel**

46. Contrairement à ce qui s'est passé en 2016 et 2017, années où le Conseil de sécurité a adopté au total six résolutions concernant les sanctions imposées à la République populaire démocratique de Corée, dans le cadre d'une expansion sans précédent des sanctions en ampleur, en portée et en complexité, le Conseil n'a fixé aucun nouveau mandat concernant les sanctions imposées à la République populaire démocratique de Corée en 2018. Des initiatives diplomatiques importantes ont permis le dialogue sur la dénucléarisation de la péninsule coréenne, ce dont témoignent les trois sommets intercoréens tenus en avril, mai et septembre 2018, ainsi que les rencontres au sommet entre les États-Unis d'Amérique et la République populaire démocratique de Corée, organisées en juin 2018 et février 2019.
47. En dépit des progrès réalisés durant l'année écoulée à l'occasion d'initiatives diplomatiques concernant la République populaire démocratique de Corée, le Groupe d'experts a signalé dans les rapports qu'il a soumis au Conseil de sécurité en 2018 et 2019 que les programmes nucléaires et de missiles balistiques de cet État demeuraient inchangés et qu'il continuait à défier les sanctions grâce à une augmentation massive des transbordements illicites de produits pétroliers raffinés et de charbon. Le Groupe a également noté que les sanctions financières étaient les plus mal appliquées et que la République populaire démocratique de Corée s'était activement employée à contourner le régime des sanctions. Dans cet objectif, une nouvelle tendance consistait à lancer des cyberattaques sophistiquées contre de multiples États Membres pour transférer illicitement des fonds ; par ailleurs, les diplomates de la République populaire démocratique de Corée continuaient à jouer un rôle pour soustraire le pays aux sanctions.

### **Stratégie pour 2020 et facteurs externes**

48. En 2020, le Groupe d'experts continuera à suivre étroitement l'application d'une large gamme de sanctions et à évaluer l'ampleur des violations, en s'attachant particulièrement à l'évolution des techniques de contournement, dont le transbordement illicite de produits pétroliers et les violations des sanctions financières. Le Groupe présentera au Conseil de sécurité et au Comité créé par la

résolution 1718 (2006) une analyse ciblée des tendances en matière d'évasion, dans un rapport consacré spécifiquement aux cas de violation des sanctions.

49. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2020 :
  - a) Les États Membres se conforment aux résolutions du Conseil de sécurité et coopèrent avec le Groupe d'experts ;
  - b) Les conditions de sécurité permettent au Groupe d'experts d'effectuer des missions sur le terrain.
50. Le Groupe prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, dans le respect des résolutions du Conseil de sécurité. Il est tenu compte de l'équilibre entre les femmes et les hommes dans le recrutement des experts ainsi que dans le fichier d'experts. Il est spécifié dans le mandat des experts qu'ils doivent prendre en considération les questions de genre dans leur domaine de responsabilité. La stratégie du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix du Secrétariat relative aux questions de genre guidera le Groupe dans ses activités, notamment s'agissant de la sensibilisation du personnel aux questions de genre et de la sensibilisation spécifique de tous les experts aux questions de genre dans le cadre du régime des sanctions.
51. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, dans le cadre de l'échange d'informations, le Groupe coopère avec les États Membres, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), l'Union européenne et le Groupe d'action financière.
52. En ce qui concerne la coordination et la liaison interinstitutions, le Groupe coopère avec le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, ainsi que d'autres équipes et groupes de sanctions, selon que de besoin. Dans le contexte de la sûreté et de la sécurité, des technologies de l'information et de la logistique, le Groupe coopère avec le Département de la sûreté et de la sécurité, le Bureau de l'informatique et des communications et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

### Activités d'évaluation

53. L'auto-évaluation ci-après est prévue pour 2020 : assistance fournie aux missions politiques spéciales relevant de l'axe thématique II fournie par la Division des affaires du Conseil de sécurité.

## A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018



### 1. Objectif

54. L'objectif auquel le Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée contribue est de veiller à l'application intégrale du régime de sanctions concernant le pays, qui prévoit un embargo sur les armes, le gel des avoirs, l'interdiction de voyager, des mesures maritimes et financières, l'interdiction de faire le commerce de produits pétroliers, de pétrole brut et du charbon et d'autres mesures d'ordre sectoriel dans d'autres domaines.

## 2. Lien avec les objectifs de développement durable

55. L'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 16, qui consiste à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, à assurer l'accès de tous à la justice et à mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous. Les progrès accomplis aideront à réduire les flux financiers illicites et le trafic d'armes.

## 3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

### Rapports sur les techniques d'évasion sophistiquées employées et recommandations de mesures visant à améliorer l'application des sanctions

Six résolutions du Conseil de sécurité adoptées en 2016 et 2017 sont venues renforcer considérablement le régime de sanctions imposé à la République populaire démocratique de Corée en accroissant l'ampleur et la complexité des mesures, d'où une augmentation correspondante de la portée et du volume des travaux du Groupe d'experts.

Les conclusions du Groupe d'experts concernant le suivi de l'application des mesures de sanction de vaste portée, l'analyse des techniques d'évasion et les consultations avec les États Membres sur les difficultés qu'ils rencontrent pour se conformer aux sanctions ont été consignées dans son rapport final (S/2018/171 et S/2018/171/Corr.1), publié en mars 2018, et son rapport à mi-parcours présenté au Conseil de sécurité en septembre 2017 (S/2017/742 et S/2017/742/Corr.1).

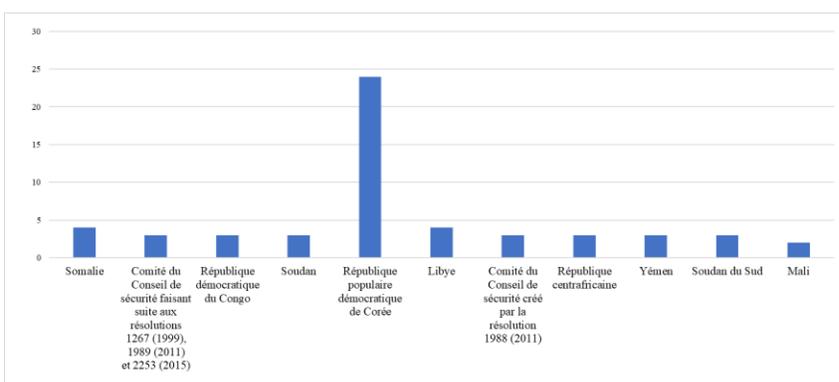
Au moyen de ses rapports, le Groupe d'experts a mieux fait comprendre au Conseil de sécurité dans quelle mesure les sanctions que ce dernier avait mises en place étaient appliquées ou n'étaient au contraire pas respectées. Dans son rapport final, le Groupe a indiqué que les mesures renforcées étaient restées pour une grande part inefficaces, la République populaire démocratique de Corée continuant d'utiliser des techniques d'évasion sophistiquées pour contrevenir aux mesures les plus récentes, qui visaient ses importations énergétiques et ses principales sources de revenus. Le Groupe a décrit la façon dont le pays contournait les sanctions en exploitant les chaînes mondiales de distribution de pétrole, la complicité de ressortissants étrangers, des sociétés offshore et le système bancaire international. Il a notamment révélé que, entre janvier et septembre 2017, la République populaire démocratique de Corée avait généré au moins 177 millions de dollars de recettes rien qu'en important et en exportant des marchandises interdites. Les recommandations figurant dans les deux rapports du Groupe comprenaient plus de 20 propositions de désignation de personnes et d'entités ou de mise à jour de désignations existantes.

#### Des résultats concrets

Concrètement, les activités menées ont permis de mieux faire comprendre au Conseil de sécurité et au Comité du Conseil créé par la résolution 1718 (2006) les techniques utilisées pour contourner les mesures de sanction et donc d'améliorer la capacité de ces organes de prendre des décisions pour renforcer l'application des mesures.

Dans la pratique, le Comité a inscrit sur la liste relative aux sanctions plus de 22 propriétaires et armateurs de navires ainsi que 27 navires impliqués dans des expéditions de charbon et des transbordements de pétrole interdits.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.



Comparaison du nombre total de mesures adoptées par le Conseil de sécurité dans le cadre de régimes de sanctions dont l'application est contrôlée par des groupes d'experts et des équipes de surveillance, 2018. Source : ONU

56. L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir le renforcement de la capacité du Conseil de sécurité de réagir en cas d'allégations de violation, tel qu'énoncé dans le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité pour 2018 pour le groupe thématique II (A/72/371/Add.2), a été atteint, ainsi que l'atteste l'inscription de nouvelles personnes et entités sur la liste relative aux sanctions établie par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006).

#### 4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

---

##### **Renforcement de la capacité du Conseil de sécurité de réagir en cas d'allégations de violation**

En 2018, les rapports du Groupe d'experts au Conseil de sécurité ont mis en lumière la persistance des violations des mesures de sanction relatives aux produits pétroliers raffinés établies dans la résolution 2397 (2017) du Conseil et ont également révélé une augmentation massive des transbordements illicites effectués dans les eaux internationales. Le Groupe a conclu que ces cas de contournement résultaient de la faiblesse ou de l'inexistence de la surveillance exercée par les États du pavillon, les assureurs et les négociants. La violation des mesures a également montré qu'il fallait communiquer plus activement avec les parties prenantes et fournir des orientations et des informations, notamment sur les meilleures pratiques, afin de renforcer les moyens dont disposent les États du pavillon pour appliquer les sanctions.

##### *Une réponse adaptée à la situation*

La situation est la suivante : les mesures ne sont en grande partie pas respectées et les techniques d'évasion utilisées dans la zone maritime sont très sophistiquées. Il a donc été difficile pour le Groupe d'experts de procéder à une analyse complète des violations des sanctions et des lacunes dans l'application de ces dernières. Malgré les efforts faits par le Groupe pour communiquer activement avec les États Membres et les autres acteurs concernés, sur la base des conclusions qu'il avait tirées des bases de données maritimes et des outils satellitaires, le Groupe a continué d'avoir du mal à obtenir des informations crédibles et complètes en temps réel. En outre, les transbordements illégaux se sont étendus à de nouvelles zones, telles que les eaux territoriales de la République populaire démocratique de Corée et les mers adjacentes à ses États voisins. Par ailleurs, la portée du mandat du Groupe a compliqué la production de rapports et d'analyses plus ciblés sur cette zone.

En réponse, en 2020, le Groupe d'experts renforcera ses activités de surveillance et de communication d'informations sur les transbordements illicites afin d'évaluer avec plus de précision la portée des violations des mesures de sanction, notamment au moyen de rapports ponctuels sur les saisies de navires effectuant des transbordements faites par les États Membres.

##### *Des résultats concrets*

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir permettre au Conseil de sécurité et au Comité de tenir des débats et de prendre des décisions de façon plus éclairée quant aux mesures supplémentaires qu'ils devraient éventuellement imposer ou que les États Membres ou d'autres acteurs devraient adopter. Il peut s'agir de l'élaboration de critères de désignation supplémentaires ou de la modification des critères existants, d'éventuelles nouvelles désignations et de mesures maritimes complémentaires, ainsi que de la mise au point de meilleures pratiques et d'outils permettant aux États Membres d'accroître leur vigilance et leur surveillance.

Concrètement, si le résultat est atteint, le Conseil de sécurité et le Comité prendront des mesures complémentaires, telles que l'adaptation du régime de sanctions, la désignation de nouvelles personnes et entités, le cas échéant, et la communication aux États Membres de renseignements sur l'application du régime de sanctions.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

## Mesure des résultats

2018	2019	2020
Le Conseil de sécurité/Comité reçoit peu d'informations sur le contournement des mesures de sanction contre les transbordements	Le Conseil de sécurité/Comité reçoit davantage d'informations et de données sur le contournement des mesures de sanction contre les transbordements	Le Conseil de sécurité adapte le régime de sanctions ; le Comité examine les nouvelles désignations de personnes et d'entités et publie des directives à l'intention des États Membres pour les aider à s'y conformer

57. Les principales tâches incombant au Groupe d'experts sont définies dans les résolutions du Conseil de sécurité suivantes : la résolution 1718 (2006), par laquelle le Conseil a créé le Comité et a imposé un régime de sanctions, et la résolution 1874 (2009), par laquelle le Conseil a établi le Groupe et a élargi les sanctions. En 2019, s'y sont ajoutées les activités prévues dans la résolution 2464 (2019), par laquelle le mandat du Groupe a été prorogé. Le mandat qui lui a été confié continuera de guider le Groupe dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

## 5. Produits retenus pour la période 2018-2020

58. On trouvera dans le tableau 8 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé au paragraphe 54 ci-dessus.

Tableau 8

### Produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	2018 Produits prévus	2018 Produits livrés	2019 Produits prévus	2020 Produits prévus
<b>Produits quantifiés</b>				
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	32	27	32	32
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	19	17	18	18
Services de conférence et de secrétariat pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	15	13	14	14
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	5	5	5	5
Publications (nombre de publications)	9	3	5	5
<b>Produits non quantifiés</b>				
<b>C. Activités de fond</b>				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête				
Bases de données et supports numériques				

	2018 Produits prévus	2018 Produits livrés	2019 Produits prévus	2020 Produits prévus
<b>D. Activités de communication</b>				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information				
Relations extérieures et relations avec les médias				
Plateformes numériques et contenus multimédias				

## 6. Principaux écarts et variations concernant les produits

### Écarts observés en 2018 entre prévisions et réalisations

59. S'agissant de la documentation destinée aux organes délibérants, l'écart s'explique principalement par le regroupement d'un certain nombre de rapports sur les visites de pays et de rapports sur les activités de communication, du fait que le Groupe d'experts a utilisé ses missions à des fins multiples, notamment les visites de pays, les enquêtes et les activités de communication.
60. En ce qui concerne les services fonctionnels pour les réunions et les services de conférence et de secrétariat pour les réunions, les écarts tiennent essentiellement au fait que le Conseil de sécurité n'a pas adopté en 2018 de résolution concernant le régime de sanctions, ce qui a réduit le nombre de réunions publiques d'information à tenir avec les États Membres pour leur faire mieux connaître les nouvelles mesures de sanction et les aider à appliquer ces dernières.
61. Pour ce qui est des publications, l'écart est principalement dû au fait que le Conseil de sécurité n'a adopté aucune résolution pertinente, de sorte qu'il n'a fallu mettre à jour que certaines des publications actuelles.

## B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020

### Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 9

#### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2018	2019	2020		Variation
	Dépenses effectives (1)	Crédits ouverts (2)	Total des ressources nécessaires (3)	Dépenses non renouvelables (4)	2019-2020 Augmentation/ diminution (5) = (3) - (2)
Personnel civil	729,7	698,3	706,5	–	8,2
Dépenses opérationnelles	2 082,0	2 265,3	2 205,5	–	(59,8)
<b>Total (déduction faite des contributions du personnel)</b>	<b>2 811,7</b>	<b>2 963,6</b>	<b>2 912,0</b>	<b>–</b>	<b>(51,6)</b>

Tableau 10  
Effectifs nécessaires

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total</i>
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Service mobile/ sécurité</i>	<i>Services généraux<sup>a</sup></i>	<i>Total (personnel recruté sur le plan international)</i>	<i>Adminis- trateurs</i>	<i>Agents locaux</i>		
Effectif approuvé pour 2019	-	-	-	-	-	1	2	-	3	-	3	6	-	-	-	6
Effectif proposé pour 2020	-	-	-	-	-	1	2	-	3	-	3	6	-	-	-	6
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

<sup>a</sup> Dont un(e) agent(e) des services généraux (1<sup>re</sup> classe) et deux agents des services généraux (Autres classes).

62. Le montant des ressources demandées au titre du Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée pour 2020 s'élève à 2 912 000 dollars (déduction faite des contributions du personnel). Il permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel correspondant au maintien de six postes temporaires (1 P-4, 2 P-3 et 3G), dont les titulaires seraient chargés de fournir un appui fonctionnel et administratif aux membres du Groupe (706 500 dollars), et des dépenses opérationnelles (2 205 500 dollars) qui comprennent : les honoraires (1 578 100 dollars) et les frais de voyage (154 600 dollars) des huit membres du Groupe ; les frais de voyage du personnel (32 900 dollars) ; les dépenses afférentes aux installations et aux infrastructures (230 200 dollars) ; des dépenses liées à l'appui opérationnel et logistique, comme la location de véhicules, les communications et l'informatique ainsi que des fournitures et services divers (209 700 dollars).
63. Pour 2020, aucun changement n'est proposé quant aux effectifs du Groupe d'experts et quant à leur classe. Un taux de vacance de postes de 5,0 % a été appliqué aux dépenses de personnel.
64. La variation (baisse) entre les ressources demandées pour 2020 et celles approuvées pour 2019 s'explique principalement par la baisse des dépenses opérationnelles, qui tient à la diminution : des dépenses prévues au titre de l'imagerie satellitaire, au vu de l'évolution récente des dépenses ; des honoraires mensuels moyens des experts, en raison d'un changement dans la composition des équipes ; des dépenses afférentes aux communications et à l'informatique.

### Ressources extrabudgétaires

65. Aucune ressource extrabudgétaire n'était disponible pour le Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée en 2019 et aucune n'est prévue pour 2020.

#### **4. Groupe d'experts sur la Libye**

*(1 395 500 dollars)*

### **Orientations générales**

#### **Mandat et considérations générales**

66. Le Groupe d'experts sur la Libye est chargé de surveiller l'application du gel des avoirs, de l'interdiction de voyager, de l'embargo sur les armes et des mesures visant à lutter contre l'exportation illicite de pétrole, ainsi que de fournir des informations pouvant servir à désigner des personnes ou entités. Son mandat découle des priorités arrêtées dans les résolutions du Conseil de sécurité, notamment les résolutions [1973 \(2011\)](#), [2009 \(2011\)](#), [2040 \(2012\)](#), [2095 \(2013\)](#), [2144 \(2014\)](#), [2213 \(2015\)](#), [2362 \(2017\)](#) et [2441 \(2018\)](#). Les mesures de sanction visent à prévenir et à contenir les actes qui menacent la paix, la sécurité et la stabilité de la Libye, notamment le fait d'entraver ou de compromettre la réussite de la transition politique.

#### **Lien avec la Charte des Nations Unies et les objectifs de développement durable**

67. Le Groupe d'experts sur la Libye se réfère à son mandat pour définir les produits devant lui permettre d'atteindre son objectif. Cet objectif va dans le sens du but poursuivi par l'Organisation, à savoir, comme il est dit à l'Article 1 de la Charte des Nations Unies, maintenir la paix et la sécurité internationales. Ce but se retrouve dans les objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'objectif, de même que les produits, est lié à plusieurs objectifs de développement durable, comme indiqué aux paragraphes 78 et 79.

#### **Contexte actuel**

68. En août et en septembre 2018, des affrontements ont éclaté à Tripoli entre des groupes armés locaux et des groupes armés venus des villes voisines de Tarhouna et de Misrata. Le conflit, qui a duré près d'un mois, s'est terminé par un accord de cessez-le-feu conclu sous les auspices de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL). Le cessez-le-feu a été en grande partie respecté pendant le reste de l'année et a été renforcé par un nouveau plan de sécurité global pour Tripoli, approuvé par le Conseil de la présidence du Gouvernement d'entente nationale. La MANUL a par la suite annoncé le début des préparatifs en vue d'une conférence nationale et a précisé le calendrier prévu, afin de créer une dynamique propice à la tenue d'élections crédibles et ouvertes à tous, et que la transition prolongée que connaît la Libye prenne fin.
69. Le Groupe d'experts a fait état de menaces faites par des groupes armés ou d'attaques perpétrées par ces derniers contre des installations publiques, principalement dans les secteurs pétrolier et financier. Il a également signalé des violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, des groupes armés et des réseaux criminels se livrant notamment à la traite des personnes et au trafic illicite de migrants.
70. Concernant l'embargo sur l'importation et l'exportation d'armes, le Groupe d'experts s'est dit préoccupé de constater que divers groupes armés tentaient d'affermir leur légitimité en offrant prétendument un soutien à l'action de lutte contre les migrations irrégulières, ce qui leur valait l'octroi d'une assistance technique et matérielle de la part d'acteurs étrangers. Il a fait état d'une augmentation de l'utilisation de navires, de camionnettes à plateau et de véhicules blindés équipés d'armes. Il a également signalé que des armements et des matériels connexes provenant de stocks ayant appartenu à l'ancien régime ou de transferts effectués après 2011 continuaient de tomber entre les mains de groupes armés libyens et étrangers. Il a détecté six tentatives d'exportation illicite de pétrole brut depuis la Libye et a constaté deux cas importants de non-respect du gel des avoirs.

71. Les 1<sup>er</sup> et 2 novembre 2018, le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye s'est rendu dans le pays. Il s'agissait de la première visite de ce type depuis l'instauration du régime de sanctions en 2011.

### Stratégie pour 2020 et facteurs externes

72. En 2020, le Groupe d'experts sur la Libye améliorera la qualité de ses rapports en recueillant davantage d'informations de première main sur l'application des mesures de sanction, en particulier sur les violations, notamment en se rendant dans des zones auparavant inaccessibles du pays.
73. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2020 :
- Les États Membres se conforment aux résolutions du Conseil de sécurité et coopèrent avec le Groupe d'experts ;
  - Les conditions de sécurité permettent au Groupe d'experts d'effectuer des missions sur le terrain.
74. Le Groupe d'experts prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient et conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. L'équilibre entre les sexes est pris en compte dans le recrutement d'experts et la constitution d'une liste de réserve. Le mandat des experts du Groupe leur impose de tenir compte des questions de genre dans leurs domaines de compétence respectifs. Le Groupe s'inspire également de la stratégie du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix en matière de problématique femmes-hommes, notamment en incitant le personnel à suivre le programme de sensibilisation aux questions de genre et en proposant à tous les experts une formation aux questions de genre spécifique aux sanctions.
75. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, dans le cadre de l'échange d'informations, le Groupe d'experts coopère avec les États Membres, l'Union européenne, la mission d'assistance à la frontière de l'Union européenne, l'opération militaire de l'Union européenne dans la partie sud de la Méditerranée centrale, la MANUL, l'Organisation maritime internationale, la Banque mondiale et d'autres équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts, selon qu'il convient. Sur les questions de sûreté, de sécurité et de logistique, le Groupe coopère avec le Département de la sûreté et de la sécurité, la MANUL et le PNUD.

### Activités d'évaluation

76. En 2020, il est prévu de procéder à une auto-évaluation de l'aide fournie par la Division des affaires du Conseil de sécurité aux missions politiques spéciales du groupe thématique II.

## A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018



### 1. Objectif

77. L'objectif auquel le Groupe d'experts contribue est de veiller à l'application intégrale du régime de sanctions concernant la Libye, qui prévoit un embargo sur les armes, le gel des avoirs, l'interdiction de voyager et des mesures visant à lutter contre les tentatives d'exportation illicite de pétrole.

## 2. Lien avec les objectifs de développement durable

78. L'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 5, qui consiste à parvenir à l'égalité des sexes et à autonomiser toutes les femmes et les filles. Les progrès accomplis aideront à éliminer toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation.
79. L'objectif est également lié à l'objectif de développement durable n° 16, qui consiste à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, à assurer l'accès de tous à la justice et à mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous. Les progrès accomplis aideront à réduire les flux financiers illicites et le trafic d'armes, à renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés, à lutter contre la criminalité organisée et à réduire toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés.

## 3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

### Mieux comprendre l'application du gel des avoirs

En 2018 et les années précédentes, les États Membres ont demandé des conseils sur la bonne application de la mesure de gel des avoirs imposée par le Conseil de sécurité. Le Groupe d'experts sur la Libye a enquêté sur plusieurs cas où des institutions financières transféraient les intérêts et autres rémunérations, telles que les dividendes et les coupons, liés aux fonds gelés d'une entité désignée sur des comptes spéciaux, afin de les distinguer des avoirs gelés, et les mettaient à disposition de l'entité. Il a recommandé que les États Membres analysent la manière dont les institutions financières présentes sur leur territoire géraient les avoirs gelés en application des résolutions du Conseil afin de s'assurer que les dispositions correspondantes étaient correctement appliquées. Il estimait en outre que le fait de mettre les intérêts et autres rémunérations liés à des avoirs gelés à la libre disposition d'une entité désignée allait à l'encontre du régime des sanctions. De plus, au vu de l'instabilité qui régnait dans le pays, de l'existence de différends portant sur l'autorité de la Libyan Investment Authority et de l'absence de mécanisme de surveillance, il a souligné que cette situation pouvait engendrer des malversations ou des détournements de fonds.

#### *Des résultats concrets*

Concrètement, les activités menées ont permis que le Comité adopte, respectivement les 4 et 17 décembre 2018, deux Notices d'aide à l'application, dans lesquelles il donne aux États Membres des orientations sur l'application des dispositions des résolutions relatives au règlement des frais de gestion sur les avoirs gelés et sur le versement d'intérêts et d'autres rémunérations acquis grâce aux avoirs gelés. Dans la première Notice, sur la bonne application des dispositions des résolutions relatives au règlement des frais de gestion sur les avoirs gelés, le Comité précise que le règlement des frais de gestion, des honoraires correspondant aux services juridiques et des commissions sur les avoirs gelés est lui aussi visé par les dispositions des différentes résolutions. Dans la deuxième Notice, sur l'application des dispositions des résolutions relatives au gel des avoirs en ce qui concerne le versement d'intérêts et d'autres rémunérations acquis grâce aux avoirs gelés, le Comité indique que les avoirs détenus ou contrôlés, directement ou indirectement, par la Libyan Investment Authority et le Libyan Africa Investment Portfolio, hors de Libye et gelés à compter du 16 septembre 2011 restent gelés. Les intérêts et autres rémunérations ou paiements acquis grâce aux avoirs gelés sont également gelés. Ils peuvent être versés aux comptes gelés mais restent gelés.

Les Notices d'aide à l'application sont importantes dans la mesure où elles clarifient et corrigent l'interprétation que font certains États Membres des dispositions relatives au gel des avoirs. Ces informations aideront les États Membres à appliquer plus efficacement le gel des avoirs et à éviter le non-respect des mesures y relatives. En outre,

[Notice d'aide à l'application no 5](#) 4 décembre 2018

Orientations destinées aux États Membres sur la bonne application des dispositions des résolutions relatives au règlement des frais de gestion sur les avoirs gelés.

[Notice d'aide à l'application no 6](#) 17 décembre 2018

La présente notice vise à donner aux États Membres des orientations aux fins de l'application des dispositions des résolutions relatives au gel des avoirs pour ce qui est du versement d'intérêts et d'autres rémunérations acquis grâce aux avoirs gelés.

*Notices d'aide à l'application publiées en 2018. Source : Organisation des Nations Unies*

ces éclaircissements contribueront à faire en sorte que les avoirs gelés soient, à une étape ultérieure, mis à la disposition du peuple libyen et utilisés à son profit, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité.

Dans la pratique, le Comité a notamment décidé de publier deux communiqués de presse et deux notes verbales à l'intention de tous les États Membres afin d'appeler l'attention sur les deux Notices d'aide à l'application et a également affiché les deux Notices sur son site Web pour les rendre accessibles en permanence et en faciliter la consultation.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

80. L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir la meilleure application du régime de sanctions par les États et d'autres entités, tel qu'énoncé dans le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité pour 2018 pour le groupe thématique II (A/72/371/Add.2), a été atteint, ainsi que l'atteste l'adoption par le Comité de deux Notices d'aide à l'application.

#### 4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

##### Présence renforcée du Groupe d'experts sur la Libye

Le rapport final du Groupe d'experts pour 2018 (S/2018/812 et S/2018/812/Corr.1) contenait 14 recommandations au total ; sept étaient adressées au Conseil de sécurité et sept au Comité. Ce dernier a pu se mettre d'accord sur des mesures de suivi spécifiques concernant cinq des sept recommandations qui lui étaient destinées. Deux de ces mesures ont abouti à l'adoption de deux Notices d'aide à l'application des dispositions relatives au gel des avoirs, qui aideront considérablement les États Membres à mieux appliquer les résolutions du Conseil. Les années précédentes, le Comité s'était mis d'accord sur des mesures de suivi concernant un nombre similaire de recommandations.

Le Conseil de sécurité n'a pu parvenir à un accord sur les sept recommandations qui lui étaient adressées et aucune d'entre elles n'a été intégrée dans les résolutions qu'il a adoptées par la suite en 2018.

##### *Une réponse adaptée à la situation*

La situation est la suivante : le Groupe d'experts n'avait qu'un accès limité à la Libye, ce qui a réduit sa capacité de fournir des informations plus détaillées dont le Conseil de sécurité a besoin pour parvenir éventuellement à un consensus sur la voie à suivre et envisager des ajustements au régime de sanctions.

En réponse, en 2020, le Groupe d'experts s'efforcera de mener davantage de missions en Libye, si l'amélioration des conditions de sécurité le permet, et des visites supplémentaires dans la région. Il tiendra également d'autres consultations intensives avec un plus large éventail d'interlocuteurs. En ayant un meilleur accès à la Libye, il sera en mesure de faire des recommandations plus concrètes au Conseil de sécurité, au Comité et aux États Membres.

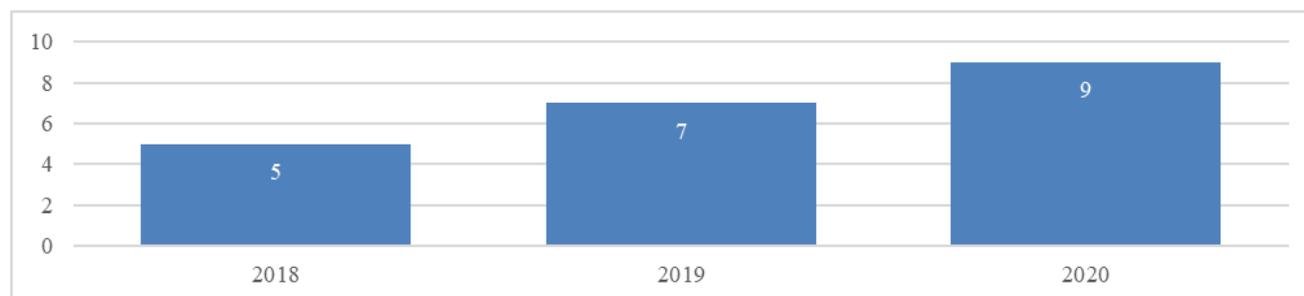
##### *Des résultats concrets*

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir permettre au Conseil de sécurité de prendre de nouvelles mesures concernant la situation en Libye, mais aussi d'adapter le régime de sanctions et de réagir en toute connaissance de cause en cas d'allégations de violation.

Concrètement, si le résultat est atteint, le Conseil de sécurité et le Comité prendront des mesures complémentaires (voir la figure ci-dessous), telles que l'adaptation du régime de sanctions, la désignation de nouvelles personnes et entités, le cas échéant, et la communication aux États Membres de renseignements sur l'application du régime de sanctions.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats : nombre de recommandations ayant donné lieu à des mesures complémentaires prises par le Conseil de sécurité/Comité



81. Les principales tâches incombant au Groupe d'experts sont définies dans les résolutions du Conseil de sécurité suivantes : la résolution 1970 (2011), par laquelle le Conseil a créé le Comité, et la résolution 1973 (2011), par laquelle le Conseil a établi le Groupe. En 2018, s'y sont ajoutées les activités prévues dans la résolution 2441 (2018), par laquelle le mandat du Groupe a été prorogé. Le mandat qui lui a été confié continuera de guider le Groupe dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

## 5. Produits retenus pour la période 2018-2020

82. On trouvera dans le tableau 11 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé au paragraphe 77 ci-dessus.

Tableau 11

### Produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	2018 Produits prévus	2018 Produits livrés	2019 Produits prévus	2020 Produits prévus
<b>Produits quantifiés</b>				
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	6	6	6	6
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	3	4	3	3
Services de conférence et de secrétariat pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	3	4	3	3
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	5	5	5	5
Publications (nombre de publications)	1	2	1	1
<b>Produits non quantifiés</b>				
<b>C. Activités de fond</b>				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête				
Bases de données et supports numériques				

	2018 Produits prévus	2018 Produits livrés	2019 Produits prévus	2020 Produits prévus
<b>D. Activités de communication</b>				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information				
Relations extérieures et relations avec les médias				
Plateformes numériques et contenus multimédias				

## 6. Principaux écarts et variations concernant les produits

### Écarts observés en 2018 entre prévisions et réalisations

83. S'agissant des services fonctionnels pour les réunions et des services de conférence et de secrétariat pour les réunions, les écarts s'expliquent principalement par la tenue d'une réunion supplémentaire du Comité sur un rapport du Groupe d'experts.
84. En ce qui concerne les publications, l'écart tient essentiellement au fait que le Comité a demandé au Groupe d'experts de rédiger et de porter à son attention deux Notices d'aide à l'application au lieu d'une.

## B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020

### Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 12

#### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2018	2019	2020		Variation
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Total des ressources nécessaires	Dépenses non renouvelables	2019-2020 Augmentation/ (diminution)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) - (2)
Personnel civil	215,6	244,2	206,1	–	(38,1)
Dépenses opérationnelles	930,3	1 162,1	1 189,4	–	27,3
<b>Total (déduction faite des contributions du personnel)</b>	<b>1 145,9</b>	<b>1 406,3</b>	<b>1 395,5</b>	<b>–</b>	<b>(10,8)</b>

Tableau 13

#### Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service de sécurité	Services généraux <sup>a</sup>	Total (personnel recruté sur le plan international)	Adminis- trateurs	Agents locaux		
Effectif approuvé pour 2019	–	–	–	–	–	–	1	–	1	–	1	2	–	–	–	2

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ sécurité	Services généraux <sup>a</sup>	Total (personnel recruté sur le plan international)	Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies
													Adminis- trateurs	Agents locaux		
Effectif proposé pour 2020	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	1	2	-	-	-	2
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

<sup>a</sup> Autres classes, sauf indication contraire.

85. Le montant des ressources demandées au titre du Groupe d'experts sur la Libye pour 2020 s'élève à 1 395 500 dollars (déduction faite des contributions du personnel). Il permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel correspondant au maintien de deux postes temporaires (1 P-3 et 1 G) dont les titulaires seraient chargés de fournir un appui fonctionnel et administratif aux membres du Groupe (206 100 dollars) et des dépenses opérationnelles (1 189 400 dollars) qui comprennent : les honoraires (737 100 dollars) et les frais de voyage (333 800 dollars) des six membres du Groupe ; les frais de voyage du personnel (32 900 dollars) ; des dépenses liées à l'appui opérationnel et logistique, comme la location de locaux et de véhicules, les communications et l'informatique ainsi que des fournitures et services divers (85 600 dollars).
86. Pour 2020, aucun changement n'est proposé quant aux effectifs du Groupe d'experts et quant à leur classe. Un taux de vacance de postes de 5,0 % a été appliqué aux dépenses de personnel.
87. La variation (baisse) entre les ressources demandées pour 2020 et celles approuvées pour 2019 s'explique principalement par la diminution des dépenses de personnel civil, due à un pourcentage de dépenses communes de personnel plus faible, compte tenu de l'évolution récente des dépenses. Cette baisse est en partie contrebalancée par la hausse des ressources nécessaires au titre des experts, dont les honoraires mensuels moyens augmenteront en 2020 en raison d'un changement dans la composition de l'équipe.

### Ressources extrabudgétaires

88. Aucune ressource extrabudgétaire n'était disponible pour le Groupe d'experts sur la Libye en 2019 et aucune n'est prévue pour 2020.

## 5. Groupe d'experts sur la République centrafricaine

(1 211 200 dollars)

### Orientations générales

#### Mandat et considérations générales

89. Le Groupe d'experts sur la République centrafricaine est chargé de surveiller l'application de l'embargo sur les armes, du gel des avoirs et de l'interdiction de voyager, ainsi que de fournir des informations pouvant servir à désigner des personnes ou des entités. Son mandat découle des priorités arrêtées dans les résolutions du Conseil de sécurité, notamment les résolutions [2127 \(2013\)](#) et [2134 \(2014\)](#). Les mesures de sanction visent à empêcher les individus et les entités de porter atteinte à la paix, à la stabilité ou à la sécurité de la République centrafricaine, par exemple en prévoyant la collecte et la communication d'informations sur des questions essentielles, telles que

les violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme ainsi que le trafic d'armes vers le pays et l'exploitation des ressources naturelles pour financer le conflit.

### **Lien avec la Charte des Nations Unies et les objectifs de développement durable**

90. Le Groupe d'experts se réfère à son mandat pour définir les produits devant lui permettre d'atteindre son objectif. Cet objectif va dans le sens du but poursuivi par l'Organisation, à savoir, comme il est dit à l'Article 1 de la Charte des Nations Unies, maintenir la paix et la sécurité internationales. Ce but se retrouve dans les objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'objectif, de même que les produits, est lié à plusieurs objectifs de développement durable, comme indiqué aux paragraphes 101 et 102.

### **Contexte actuel**

91. Dans son rapport final au Conseil de sécurité (S/2017/1023), présenté en décembre 2017, le Groupe d'experts a souligné la détérioration des conditions de sécurité en République centrafricaine, notamment la détérioration spectaculaire de la situation humanitaire et de la situation en matière de droits de l'homme dans ce pays.
92. Le 30 janvier 2018, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2399 (2018) par laquelle il a élargi les critères de désignation des sanctions pour y inclure les personnes qui préparent, donnent l'ordre de commettre, financent ou commettent des attaques contre le personnel humanitaire et a établi un critère distinct visant les personnes et entités qui préparent, donnent l'ordre de commettre ou commettent des actes de violence sexuelle ou sexiste en République centrafricaine.
93. En 2018, le Groupe d'experts a poursuivi ses activités alors que les autorités centrafricaines multipliaient les appels à la levée totale de l'embargo sur les armes et à l'intensification de l'entraînement, du réarmement et du déploiement des Forces armées centrafricaines et des Forces de sécurité intérieure, et que l'ex-Séléka continuait de renforcer ses propres moyens militaires, faute d'un accord politique global prévoyant l'intégration des groupes armés aux forces de défense et de sécurité.
94. Du 2 au 5 octobre 2018, le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine s'est rendu dans le pays. Au cours de la visite, le Président et la délégation ont rencontré des représentants des autorités nationales et d'autres parties prenantes afin d'examiner les principales questions relatives à l'application des sanctions et de renforcer la coopération avec les autorités nationales. Étant donné que le Gouvernement centrafricain souhaitait également aborder la question de l'embargo sur les armes, le Président a fourni des informations sur les travaux et les procédures de dérogation du Comité concernant cette sanction.

### **Stratégie pour 2020 et facteurs externes**

95. En 2020, le Groupe d'experts rassemblera des informations de première main sur l'application des mesures de sanction, en particulier sur les cas de violence sexuelle et fondée sur le genre constatés en République centrafricaine.
96. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2020 :
- a) Les États Membres se conforment aux résolutions du Conseil de sécurité et coopèrent avec le Groupe d'experts ;

- b) Les conditions de sécurité permettent au Groupe d'experts d'effectuer des missions sur le terrain.
97. Le Groupe prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient et conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. L'équilibre entre les sexes est pris en compte dans le recrutement d'experts et la constitution d'une liste de réserve. Le mandat des experts du Groupe leur impose de tenir compte des questions de genre dans leurs domaines de compétence respectifs. Le Groupe s'inspire également de la stratégie du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix en matière de problématique femmes-hommes, notamment en incitant le personnel à suivre le programme de sensibilisation aux questions de genre et en proposant à tous les experts une formation aux questions de genre spécifique aux sanctions.
98. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, dans le cadre de l'échange d'informations, le Groupe d'experts coopère avec les États Membres, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, la mission militaire de formation de l'Union européenne en République centrafricaine, l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale. Sur les questions de sûreté, de sécurité et de logistique, le Groupe coopère avec le Département de la sûreté et de la sécurité, la MINUSCA et le PNUD.

### Activités d'évaluation

99. Il est prévu de procéder en 2020 à une auto-évaluation de l'aide fournie par la Division des affaires du Conseil de sécurité aux missions politiques spéciales du groupe thématique II.

## A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018



### 1. Objectif

100. L'objectif auquel le Groupe d'experts sur la République centrafricaine contribue est de veiller à l'application intégrale du régime de sanctions concernant la République centrafricaine, qui prévoit un embargo sur les armes, le gel des avoirs et l'interdiction de voyager.

### 2. Lien avec les objectifs de développement durable

101. L'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 5, qui consiste à parvenir à l'égalité des sexes et à autonomiser toutes les femmes et les filles. Les progrès accomplis aideront à éliminer toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation.
102. L'objectif est également lié à l'objectif de développement durable n° 16, qui consiste à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, à assurer l'accès de tous à la justice et à mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables

et ouvertes à tous. Les progrès accomplis aideront à réduire toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés et à réduire les flux financiers illicites et le trafic d'armes.

### 3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

#### Mieux évaluer l'efficacité de l'embargo sur les armes

En 2016, sur la base d'une recommandation formulée par le Groupe d'experts sur la République centrafricaine dans son rapport final (S/2016/1032), le Conseil de sécurité a prié le Secrétariat de fournir des informations complémentaires concernant la création d'un groupe de travail chargé de l'embargo sur les armes, éventuellement au sein du MINUSCA. En 2017, dans sa résolution 2339 (2017), le Conseil a demandé au Secrétariat de lui présenter des options concernant la définition de critères qui lui permettent d'évaluer les mesures de l'embargo sur les armes et de les ajuster, le cas échéant.

En 2018, comme suite à la recommandation susmentionnée du Groupe d'experts et aux informations fournies par le Secrétariat, le Conseil de sécurité, dans sa résolution 2399 (2018), s'est félicité de la création du Groupe de travail chargé de l'embargo sur les armes et a encouragé celui-ci à servir de plateforme pour l'échange d'informations sur le trafic d'armes et la formulation de recommandations sur les activités de contrôle devant être menées, y compris la saisie d'armes. Le Conseil a prié le Secrétariat de lui fournir des critères permettant d'évaluer les mesures d'embargo sur les armes, en tenant compte des progrès accomplis dans la réforme du secteur de la sécurité, y compris dans la réforme des Forces armées centrafricaines et des Forces de sécurité intérieure et compte tenu de leurs besoins, sur la base de l'option 3 proposée dans la lettre du Secrétaire général en date du 10 juillet 2017 (S/2017/597). Afin de s'acquitter de cette tâche, en juin 2018, le Secrétariat a notamment consulté le Groupe d'experts, qui a fourni des éléments permettant de recenser les points essentiels de l'évaluation. En juillet 2018, le Secrétaire général a transmis au Conseil une lettre contenant les informations demandées sur les critères (S/2018/752).



Dépôt d'armes à Bangui. Source : Groupe d'experts

#### Des résultats concrets

Concrètement, les activités ont permis aux autorités centrafricaines de mieux comprendre les mesures d'embargo sur les armes et ont servi de base au Conseil de sécurité pour évaluer l'efficacité de l'embargo et renforcer sa capacité d'adapter le régime de sanctions.

Dans la pratique, le Conseil de sécurité a notamment décidé de donner suite à une recommandation du Secrétaire général (voir S/2017/597), qui a proposé trois options concernant la définition de critères qui permettent d'évaluer les mesures d'embargo sur les armes et a donné des renseignements supplémentaires sur la création du groupe de travail chargé de l'embargo sur les armes. À la mi-2018, les autorités centrafricaines avaient eu recours aux procédures de dérogation à l'embargo sur les armes et avaient reçu des armes et des matériels connexes à l'appui du programme de réforme du secteur de la sécurité, sur approbation du Comité. En outre, l'importation d'armes et de munitions a incité les autorités à donner la priorité à l'amélioration de la gestion nationale de ces éléments, y compris leur stockage, et à recourir aux commissions bilatérales et trilatérales établies avec des États voisins pour aborder le problème du trafic d'armes.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

103. L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir le renforcement de la capacité du Conseil de sécurité d'adapter le régime de sanctions, tel qu'énoncé dans le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil pour 2018 pour le groupe thématique II (A/72/371/Add.2), a été atteint, ainsi que l'atteste l'adoption de la résolution

2454 (2019), notamment de son paragraphe 10, dans lequel le Conseil a exprimé son intention de réexaminer, avant le 30 septembre 2019, les mesures d'embargo sur les armes, à la lumière des conclusions de l'évaluation par le Secrétaire général des objectifs de référence que le Conseil établirait d'ici le 30 avril 2019.

#### 4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

##### Renforcement de la capacité du Conseil de sécurité de réagir en cas d'allégations de violation

En 2018, dans son rapport final (S/2018/1119), le Groupe d'experts sur la République centrafricaine a présenté plusieurs recommandations visant à renforcer divers aspects de l'application de l'embargo sur les armes, en particulier la lutte contre le trafic d'armes.

##### *Une réponse adaptée à la situation*

La situation est la suivante : en 2018, les difficultés rencontrées par le Groupe d'experts pour rendre compte de l'embargo sur les armes concernaient l'accès à certaines zones et à certains individus, la tension qui régnait sur le plan de la sécurité et la porosité des frontières de la République centrafricaine, qui favorisent le commerce illicite des armes.

En réponse, en 2020, le Groupe approfondira son analyse des réseaux transnationaux de trafiquants, comme l'a demandé le Conseil de sécurité au paragraphe 5 de sa résolution 2454 (2019), en renforçant sa coopération avec d'autres groupes d'experts et mécanismes de surveillance, avec les autorités centrafricaines et avec les États, organisations et autres parties prenantes concernés, notamment le Groupe de travail chargé de l'embargo sur les armes, pour identifier les trafiquants et établir un exposé des motifs en vue de l'inscription de leur nom sur la liste des personnes visées par les sanctions.

##### *Des résultats concrets*

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir l'examen, par le Comité, des exposés des motifs concernant les auteurs de violations du régime des sanctions, en particulier en ce qui concerne l'embargo sur les armes.

Concrètement, si le résultat est atteint, le Comité inscrira de nouveaux noms de membres des réseaux de trafiquants sur la liste relative aux sanctions. S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

##### *Mesure des résultats*

2018	2019	2020
Le Comité du Conseil de sécurité ne dispose que de données limitées sur les réseaux transnationaux de trafiquants	Le Comité du Conseil de sécurité bénéficie d'informations supplémentaires sur les personnes et entités qui correspondent aux critères de désignation, en particulier s'agissant de l'embargo sur les armes	Désignation d'auteurs de violations, le cas échéant, et mise à jour de la liste relative aux sanctions figurant dans la résolution 2127 (2013), en particulier s'agissant de l'embargo sur les armes

104. Les principales tâches incombant au Groupe d'experts sur la République centrafricaine sont définies dans la résolution 2127 (2013) du Conseil de sécurité sur la création du Comité et de son Groupe d'experts. En 2019, s'y sont ajoutées les activités prévues dans la résolution 2454 (2019), par

laquelle le mandat du Groupe d'experts a été prorogé. Le mandat qui lui a été confié continuera de guider le Groupe dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

## 5. Produits retenus pour la période 2018-2020

105. On trouvera dans le tableau 14 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé au paragraphe 100 ci-dessus.

Tableau 14

### Produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	2018 <i>Produits prévus</i>	2018 <i>Produits livrés</i>	2019 <i>Produits prévus</i>	2020 <i>Produits prévus</i>
<b>Produits quantifiés</b>				
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	17	14	14	14
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	9	9	9	9
Services de conférence et de secrétariat pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	9	9	9	9
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	5	5	5	5
Publications (nombre de publications)	2	2	2	2
<b>Produits non quantifiés</b>				
<b>C. Activités de fond</b>				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête				
Bases de données et supports numériques				
<b>D. Activités de communication</b>				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information				
Relations extérieures et relations avec les médias				
Plateformes numériques et contenus multimédias				

## 6. Principaux écarts et variations concernant les produits

### Écart observé en 2018 entre prévisions et réalisations

106. S'agissant de la documentation destinée aux organes délibérants, l'écart tient principalement au fait que le Groupe a présenté moins de rapports d'enquête que prévu.

## B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020

### Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 15

#### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2018	2019	2020		2019-2020
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Total des ressources nécessaires	Dépenses non renouvelables	2019-2020 Augmentation/ (diminution)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) - (2)
Personnel civil	209,1	215,0	233,1	–	18,1
Dépenses opérationnelles	934,0	978,1	978,1	–	–
<b>Total (déduction faite des contributions du personnel)</b>	<b>1 143,1</b>	<b>1 193,1</b>	<b>1 211,2</b>	<b>–</b>	<b>18,1</b>

Tableau 16

#### Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées		Personnel recruté sur le plan national			Total		
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service de sécurité	Services généraux <sup>a</sup>	Total (personnel recruté sur le plan international)			Volontaires des Nations Unies	
												Administrateurs	Agents locaux			
Effectif approuvé pour 2019	–	–	–	–	–	–	1	–	1	–	1	2	–	–	–	2
Effectif proposé pour 2020	–	–	–	–	–	–	1	–	1	–	1	2	–	–	–	2
<b>Variation</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

<sup>a</sup> Autres classes, sauf indication contraire.

107. Le montant des ressources demandées au titre du Groupe d'experts sur la République centrafricaine pour 2020 s'élève à 1 211 200 dollars (déduction faite des contributions du personnel). Il permettrait de financer les traitements et les dépenses communes de personnel (233 100 dollars) afférents au maintien de deux postes (1 P-3 et 1 G), dont les titulaires seraient chargés de fournir un appui fonctionnel et administratif aux membres du Groupe d'experts, ainsi que les dépenses opérationnelles (978 100 dollars) qui se répartissent comme suit : honoraires (534 800 dollars) et frais de voyage (296 200 dollars) des cinq membres du Groupe, voyages du personnel (40 000 dollars), installations et infrastructures (32 200 dollars), transports terrestres (29 400 dollars), communications et informatique (38 800 dollars) et fournitures et services divers (6 700 dollars).
108. Pour 2020, aucun changement n'est proposé quant aux effectifs du Groupe d'experts sur la République centrafricaine et quant à leur classe. Un taux de vacance de 5,0 % a été appliqué aux dépenses de personnel.
109. La variation (augmentation) entre les ressources demandées pour 2020 et celles approuvées pour 2019 s'explique principalement par un pourcentage des dépenses communes de personnel accru

compte tenu de l'évolution récente des dépenses, et par l'application du barème révisé des traitements au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

### **Ressources extrabudgétaires**

110. Aucune ressource extrabudgétaire n'était disponible pour le Groupe d'experts sur la République centrafricaine en 2019 et aucune n'est prévue pour 2020.

## **6. Groupe d'experts sur le Yémen**

*(2 324 600 dollars)*

### **Orientations générales**

#### **Mandat et considérations générales**

111. Le Groupe d'experts sur le Yémen est chargé de surveiller l'application du gel des avoirs, de l'interdiction de voyager et de l'embargo sur les armes ciblé visant les personnes et entités désignées et de fournir des informations pouvant servir à désigner des personnes ou entités. Le mandat est défini dans la résolution 2140 (2014) du Conseil de sécurité, telle que modifiée par la résolution 2216 (2015). Les mesures de sanctions visent à prévenir et à contenir les actes qui menacent la paix, la sécurité ou la stabilité du Yémen, notamment le fait d'entraver ou de compromettre la réussite de la transition politique.

#### **Lien avec la Charte des Nations Unies et les objectifs de développement durable**

112. Le Groupe d'experts sur le Yémen se réfère à son mandat pour définir les produits devant lui permettre d'atteindre son objectif. Cet objectif va dans le sens des buts poursuivis par l'Organisation, à savoir, comme il est dit à l'Article 1 de la Charte des Nations Unies, maintenir la paix et la sécurité internationales. Ces buts se retrouvent dans les objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'objectif, de même que les produits, est lié à plusieurs objectifs de développement durable, comme indiqué aux paragraphes 122 et 123.

#### **Contexte actuel**

113. Le 21 décembre 2018, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2451 (2018), dans laquelle il a approuvé les accords conclus à Stockholm par le Gouvernement yéménite et les houthistes au sujet de la ville et la province de Hodeïda, ainsi que des ports de Hodeïda, de Salif et de Ras Issa, le mécanisme destiné à activer l'exécution de l'accord d'échange de prisonniers et la déclaration d'entente sur Taëz. Conformément aux demandes des parties, le Conseil de sécurité a autorisé le Secrétaire général à mettre en place et à déployer, pour une période initiale de 30 jours à compter de l'adoption de la résolution, une équipe préparatoire chargée de surveiller, de soutenir et de faciliter la mise en œuvre immédiate de l'Accord de Stockholm (S/2018/1134, annexe).
114. Les problèmes de sécurité dans le pays ont compromis la capacité du Groupe d'experts de se rendre dans certaines régions du Yémen.

## Stratégie pour 2020 et facteurs externes

115. En 2020, le Groupe d'experts améliorera la qualité de ses rapports en recueillant davantage d'informations de première main sur l'application des mesures de sanctions, en particulier sur les manquements au respect de celles-ci, notamment en se rendant dans des zones auparavant inaccessibles du Yémen.
116. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2020 :
- a) Les États Membres se conforment aux résolutions du Conseil de sécurité et coopèrent avec le Groupe d'experts ;
  - b) Les conditions de sécurité permettent au Groupe d'experts d'effectuer des missions sur le terrain.
117. Le Groupe prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. L'équilibre entre les sexes est pris en compte dans le recrutement d'experts et la constitution d'une liste de réserve. Le mandat des experts du Groupe leur impose de tenir compte des questions de genre dans leurs domaines de compétence respectifs. Le Groupe s'inspire également de la stratégie du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix en matière de problématique femmes-hommes, notamment en incitant le personnel à suivre le programme de sensibilisation aux questions de genre et en proposant à tous les experts une formation aux questions de genre axée sur les sanctions.
118. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, aux fins de l'échange d'informations, le Groupe d'experts coopère avec les États Membres, le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale, le Programme alimentaire mondial, les Forces maritimes combinées, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le Mécanisme de vérification et d'inspection des Nations Unies, l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) et d'autres équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts, selon qu'il convient.
119. Dans le domaine de la sûreté, de la sécurité et de la logistique, le Groupe d'experts coopère avec le Département de la sûreté et de la sécurité et le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen.

## Activités d'évaluation

120. En 2020, il est prévu de procéder à une auto-évaluation de l'aide que la Division des affaires du Conseil de sécurité fournit aux missions politiques spéciales relevant du groupe thématique II.

## A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018



### 1. Objectif

121. L'objectif auquel le Groupe d'experts contribue est de veiller à la pleine application du régime des sanctions concernant le Yémen, qui prévoit l'embargo sur les armes, le gel des avoirs et l'interdiction de voyager.

## 2. Lien avec les objectifs de développement durable

122. L'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 5, qui consiste à parvenir à l'égalité des sexes et à autonomiser toutes les femmes et les filles. Les progrès accomplis aideront à éliminer toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation.
123. L'objectif est également lié à l'objectif de développement durable n° 16, qui consiste à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous. Les progrès accomplis aideront à réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes ainsi que toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés.

## 3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

### Éclairer les décisions que le Conseil de sécurité est appelé à prendre concernant les sanctions imposées au Yémen

En 2018, le Groupe d'experts sur le Yémen a fait figurer dans son rapport final (S/2018/594) des constatations sur l'appui militaire aux personnes désignées et à celles qui agissent en leur nom, répertoriant les cas de non-respect de l'embargo sur les armes ciblé, ainsi que des observations sur les violations du droit international humanitaire par toutes les parties au conflit. Ce rapport a donné lieu à un débat au Conseil de sécurité sur la suite à donner au régime des sanctions, notamment en ce qui concerne l'application de l'embargo sur les armes et le respect des principes du droit international humanitaire. Le bilan à mi-parcours présenté par le Groupe d'experts en juillet 2018 faisait fond sur ses enquêtes précédentes, ainsi que sur une étude de cas ponctuels concernant les attaques contre des navires civils dans la mer Rouge.

#### *Des résultats concrets*

Les produits ont contribué au résultat, à savoir aider le Conseil de sécurité et le Comité à mieux comprendre les aspects de la situation au Yémen liés aux sanctions, ce qui a permis d'améliorer la prise de décision.

Dans la pratique, le Conseil de sécurité a examiné la question à sa 8190<sup>e</sup> séance, le 26 février 2018, à l'issue de laquelle il a jugé approprié de maintenir le régime de sanctions, et un communiqué de presse a été publié le 11 octobre 2018 après examen, par le Comité du Conseil de sécurité, des recommandations formulées par le Groupe d'experts dans son étude de cas.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.



*Dégâts causés par une explosion dans un village de la province de Taëz. Source : Groupe d'experts*

124. L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir le renforcement de la capacité du Conseil de sécurité d'adapter le régime de sanctions [voir le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques relevant du groupe thématique II autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité pour 2018 (A/72/371/Add.2)], a été atteint, ainsi que l'attestent les débats du Conseil à sa 8190<sup>e</sup> séance, le 26 février 2018, le communiqué de presse du 11 octobre 2018 et les entretiens que le président du Comité du Conseil de sécurité a eus avec les parties concernées en se fondant sur les informations fournies par le Groupe d'experts sur le Yémen.

#### 4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

##### Présence renforcée du Groupe d'experts au Yémen

Au cours de la période 2015-2017, le Groupe d'experts sur le Yémen a pu se rendre deux fois à Aden (Yémen) pour obtenir des informations et des preuves tangibles concernant l'application du régime de sanctions. En 2018, le Groupe a pu se rendre trois fois à Aden, mais n'a pas pu effectuer la visite prévue dans un autre lieu, pour des raisons de sécurité.

##### *Une réponse adaptée à la situation*

La situation est la suivante : les autorités basées à Sanaa n'ont pas émis d'invitation à se rendre dans le nord du pays.

En réponse, en 2020, le Groupe d'experts redoublera d'efforts pour pouvoir accéder à d'autres sites au Yémen en dialoguant avec les autorités basées à Sanaa et en mobilisant les États et organisations de la région.

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir permettre au Conseil de sécurité et au Comité de recevoir davantage d'informations de première main de la part du Groupe au sujet de ses enquêtes concernant les violations de l'embargo sur les armes ciblé et du droit international humanitaire, ainsi que les violations des droits de la personne au Yémen. Le Conseil et le Comité seront ainsi en mesure d'adapter le régime de sanctions concernant le Yémen et de prendre des mesures de suivi éclairées en cas de violation.

Concrètement, si le résultat est atteint, le Conseil de sécurité et le Comité prendront des mesures complémentaires, telles que l'adaptation du régime de sanctions, la désignation de nouvelles personnes et entités, le cas échéant, et la communication aux États Membres de renseignements sur l'application du régime de sanctions.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

##### *Mesure des résultats*

2018	2019	2020
Le Conseil de sécurité et le Comité disposent de peu d'informations et de données de première main sur les sanctions concernant le Yémen.	Le Conseil de sécurité et le Comité reçoivent davantage d'informations et de données de première main sur les sanctions, en particulier sur les questions liées à l'embargo sur les armes	Le Conseil de sécurité adapte le régime de sanctions ; le Comité examine les nouvelles désignations de personnes et d'entités et publie des directives à l'intention des États Membres pour les aider à s'y conformer

125. Les principales tâches incombant au Groupe d'experts sur le Yémen sont définies dans les résolutions du Conseil de sécurité suivantes : résolutions [2140 \(2014\)](#) sur la création du Comité et de son Groupe d'experts et [2216 \(2015\)](#) sur l'ajout d'un embargo sur les armes et d'un expert supplémentaire. En 2019, s'y sont ajoutées les activités prévues dans la résolution [2456 \(2019\)](#), par laquelle le mandat du Groupe d'experts a été prorogé. Le mandat qui lui a été confié continuera de guider le Groupe dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

#### 5. Produits retenus pour la période 2018-2020

126. On trouvera dans le tableau 17 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé au paragraphe 121 ci-dessus.

Tableau 17  
**Produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie**

	2018 <i>Produits prévus</i>	2018 <i>Produits livrés</i>	2019 <i>Produits prévus</i>	2020 <i>Produits prévus</i>
<b>Produits quantifiés</b>				
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	2	3	2	2
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	3	3	3	3
Services de conférence et de secrétariat pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	3	3	3	3
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	5	5	5	5
Publications (nombre de publications)	2	2	2	2
<b>Produits non quantifiés</b>				
<b>C. Activités de fond</b>				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête				
Bases de données et supports numériques				
<b>D. Activités de communication</b>				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information				
Relations extérieures et relations avec les médias				
Plateformes numériques et contenus multimédias				

## 6. Principaux écarts et variations concernant les produits

### Écart observé en 2018 entre prévisions et réalisations

127. S'agissant de la documentation destinée aux organes délibérants, l'écart est dû à une étude de cas supplémentaire présentée au Comité par le Groupe d'experts.

## B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020

### Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 18  
**Ressources financières**  
 (En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2018	2019	2020		Variation
	<i>Dépenses effectives</i>	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Total des ressources nécessaires</i>	<i>Dépenses non renouvelables</i>	<i>2019-2020 Augmentation/ (diminution)</i>
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) - (2)
Personnel civil	907,8	1 006,0	1 033,4	–	27,4

Catégorie de dépenses	2018	2019	2020		Variation
	Dépenses effectives (1)	Crédits ouverts (2)	Total des ressources nécessaires (3)	Dépenses non renouvelables (4)	2019-2020 Augmentation/ (diminution) (5) = (3) - (2)
Dépenses opérationnelles	1 114,2	1 277,7	1 291,2	–	13,5
<b>Total (déduction faite des contributions du personnel)</b>	<b>2 022,0</b>	<b>2 283,7</b>	<b>2 324,6</b>	<b>–</b>	<b>40,9</b>

Tableau 19  
Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel recruté sur le plan international)	Adminis- trateurs	Agents locaux		
Effectif approuvé pour 2019	–	–	–	–	–	–	1	–	1	5	–	6	–	2	8	
Effectif proposé pour 2020	–	–	–	–	–	–	1	–	1	5	–	6	–	2	8	
<b>Variation</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	

128. Le montant des ressources demandées au titre du Groupe d'experts sur le Yémen pour 2020 s'élève à 2 324 600 dollars (déduction faite des contributions du personnel). Il permettrait de financer les traitements et les dépenses communes de personnel (1 033 400 dollars) afférents au maintien de huit postes (1 P-3, 5 SM et 2 AL), dont les titulaires seraient chargés de fournir un appui fonctionnel et administratif aux membres du Groupe d'experts, ainsi que les dépenses opérationnelles (1 291 200 dollars) qui se répartissent comme suit : honoraires (623 500 dollars) et frais de voyage (232 400 dollars) des cinq membres du Groupe, voyages du personnel (79 700 dollars), installations et infrastructures (242 800 dollars), transports terrestres (35 600 dollars), communication et informatique (53 100 dollars), frais médicaux (8 000 dollars) et fournitures, services et équipements divers (16 100 dollars).
129. Pour 2020, aucun changement n'est proposé quant aux effectifs du Groupe d'experts et quant à leur classe. Un taux de vacance de 5,0 % a été appliqué aux dépenses de personnel.
130. La variation (augmentation) entre les ressources demandées pour 2020 et celles approuvées pour 2019 tient principalement à l'augmentation des dépenses au titre du personnel civil, qui s'explique par le pourcentage plus élevé des dépenses communes de personnel, compte tenu de l'évolution récente des dépenses, et par l'augmentation du nombre de voyages prévus liés à la formation à la sécurité.

### Ressources extrabudgétaires

131. Aucune ressource extrabudgétaire n'était disponible pour le Groupe d'experts sur le Yémen en 2019 et aucune n'est prévue pour 2020.

## 7. Groupe d'experts sur le Soudan du Sud

(1 357 700 dollars)

### Orientations générales

#### Mandat et considérations générales

132. Le Groupe d'experts sur le Soudan du Sud est chargé de surveiller l'application de l'embargo sur les armes, de l'interdiction de voyager et du gel des avoirs, ainsi que de fournir des informations pouvant servir à désigner des personnes ou entités. Son mandat découle des priorités arrêtées dans les résolutions du Conseil de sécurité, notamment les résolutions [2206 \(2015\)](#) et [2428 \(2018\)](#). Les mesures de sanctions ciblent les personnes qui cherchent à saboter l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, signé le 12 septembre 2018.

#### Lien avec la Charte des Nations Unies et les objectifs de développement durable

133. Le Groupe d'experts sur le Soudan du Sud se réfère à son mandat pour définir les produits devant lui permettre d'atteindre l'objectif fixé. Cet objectif va dans le sens des buts poursuivis par l'Organisation, à savoir, comme il est dit à l'Article 1 de la Charte des Nations Unies, maintenir la paix et la sécurité internationales. Ces buts se retrouvent dans les objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'objectif, de même que les produits, est lié à plusieurs objectifs de développement durable, comme indiqué aux paragraphes 144 et 145.

#### Contexte actuel

134. Le 13 juillet 2018, par sa résolution [2428 \(2018\)](#), le Conseil de sécurité a modifié le mandat du Groupe d'Experts sur le Soudan du Sud pour y inclure un embargo sur les armes au Soudan du Sud et élargir les critères de désignation en faisant de la violence sexuelle et fondée sur le genre un critère de désignation à part entière et en ajoutant un critère supplémentaire visant la participation de groupes armés ou de réseaux criminels à des activités qui déstabilisent le Soudan du Sud à travers l'exploitation ou le commerce illégaux des ressources naturelles. Par la même résolution, le Conseil a ajouté les noms de deux personnes à la liste relative aux sanctions du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2206 \(2015\)](#) concernant le Soudan du Sud.
135. Les retards dans l'obtention de visas pour le Soudan du Sud ont entravé la capacité du Groupe d'experts de se rendre dans le pays.
136. Du 16 au 26 juin 2018, le Coordonnateur du Groupe d'experts a appuyé et accompagné le Président du Comité lors d'une visite au Soudan du Sud et en Éthiopie, au Kenya et en Ouganda, la deuxième visite du Président dans la région depuis la mise en place du régime de sanctions en 2015.
137. Le 12 septembre 2018, le Président du Soudan du Sud, Salva Kiir, le chef du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition, Riek Machar, et d'autres factions rebelles ont signé l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit au Soudan du Sud. Le Groupe d'experts a estimé que dans un contexte marqué par le manque de confiance entre les signataires de l'accord, la fragmentation persistante des groupes armés et la fragilisation de la chaîne de commandement, la population du Soudan du Sud continuait d'être exposée à la violence et aux souffrances humanitaires.

## **Stratégie pour 2020 et facteurs externes**

138. En 2020, le Groupe d'experts communiquera au Comité les noms des personnes et entités dont les actes répondent aux critères de désignation, en particulier celles qui sapent l'application de l'accord de paix ou qui participent à des actes violant le droit international des droits de l'homme ou le droit international humanitaire. Le Groupe continuera également de rendre compte des violations de l'embargo sur les armes et de recueillir des informations concernant les groupes armés et les réseaux criminels qui se livrent à l'exploitation ou au commerce illicites de ressources naturelles au Soudan du Sud.
139. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2020 :
  - a) Les États Membres se conforment aux résolutions du Conseil de sécurité et coopèrent avec le Groupe d'experts ;
  - b) Les conditions de sécurité permettent au Groupe d'experts d'effectuer des missions sur le terrain.
140. Le Groupe prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. L'équilibre entre les sexes est pris en compte dans le recrutement d'experts et la constitution d'une liste de réserve. Le mandat des experts du Groupe leur impose de tenir compte des questions de genre dans leurs domaines de compétence respectifs. Le Groupe s'inspire également de la stratégie du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix en matière de problématique femmes-hommes, notamment en incitant le personnel à suivre le programme de sensibilisation aux questions de genre et en proposant à tous les experts une formation aux questions de genre axée sur les sanctions.
141. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, aux fins de l'échange d'informations, le Groupe d'experts coopère avec les États Membres, la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), l'Union africaine, l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), les bureaux de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé et de la Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et les autres équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts, selon qu'il convient. S'agissant des questions de sûreté et de sécurité, de sécurité informatique et de logistique, le Groupe coopère avec la MINUSS, le Département de la sûreté et de la sécurité et le PNUD.

## **Activités d'évaluation**

142. Il est prévu de procéder en 2020 à une auto-évaluation de l'aide que la Division des affaires du Conseil de sécurité fournit aux missions politiques spéciales relevant du groupe thématique II.

## A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018



### 1. Objectif

143. L'objectif auquel le Groupe d'experts contribue est de veiller à la pleine application du régime de sanctions concernant le Soudan du Sud, qui prévoit un embargo sur les armes, le gel des avoirs et l'interdiction de voyager.

### 2. Lien avec les objectifs de développement durable

144. L'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 5, qui consiste à parvenir à l'égalité des sexes et à autonomiser toutes les femmes et les filles. Les progrès accomplis aideront à éliminer toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation.
145. L'objectif est également lié à l'objectif de développement durable n° 16, qui consiste à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, à assurer l'accès de tous à la justice et à mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous. Les progrès accomplis aideront à réduire toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés, à mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation, à la traite et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants, et à réduire les flux financiers illicites et le trafic d'armes.

### 3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

#### Le Conseil de sécurité donne suite à la recommandation du Groupe d'experts et impose un embargo sur les armes au Soudan du Sud

Dans son rapport final de 2018 (S/2018/292), le Groupe d'experts sur le Soudan du Sud a réitéré sa recommandation d'imposer un embargo sur la fourniture, la vente ou le transfert d'armes et de matériels connexes au Soudan du Sud. Ce rapport a donné lieu à un débat au Conseil de sécurité sur la suite à donner au régime de sanctions en ce qui concerne l'embargo sur les armes.

#### *Des résultats concrets*

Concrètement, les activités menées ont permis au Conseil de sécurité et au Comité de mieux comprendre les solutions possibles face à la violence qui règne dans le pays, à l'afflux soutenu d'armes vers les groupes armés et à la nécessité de protéger les civils, et de prendre des décisions éclairées sur ces questions.

Dans la pratique, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2428 (2018), par laquelle il a imposé un embargo sur les armes au Soudan du Sud. Il a décidé que tous les États Membres devaient prendre immédiatement les mesures



*Le Conseil de sécurité adopte la résolution 2428 (2018) imposant un embargo sur les armes au Soudan du Sud.  
Source : Organisation des Nations Unies*

nécessaires pour empêcher la fourniture, la vente ou le transfert directs ou indirects au Soudan du Sud, à partir de leur territoire ou à travers leur territoire d'armements et de matériels connexes de tous types, ainsi que toute assistance technique ou formation et toute aide financière ou autre en rapport avec les activités militaires ou la fourniture, l'entretien ou l'utilisation de tous armements et matériels connexes, y compris la mise à disposition de mercenaires armés venant ou non de leur territoire. Le Conseil est également convenu de dérogations aux mesures de sanction, notamment en ce qui concerne l'appui fourni par la MINUSS, la Force régionale d'intervention de l'Union africaine ou d'autres entités en faveur de l'application de l'accord de paix et pour ce qui est des activités humanitaires et de protection.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

---

146. L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir le renforcement de la capacité du Conseil de sécurité d'adapter le régime de sanctions [voir le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques relevant du groupe thématique II autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité pour 2018 (A/72/371/Add.2)], a été atteint, ainsi que l'atteste l'imposition d'un embargo sur les armes au Soudan du Sud.

#### **4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020**

---

##### **Mesures complémentaires sur les allégations de violations**

###### *Une réponse adaptée à la situation*

La situation est la suivante : en 2018, les efforts entrepris pour surveiller efficacement l'embargo sur les armes imposé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2428 (2018) étaient entravés par l'accès limité aux rapports détaillés établis par les États voisins sur l'application de l'embargo et par les difficultés rencontrées par le Groupe d'experts sur le Soudan du Sud pour atteindre les régions frontalières reculées.

En réponse, en 2020, le Groupe d'experts dialoguera plus fréquemment avec les acteurs étatiques et non étatiques du Soudan du Sud, ainsi qu'avec les États voisins, et intensifiera ses déplacements dans la région. Le Groupe redoublera d'efforts pour maintenir une présence régulière dans le pays, en particulier au moyen de missions sur le terrain en dehors de la capitale, afin de faciliter l'accès aux informations de première main concernant l'application de l'embargo sur les armes.

###### *Des résultats concrets*

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir permettre aux autorités du Soudan du Sud et des États voisins de mieux comprendre l'embargo sur les armes, et au Conseil de sécurité et au Comité de recevoir du Groupe d'experts davantage d'informations de première main au sujet de ses enquêtes portant sur les violations de l'embargo. Le Conseil et le Comité seront ainsi en mesure d'adapter le régime de sanctions concernant le Soudan du Sud et de prendre des mesures de suivi éclairées en cas de violation.

Concrètement, si le résultat est atteint, le Conseil de sécurité et le Comité prendront des mesures complémentaires, telles que l'adaptation du régime de sanctions, la désignation de nouvelles personnes et entités, le cas échéant, et la communication aux États Membres de renseignements sur l'application du régime de sanctions.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

## Mesure des résultats

2018	2019	2020
Le Conseil de sécurité et le Comité disposent de peu d'informations et de données de première main sur les sanctions et sur les auteurs de violations du régime de sanctions, notamment de l'embargo sur les armes.	Le Conseil de sécurité et le Comité bénéficient de davantage d'informations et de données de première main sur les sanctions et sur les auteurs de violations du régime de sanctions, notamment de l'embargo sur les armes.	Le Conseil de sécurité adapte le régime de sanctions ; le Comité examine les nouvelles désignations de personnes et d'entités et publie des directives à l'intention des États Membres pour les aider à s'y conformer

147. Les principales tâches incombant au Groupe d'experts sur le Soudan du Sud sont définies dans la résolution 2206 (2015) du Conseil de sécurité sur la création du Comité et de son Groupe d'experts. En 2018, s'y sont ajoutées les activités prévues dans la résolution 2428 (2018) sur l'imposition d'un embargo sur les armes. Le mandat qui lui a été confié continuera de guider le Groupe dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

## 5. Produits retenus pour la période 2018-2020

148. On trouvera dans le tableau 20 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé au paragraphe 143 ci-dessus.

Tableau 20

### Produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	2018 Produits prévus	2018 Produits livrés	2019 Produits prévus	2020 Produits prévus
<b>Produits quantifiés</b>				
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	14	14	18	18
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	8	6	7	7
Services de conférence et de secrétariat pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	8	6	7	7
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	5	5	5	5
Publications (nombre de publications)	1	–	1	1
<b>Produits non quantifiés</b>				
<b>C. Activités de fond</b>				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête				

	2018 Produits prévus	2018 Produits livrés	2019 Produits prévus	2020 Produits prévus
Bases de données et supports numériques				
<b>D. Activités de communication</b>				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information				
Relations extérieures et relations avec les médias				
Plateformes numériques et contenus multimédias				

## 6. Principaux écarts et variations concernant les produits

### Écarts observés en 2018 entre prévisions et réalisations

149. S'agissant des services fonctionnels et des services de conférence et de secrétariat pour les réunions, l'écart s'explique principalement par le fait que le Conseil de sécurité a décidé de ne pas tenir les réunions prévues en 2018 concernant les rapports que le Groupe d'experts doit présenter tous les 120 jours (S/2016/793 et S/2017/789), les travaux ayant commencé relativement tardivement en raison de la prorogation du mandat de 45 jours dont le Conseil a décidé dans sa résolution 2418 (2018).
150. En ce qui concerne les publications, l'écart est principalement dû à l'absence de consensus au sein du Comité quant à l'élaboration, par le Groupe d'experts, d'un projet de notice d'aide à l'application.

## B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020

### Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 21

#### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2018	2019	2020		Variation
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Total des ressources nécessaires	Dépenses non renouvelables	2019-2020 Augmentation/ (diminution)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) - (2)
Personnel civil	288,0	325,1	319,8	–	(5,3)
Dépenses opérationnelles	848,9	1 032,6	1 037,9	–	5,3
<b>Total (déduction faite des contributions du personnel)</b>	<b>1 136,9</b>	<b>1 357,7</b>	<b>1 357,7</b>	<b>–</b>	<b>–</b>

Tableau 22  
Effectifs nécessaires

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total</i>
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Service mobile/ Services généraux<sup>a</sup></i>		<i>Total (personnel recruté sur le plan international)</i>	<i>Adminis- trateurs</i>	<i>Agents locaux</i>		
										<i>Service de sécurité</i>	<i>Services généraux<sup>a</sup></i>					
Effectif approuvé pour 2019	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	2	3	-	-	-	3
Effectif proposé pour 2020	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	2	3	-	-	-	3
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

<sup>a</sup> Autres classes, sauf indication contraire.

151. Le montant des ressources demandées au titre du Groupe d'experts sur le Soudan du Sud pour 2020 s'élève à 1 357 700 dollars (déduction faite des contributions du personnel). Il permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel (319 800 dollars) correspondant au maintien de trois postes (1 P-3 et 2 G), dont les titulaires seraient chargés de fournir un appui fonctionnel et administratif aux membres du Groupe d'experts, ainsi que les dépenses opérationnelles (1 037 900 dollars) comprenant les honoraires (586 500 dollars) et les frais de voyages (325 100 dollars) des membres du Groupe, les frais de voyage du personnel (35 300 dollars), et des dépenses liées à l'appui opérationnel et logistique, comme la location de locaux et de véhicules, les communications et l'informatique et des services et fournitures divers (91 000 dollars).
152. Pour 2020, aucun changement n'est proposé quant aux effectifs du Groupe d'experts sur le Soudan du Sud ni quant à leur classe. Un taux de vacance de postes de 5,0 % a été appliqué aux dépenses de personnel.
153. Les ressources demandées pour 2020 tiennent compte de la diminution des dépenses au titre du personnel civil, qui s'explique principalement par l'application d'un pourcentage plus faible des dépenses communes de personnel, compte tenu de l'évolution récente des dépenses. Cette diminution est compensée principalement par une hausse des dépenses prévues au titre des honoraires due à l'augmentation des honoraires mensuels effectifs moyens des experts, compte tenu de l'expérience de ces derniers.

### Ressources extrabudgétaires

154. Aucune ressource extrabudgétaire n'était disponible pour le Groupe d'experts sur le Soudan du Sud en 2019 et aucune n'est prévue pour 2020.

**8. Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions 1526 (2004) et 2253 (2015) du Conseil de sécurité concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées**

*(5 899 500 dollars)*

## **Orientations générales**

### **Mandat et considérations générales**

155. L'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions est chargée d'aider à la mise en œuvre du gel des avoirs, de l'interdiction de voyager et de l'embargo sur les armes imposé aux personnes et entités désignées, et d'en rendre compte. Le mandat découle des priorités arrêtées dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 1526 (2004), 1988 (2011), 1989 (2011), 2253 (2015), 2255 (2015) et 2368 (2017). Les mesures de sanctions visent à renforcer les moyens dont le Conseil dispose pour prévenir et combattre les menaces que les actes terroristes font peser sur la paix et la sécurité internationales et à contribuer à la paix, à la stabilité et à la sécurité en Afghanistan.

### **Lien avec la Charte des Nations Unies et les objectifs de développement durable**

156. L'Équipe de surveillance se réfère à son mandat pour définir les produits devant lui permettre d'atteindre l'objectif fixé. Cet objectif va dans le sens des buts poursuivis par l'Organisation, à savoir, comme il est dit à l'Article 1 de la Charte des Nations Unies, maintenir la paix et la sécurité internationales. Ces buts se retrouvent dans les objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'objectif, de même que les produits, est lié à plusieurs objectifs de développement durable, comme indiqué aux paragraphes 167 et 168.

### **Contexte actuel**

157. En 2018, le nombre de personnes et d'entités inscrites sur les listes relatives aux sanctions tenues par le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés et le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011) a augmenté, ce qui a entraîné un surcroît de travail pour le Comité et l'Équipe de surveillance, notamment en ce qui concerne l'examen annuel des inscriptions et la collecte des informations nécessaires pour que les listes soient à jour, exactes et utiles, comme l'a demandé le Conseil de sécurité dans les résolutions 2253 (2015) et 2368 (2017).
158. Il convient d'accorder une attention particulière à l'évolution constante de la menace terroriste mondiale que représentent l'EIL et Al-Qaida ainsi que leurs affiliés, y compris les combattants terroristes étrangers qui retournent dans leur pays ou s'installent ailleurs après avoir participé aux conflits en Iraq et en République arabe syrienne, cette menace influant sur le mandat et donc sur le programme. Comme l'Équipe de surveillance l'a signalé en 2018, les États Membres constatent déjà une recrudescence des activités des combattants terroristes étrangers relocalisés ou de retour dans leur pays, par exemple dans le sud des Philippines et d'autres pays d'Asie du Sud-Est, d'Asie centrale et de certaines régions d'Afrique de l'Ouest, notamment le Sahel. Les facteurs à l'origine du terrorisme mondial n'ont pas disparu et le risque d'assister à une résurgence d'Al-Qaida ou à l'apparition d'une nouvelle franchise ou branche est bien réel.

159. Les 21 et 22 mars 2018, l'Équipe de surveillance a appuyé et accompagné le Président des comités lors d'une visite aux Philippines ; elle l'a également appuyé et accompagné lors de ses visites en Ouzbékistan les 31 octobre et 1<sup>er</sup> novembre 2018 et en Fédération de Russie les 7 et 8 novembre 2018. L'Équipe de surveillance a également organisé trois réunions régionales à l'intention des chefs des services de renseignement et de sécurité des régions Afrique, Moyen-Orient et Afrique du Nord, et Asie du Sud-Est.

### **Stratégie pour 2020 et facteurs externes**

160. En 2020, l'Équipe de surveillance renforcera ses activités de surveillance et d'analyse de l'évolution de la menace terroriste en entretenant des liens étroits avec les États Membres et les organismes régionaux, sous-régionaux et internationaux et recommandera des mesures supplémentaires pour faire face à ces menaces, notamment en renforçant l'application des sanctions. De même, elle continuera de renforcer ses échanges avec le Gouvernement afghan sur les questions relatives aux mesures de sanctions imposées aux Taliban.
161. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2020 :
- a) Les États Membres se conforment aux résolutions du Conseil de sécurité et coopèrent avec l'Équipe de surveillance ;
  - b) Les conditions de sécurité permettent à l'Équipe de surveillance d'effectuer des missions sur le terrain.
162. L'Équipe de surveillance prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. L'équilibre entre les sexes est pris en compte dans le recrutement d'experts et la constitution d'une liste de réserve. Le mandat des experts de l'Équipe de surveillance leur impose de tenir compte des questions de genre dans leurs domaines de compétence respectifs. L'Équipe s'inspire également de la stratégie du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix en matière de problématique femmes-hommes, notamment en incitant le personnel à suivre le programme de sensibilisation aux questions de genre et en proposant à tous les experts une formation aux questions de genre axée sur les sanctions.
163. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, aux fins de l'échange d'informations, l'Équipe de surveillance coopère avec les États Membres, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, le Groupe d'experts du Comité créé par la résolution 1540 (2004), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), l'IATA, l'OACI, l'Organisation mondiale des douanes (OMD), le Groupe d'action financière, INTERPOL et d'autres équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts, selon qu'il convient.
164. S'agissant des questions de sûreté et de sécurité, de sécurité informatique et de logistique, l'Équipe de surveillance coopère avec le Département de la sûreté et de la sécurité, le Bureau de l'informatique et des communications, la MANUA, la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), la MANUL, la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM), la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo et le PNUD.

### **Activités d'évaluation**

165. Il est prévu de procéder en 2020 à une auto-évaluation de l'aide que la Division des affaires du Conseil de sécurité fournit aux missions politiques spéciales relevant du groupe thématique II.

## A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018



### 1. Objectif

166. L'objectif, auquel contribue l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions, est de veiller à l'application intégrale des régimes de sanctions contre l'EIIL, Al-Qaida et les Taliban, qui prévoient un embargo sur les armes, un gel des avoirs et une interdiction de voyager.

### 2. Lien avec les objectifs de développement durable

167. L'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 5, qui consiste à parvenir à l'égalité des sexes et à autonomiser toutes les femmes et les filles. Les progrès accomplis aideront à éliminer toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation.
168. L'objectif est également lié à l'objectif de développement durable n° 16, qui consiste à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, à assurer l'accès de tous à la justice et à mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous. Les progrès accomplis aideront à réduire les flux financiers illicites et le trafic d'armes, à renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés, à lutter contre la criminalité organisée et à consolider, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir et de combattre le terrorisme.

### 3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

#### Faire face à l'évolution de la menace terroriste

En 2018, l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions a présenté trois rapports d'ensemble, dont deux étaient adressés au Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions [1267 \(1999\)](#), [1989 \(2011\)](#) et [2253 \(2015\)](#) et un au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1988 \(2011\)](#), dans lesquels elle analysait l'évolution de la menace posée par l'EIIL et Al-Qaida au niveau mondial et du danger que représentaient les Taliban pour la paix et la stabilité en Afghanistan, et formulait des recommandations visant à renforcer l'application des deux régimes de sanctions. Les comités ont souscrit à la plupart des recommandations, qui venaient s'ajouter à d'autres recommandations issues d'un rapport de l'Équipe de surveillance datant de 2017 et approuvées en 2018. Par la suite, les recommandations de l'Équipe de surveillance ont été communiquées à tous les États



*Le Conseil de sécurité adopte à l'unanimité la résolution 2368 (2017), par laquelle il maintient le gel des avoirs, l'interdiction de voyager et l'embargo sur les armes contre l'EIIL, Al-Qaida et les personnes et les groupes qui leur sont associés.  
Source : Organisation des Nations Unies*

Membres par des notes verbales, ce qui a contribué à renforcer l'application des régimes de sanctions. Dans l'une de ses recommandations les plus importantes, l'Équipe de surveillance a demandé instamment aux États Membres de recueillir des informations pertinentes sur les personnes retournant dans leur pays ou « relocalisées » depuis l'Iraq et la République arabe syrienne, y compris les femmes, qui étaient prises en charge durant leur passage en transit ou à leur arrivée dans leur pays de destination, afin d'identifier, en vue de leur inscription sur la Liste par le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions [1267 \(1999\)](#), [1989 \(2011\)](#) et [2253 \(2015\)](#), les personnes ou les entités qui transféraient à l'EIIL des fonds en lien avec l'exploitation et les atteintes dont étaient victimes les femmes et les enfants.

L'Équipe de surveillance a constaté que la menace mondiale posée par l'EIIL et Al-Qaida continuait de s'intensifier, mais que son foyer géographique s'était déplacé des zones de conflit en Iraq et en République arabe syrienne vers d'autres régions, en particulier le sud des Philippines et les pays voisins d'Asie du Sud-Est, d'Asie centrale et d'Afrique de l'Ouest, notamment la région du Sahel. Consciente de cette évolution, l'Équipe de surveillance a renforcé ses activités dans la région de l'Asie du Sud-Est, en y organisant sa réunion régionale annuelle des chefs des services de renseignement et de sécurité et en effectuant des visites de pays dans certains États Membres de la région. Lors des visites qu'elle a effectuées en Asie du Sud-Est en 2017 et 2018, elle a également aidé le Président des comités à évaluer le niveau de la menace terroriste dans la région, à détecter les origines de cette menace et à améliorer la coopération internationale et régionale afin de lutter contre le terrorisme et d'y faire face. En outre, l'Équipe de surveillance a constaté que l'EIIL et ses affiliés restaient la principale menace terroriste internationale et celle possédant le plus de moyens, tandis qu'Al-Qaida demeurait résiliente et active dans de nombreuses régions et nourrissait l'ambition de se projeter davantage sur le plan international. L'EIIL poursuivait sa métamorphose en redevenant un réseau clandestin après avoir été une entité territoriale. En parallèle, de nombreux combattants terroristes étrangers affiliés à l'EIIL, en particulier, se tournaient vers d'autres régions pour étendre leurs activités.

L'Équipe de surveillance a également constaté que les États Membres pouvaient lutter contre les nouvelles menaces en appliquant différentes mesures, notamment en durcissant la réglementation sur les drones, qu'il est facile de se procurer et qui peuvent être détournés à des fins terroristes. Elle a également recommandé aux pays de faire en sorte que le Système de documentation criminelle d'INTERPOL et les bases de données pertinentes des Nations Unies soient accessibles aux principaux points de passage des frontières afin de faciliter la vérification des informations au moyen de la Liste relative aux sanctions contre l'EIIL (Daech) et Al-Qaida.

#### *Des résultats concrets*

Concrètement, les activités menées ont aidé le Conseil de sécurité et le Comité à mieux comprendre l'évolution continue de la menace posée par l'ISIL et Al-Qaida et les éléments qui leur sont affiliés, ce qui a permis d'orienter les efforts de lutte antiterroriste du Conseil et le Comité pour ce qui est des aspects liés aux sanctions.

Dans la pratique, le Comité faisant suite aux résolutions [1267 \(1999\)](#), [1989 \(2011\)](#) et [2253 \(2015\)](#) a tenu des réunions publiques d'information, qui ont permis aux États Membres de mieux comprendre la menace terroriste et les travaux du Conseil de sécurité visant à la combattre, de prendre des mesures adaptées et de rendre compte ultérieurement au Comité et au Conseil de l'application des résolutions de ce dernier sur la question.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

- 
169. L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir le renforcement de la capacité du Conseil de sécurité d'adapter le régime de sanctions, tel qu'énoncé dans le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité pour 2018 pour le groupe thématique II ([A/72/371/Add.2](#)), a été atteint, ainsi que l'atteste la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 21 décembre 2018 ([S/PRST/2018/21](#)) et les 25 réunions tenues par les deux comités, qu'il s'agisse de réunions individuelles ou de réunions organisées conjointement avec d'autres organes du Conseil.

#### 4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

##### Renforcement de la capacité du Conseil de sécurité de réagir en cas d'allégations de violation

En 2018, l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions a décrit dans son rapport l'évolution de la menace terroriste mondiale et son déplacement géographique, ce qui a conduit le Comité faisant suite aux résolutions [1267 \(1999\)](#), [1989 \(2011\)](#) et [2253 \(2015\)](#) et le Comité créé par la résolution [1988 \(2011\)](#) à demander davantage d'informations, de détails et d'analyses sur cette menace fluctuante.

##### *Une réponse adaptée à la situation*

La situation est la suivante : étant donné que la menace terroriste évolue constamment, il faut consacrer beaucoup de temps et d'efforts à l'organisation de voyages dans les nouveaux pôles régionaux, notamment pour la mise en œuvre de mesures de sécurité et de dispositifs logistiques adaptés, afin de renforcer les partenariats avec les autorités nationales chargées de surveiller les menaces terroristes et de les combattre.

En réponse, en 2020, l'Équipe de surveillance intensifiera sa coopération avec les autorités nationales en vue de combattre la menace, et à cet effet, elle effectuera un plus grand nombre de visites de pays et organisera davantage de réunions régionales avec les services de renseignement. Grâce à ces efforts accrus de sensibilisation, les États Membres proposeront de plus en plus souvent d'inscrire de nouvelles personnes ou entités sur les listes établies par les comités des sanctions et d'y apporter des mises à jour. Dans le même temps, l'Équipe de surveillance devra prêter une attention constante aux activités que les Taliban pourraient mener pour faire obstacle au processus de paix en Afghanistan. Elle renforcera l'aide qu'elle apporte aux autorités nationales dans la mise en œuvre des sanctions, ainsi que d'autres dispositions du régime de sanctions, notamment l'assistance fournie en ce qui concerne la présentation des demandes de dérogation.

##### *Des résultats concrets*

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir permettre au Conseil de sécurité et aux comités de donner suite aux rapports de l'Équipe de surveillance en toute connaissance de cause.

Concrètement, si le résultat est atteint, le Conseil de sécurité et les comités prendront des mesures complémentaires, telles que l'adaptation des deux régimes de sanctions et des critères de désignation s'y rapportant, l'inscription de nouvelles personnes et entités sur les listes établies par les deux comités et la modification des entrées existantes, et la communication aux États Membres de renseignements sur l'application des régimes de sanctions.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

##### *Mesure des résultats*

2018

2019

2020

Le Conseil de sécurité/les comités disposent de peu d'informations sur la menace terroriste dans certaines régions

Le Conseil de sécurité/les comités reçoivent davantage d'informations et de données de l'Équipe de surveillance sur les menaces terroristes en Afrique de l'Ouest, en Asie du Sud-Est et en Asie centrale

Le Conseil de sécurité adapte le régime de sanctions ; les comités envisagent d'apporter des modifications aux listes relatives aux sanctions et de désigner de nouvelles personnes ou entités

170. Les principales tâches incombant à l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions sont définies dans les résolutions du Conseil de sécurité suivantes : la résolution [1267 \(1999\)](#) par laquelle le Conseil a créé le Comité faisant suite à la résolution [1267 \(1999\)](#) sur l'Afghanistan, la résolution [1526 \(2004\)](#) par laquelle le Conseil a élargi le régime de sanctions et créé l'Équipe de surveillance

et les résolutions 1988 (2011) et 1989 (2011) par laquelle le Conseil a créé les deux nouveaux comités. En 2017, s'y sont ajoutées les activités prévues dans la résolution 2368 (2017), par laquelle le mandat de l'Équipe de surveillance a été prorogé. Le mandat qui lui a été confié continuera de guider l'Équipe de surveillance dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

## 5. Produits retenus pour la période 2018-2020

171. On trouvera dans le tableau 23 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé au paragraphe 166 ci-dessus.

Tableau 23

### Produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	2018 Produits prévus	2018 Produits livrés	2019 Produits prévus	2020 Produits prévus
<b>Produits quantifiés</b>				
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	78	13	13	13
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	24	25	27	27
Services de conférence et de secrétariat pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	24	25	27	27
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	145	144	145	145
<b>Produits non quantifiés</b>				
<b>C. Activités de fond</b>				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
Bases de données et autres supports numériques				
<b>D. Activités de communication</b>				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information				
Relations extérieures et relations avec les médias				
Plateformes numériques et contenus multimédias				

## 6. Principaux écarts et variations concernant les produits

### Écarts observés en 2018 entre prévisions et réalisations

172. S'agissant de la documentation destinée aux organes délibérants, l'écart s'explique par le fait que le nombre d'États Membres ayant soumis des rapports sur l'application des résolutions a été moins élevé.

## B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020

### Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 24

#### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2018	2019	2020		Variation
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Total des ressources nécessaires	Dépenses non renouvelables	2019-2020 Augmentation/ (diminution)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) - (2)
Personnel civil	2 323,0	2 580,6	2 504,8	–	(75,8)
Dépenses opérationnelles	3 513,2	3 901,2	3 394,7	–	(506,5)
<b>Total (déduction faite des contributions du personnel)</b>	<b>5 836,2</b>	<b>6 481,8</b>	<b>5 899,5</b>	<b>–</b>	<b>(582,3)</b>

Tableau 25

#### Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service de sécurité	Services généraux <sup>a</sup>	Total (personnel recruté sur le plan international)	Adminis- trateurs			Agents locaux
Effectif approuvé pour 2019	–	–	–	–	1	4	6	–	11	–	8	19	–	–	–	19
Effectif proposé pour 2020	–	–	–	–	1	4	6	–	11	–	8	19	–	–	–	19
<b>Variation</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

<sup>a</sup> Autres classes, sauf indication contraire.

173. Le montant des ressources demandées au titre de l'Équipe de surveillance pour 2020 s'élève à 5 899 500 dollars (déduction faite des contributions du personnel). Il permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel (2 504 800 dollars) afférents au maintien de 19 postes (1 P-5, 4 P-4, 6 P-3 et 8 G) dont les titulaires seraient chargés d'apporter un appui fonctionnel et administratif aux membres de l'Équipe de surveillance et des comités ; les dépenses opérationnelles (3 394 700 dollars), qui comprennent les honoraires d'experts (1 950 700 dollars) et les frais de voyage (524 800 dollars) des 10 membres de l'Équipe de surveillance, les frais de voyage du personnel (136 400 dollars) et des dépenses liées à l'appui opérationnel et logistique, comme la location de locaux, les communications, le matériel informatique et des services et fournitures divers (782 800 dollars).
174. Pour 2020, aucun changement n'est proposé quant aux effectifs de l'Équipe de surveillance et quant à leur classe. Un taux de vacance de 10,0 % a été appliqué aux dépenses de personnel.
175. La variation (baisse) entre les ressources demandées pour 2020 et celles approuvées pour 2019 s'explique principalement par la suppression des crédits afférents au développement d'un modèle de

données améliorées, qui se rapportaient à des exercices antérieurs, et par la diminution des dépenses au titre du personnel civil, en raison de l'application d'un taux de vacance plus élevé (10,0 % contre 5 % en 2019).

### **Ressources extrabudgétaires**

176. En 2019, aucune ressource extrabudgétaire n'a été mise à la disposition de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions ; il est prévu que cette situation reste inchangée en 2020.

## **9. Bureau du Médiateur créé par la résolution 1904 (2009) du Conseil de sécurité**

*(653 300 dollars)*

### **Orientations générales**

#### **Mandat et considérations générales**

177. Le Bureau du Médiateur du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés, est chargé d'examiner les demandes de radiation présentées par des personnes ou des entités inscrites sur la Liste relative aux sanctions contre l'EIIL (Daech) et Al-Qaida. Son mandat est défini dans la résolution 1904 (2009) du Conseil de sécurité, telle que modifiée par les résolutions ultérieures [1989 (2011), 2083 (2012), 2161 (2014) et 2368 (2017)]. Le Bureau du Médiateur a pour mission de réaliser un examen indépendant des demandes de radiation au titre du régime des sanctions contre l'EIIL et d'Al-Qaida. Il garantit ainsi que les personnes et les entités inscrites sur la liste bénéficient de procédures équitables et transparentes.

#### **Lien avec la Charte des Nations Unies et les objectifs de développement durable**

178. Le Bureau du Médiateur se réfère à son mandat pour définir les produits devant lui permettre d'atteindre son objectif. Cet objectif va dans le sens du but poursuivi par l'Organisation, à savoir, comme il est dit à l'Article 1 de la Charte des Nations Unies, maintenir la paix et la sécurité internationales. Ce but se retrouve dans les objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'objectif, de même que les produits, est lié aux objectifs de développement durable, comme indiqué au paragraphe 189 ci-dessous.

#### **Contexte actuel**

179. En mai 2018, un nouveau médiateur a été nommé. Il a pris ses fonctions en juillet 2018, après une période de 11 mois pendant laquelle le poste était vacant.
180. La charge de travail du Bureau du Médiateur dépend essentiellement du nombre de demandes de radiation reçues. Du fait que le poste de médiateur est resté vacant pendant une période de 11 mois ayant débuté en 2017, un retard modéré a été pris dans le traitement des demandes de radiation. En 2018, le nombre de nouvelles demandes a été inférieur à la moyenne, ce qui a permis de rattraper le retard accumulé.
181. En 2018, 13 noms ont été ajoutés à la liste relative aux sanctions contre l'EIIL et Al-Qaida. À l'exception d'une entité, tous les noms ajoutés concernaient l'EIIL et le Front el-Nosra. En

conséquence, la liste de requérants susceptibles de présenter une demande auprès du Bureau du Médiateur a évolué, comptant plutôt des personnes et entités qui avaient été actives en Iraq et en République arabe syrienne.

### **Stratégie pour 2020 et facteurs externes**

182. En 2020, le Bureau du Médiateur traitera et examinera toutes les demandes de radiation équitablement et rapidement et se rendra dans le pays de résidence de chaque requérant pour l'interroger en personne. Il s'emploiera également à mieux faire connaître ses activités auprès des parties prenantes et à encourager la coopération, selon qu'il conviendra.
183. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2020 :
  - a) Les États Membres se conforment aux résolutions du Conseil de sécurité et coopèrent avec le Bureau du Médiateur ;
  - b) Les conditions de sécurité permettent au Bureau du Médiateur d'effectuer des missions sur le terrain.
184. Le Bureau prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Le Médiateur peut également s'appuyer sur cette approche pour recommander qu'une personne ou une entité reste soumise à des sanctions. Le Bureau s'inspire également de la stratégie du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix en matière de problématique femmes-hommes, notamment en incitant le personnel à suivre le programme de sensibilisation aux questions de genre et en proposant au Médiateur une formation aux questions de genre spécifique aux sanctions.
185. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, dans le domaine de l'échange d'informations, le Bureau du Médiateur collabore avec les États Membres, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), l'ONUDC, la Rapporteuse spéciale sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste, et l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions [1526 \(2004\)](#) et [2253 \(2015\)](#) concernant l'EIIL (Daech), Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées.
186. Dans les domaines de la sûreté et de la sécurité, de la sécurité informatique et de la logistique, le Bureau du Médiateur coopère avec le Département de la sûreté et de la sécurité, le Bureau de l'informatique et des communications et le PNUD.

### **Activités d'évaluation**

187. Il est prévu de procéder en 2020 à une auto-évaluation de l'aide fournie par la Division des affaires du Conseil de sécurité aux missions politiques spéciales du groupe thématique II.

## A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018



### 1. Objectif

188. L'objectif auquel contribue le Bureau du Médiateur est de veiller à ce que les procédures prévues pour l'administration des demandes de radiation de la liste du Conseil de sécurité relative aux sanctions contre l'EIL (Daech) et Al-Qaida soient équitables et transparentes.

### 2. Lien avec les objectifs de développement durable

189. L'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 16, qui consiste à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, à assurer l'accès de tous à la justice et à mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous. Les progrès accomplis aideront à promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et à garantir à tous un égal accès à la justice.

### 3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

#### Une reprise en main rapide des dossiers, malgré des difficultés

En 2018, le nouveau médiateur s'est efforcé de résorber le retard pris dans le traitement des dossiers, qui tenait principalement au fait que le poste était resté vacant 11 mois. À cette fin, le Médiateur a accéléré, dans la mesure du possible et dans les limites de son mandat, l'examen des demandes de radiation en attente, afin d'éviter tout nouveau retard injustifié. Malgré le retard pris dans le traitement de la demande de radiation la plus ancienne, qui ne dépendait pas du Bureau du Médiateur, celui-ci a présenté un rapport d'ensemble sur ce dossier au Comité du Conseil de sécurité avant la fin de l'année, soit cinq mois après son entrée en fonctions. Dans deux autres cas, le Médiateur est passé rapidement à l'étape suivante de la procédure afin d'éviter de nouveaux retards. La quatrième demande de radiation, reçue vers la fin de l'année, en était au premier stade de la procédure décrite dans la résolution 2368 (2017). Par conséquent, les quatre requérants ont eu accès sans tarder aux procédures les plus équitables et transparentes possibles prévues dans le cadre du mandat établi par le Conseil, et ce, à toutes les étapes du traitement de leur demande.



*Le Conseil de sécurité adopte la résolution 1904 (2009) qui porte création du Bureau du Médiateur. Source : Organisation des Nations Unies*

#### Des résultats concrets

Concrètement, les activités menées ont permis au Comité de se prononcer en toute connaissance de cause sur la demande de radiation présentée, compte tenu de la recommandation figurant dans le rapport d'ensemble.

Dans la pratique, un rapport d'ensemble a été présenté sur un dossier, et les procédures d'examen des trois autres dossiers ont été engagées et suivies en temps voulu.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

190. L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir la facilitation de l'accès des personnes et entités concernées à une procédure de révision indépendante et impartiale de leur inscription sur la Liste, tel qu'énoncé dans le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité pour 2018 pour le groupe thématique II (A/72/371/Add.2), a été atteint, ainsi que l'atteste le rapport d'ensemble présenté le 21 décembre 2018 au Comité du Conseil de sécurité concernant le dossier n° 79 et la conclusion, en décembre 2018, de la phase de collecte d'informations pour les dossiers n°s 80 et 81.

#### 4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

##### Retrouver l'ancien rythme de traitement des dossiers

En 2018, le Médiateur a progressé dans l'examen de deux demandes de radiation en attente et d'une demande reçue pendant la période où le poste était vacant. Une autre demande a été reçue à la fin de 2018. L'examen des quatre dossiers devrait s'achever en 2019. Au moins trois autres demandes devraient être présentées en 2019.

##### *Une réponse adaptée à la situation*

La situation est la suivante : du retard a été accumulé dans le traitement des demandes, le poste étant resté vacant avant la nomination du Médiateur.

En réponse, en 2020, le Médiateur traitera les demandes de radiation le plus rapidement possible.

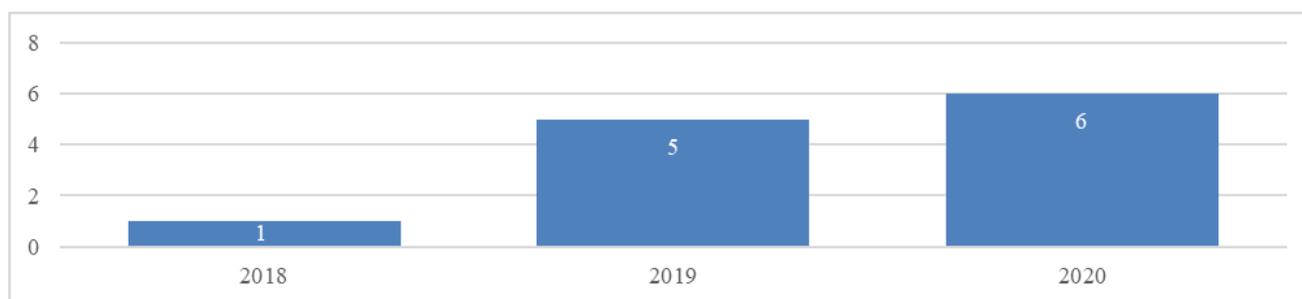
##### *Des résultats concrets*

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir faire en sorte que le Comité reçoive les rapports d'ensemble du Médiateur en temps voulu, et qu'il puisse ainsi se prononcer rapidement sur les demandes de radiation en toute connaissance de cause.

Concrètement, si le résultat est atteint, un plus grand nombre de rapports d'ensemble seront présentés, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

##### *Mesure des résultats : nombre de rapports d'ensemble*



191. Le mandat qui lui a été confié continuera de guider le Bureau dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

#### 5. Produits retenus pour la période 2018-2020

192. On trouvera dans le tableau 26 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé au paragraphe 188 ci-dessus.

Tableau 26  
**Produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie**

	<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
<b>Produits quantifiés</b>				
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	12	3	7	8
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	3	1	6	7
Services de conférence et de secrétariat pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	3	1	6	7
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	5	5	–	–
<b>Produits non quantifiés</b>				
<b>C. Activités de fond</b>				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête				
Bases de données et supports numériques				
<b>D. Activités de communication</b>				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information				
Plateformes numériques et contenus multimédias				

## 6. Principaux écarts et variations concernant les produits

### Écarts observés en 2018 entre prévisions et réalisations

193. Pour ce qui est de la documentation destinée aux organes délibérants, des services fonctionnels pour les réunions et des services de conférence et de secrétariat pour les réunions, l'écart tient au fait que le nombre de demandes de radiation reçues en 2017 et 2018 a été inférieur à la moyenne et que le poste de médiateur est resté vacant 11 mois pendant cette période.

### Variations entre les prévisions pour 2020 et pour 2019

194. En ce qui concerne la documentation destinée aux organes délibérants, les services fonctionnels pour les réunions et les services de conférence et de secrétariat pour les réunions, l'écart s'explique principalement par le retard accumulé et par l'augmentation attendue du nombre de demandes de radiation en 2018 et 2019, après la nomination, en juillet 2018, d'un nouveau titulaire pour le poste de médiateur, qui est resté vacant pendant 11 mois.

## B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020

### Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 27

#### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2018	2019	2020		Variation
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Total des ressources nécessaires	Dépenses non renouvelables	2019-2020 Augmentation/ (diminution)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) - (2)
Personnel civil	235,4	278,1	295,5	–	17,4
Dépenses opérationnelles	171,6	375,2	357,8	–	(17,4)
<b>Total (déduction faite des contributions du personnel)</b>	<b>407,0</b>	<b>653,3</b>	<b>653,3</b>	<b>–</b>	<b>–</b>

Tableau 28

#### Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées		Personnel recruté sur le plan national			Total		
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service de sécurité	Services généraux <sup>a</sup>	Total (personnel recruté sur le plan international)			Volontaires des Nations Unies	
												Adminis- trateurs	Agents locaux			
Effectif approuvé pour 2019	–	–	–	–	–	1	–	–	1	–	1	2	–	–	–	2
Effectif proposé pour 2020	–	–	–	–	–	1	–	–	1	–	1	2	–	–	–	2
<b>Variation</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

<sup>a</sup> Autres classes, sauf indication contraire.

195. Le montant des ressources demandées au titre du Bureau du Médiateur pour 2020 s'élève à 653 300 dollars (déduction faite des contributions du personnel). Il permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel (295 500 dollars) correspondant au maintien de deux postes temporaires (1 P-4 et 1 G) dont les titulaires seraient chargés de fournir un appui fonctionnel et administratif au Bureau et les dépenses opérationnelles (357 800 dollars), qui se répartissent comme suit : honoraires (205 900 dollars) et frais de voyage d'un expert (28 400 dollars), voyages du personnel (35 800 dollars), installations et infrastructures (48 600 dollars), transports terrestres (1 000 dollars), informatique et communications (23 100 dollars) et fournitures, services et matériel divers (15 000 dollars).
196. Pour 2020, aucun changement n'est proposé quant au nombre de postes du Bureau du Médiateur ou à leur classe. Aucun taux de vacance de postes n'a été appliqué aux dépenses de personnel, tous les postes devant être occupés en 2020.
197. Les ressources demandées pour 2020 tiennent compte de l'augmentation des dépenses prévues au titre du personnel civil, qui s'explique principalement par le pourcentage plus élevé des dépenses

communes de personnel escompté, compte tenu de l'évolution récente des dépenses. Cette augmentation est principalement compensée par une diminution des dépenses prévues au titre des honoraires.

### **Ressources extrabudgétaires**

198. En 2019, aucune ressource extrabudgétaire n'a été mise à la disposition du Bureau du Médiateur ; il est prévu qu'il en soit de même en 2020.

## **10. Application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité**

*(1 548 000 dollars)*

### **Orientations générales**

#### **Mandat et considérations générales**

199. La mission est chargée d'appuyer les travaux du Conseil de sécurité et de son facilitateur en ce qui concerne l'application de la résolution 2231 (2015) du Conseil, comme indiqué dans la note du Président du Conseil de sécurité en date du 16 janvier 2016 (S/2016/44). Dans sa résolution, le Conseil a approuvé le Plan d'action global commun, appelé instamment à son application intégrale et demandé aux États Membres et aux organisations régionales et internationales d'en appuyer la mise en œuvre.
200. En outre, les restrictions énoncées à l'annexe B de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité visent à améliorer la transparence et créer les conditions propices à la pleine application du Plan d'action. En octobre 2025, pour autant que les dispositions des résolutions antérieures du Conseil sur la question du nucléaire iranien n'aient pas été rétablies, toutes les dispositions de la résolution 2231 (2015) cesseront de s'appliquer et le Conseil de sécurité ne sera plus saisi de la question. Compte tenu du caractère historique des efforts diplomatiques déployés pour parvenir à un règlement global, durable et approprié de la question du nucléaire iranien, il est essentiel de pérenniser les progrès accomplis depuis l'adoption de la résolution 2231 (2015). Les années à venir seront cruciales pour maintenir la mobilisation politique, parvenir à une meilleure compréhension et un plus grand respect de la résolution par tous les États Membres et assurer sa pleine application.

#### **Lien avec la Charte des Nations Unies et les objectifs de développement durable**

201. La Division des affaires du Conseil de sécurité et le facilitateur se réfèrent à leur mandat pour définir les produits devant leur permettre d'atteindre l'objectif fixé. Cet objectif va dans le sens des buts poursuivis par l'Organisation, à savoir, comme il est dit à l'Article 1 de la Charte des Nations Unies, maintenir la paix et la sécurité internationales. Ce but se retrouve dans les objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'objectif, de même que les produits, est lié aux objectifs de développement durable, comme indiqué au paragraphe 211 ci-après.

#### **Contexte actuel**

202. Bien qu'un participant se soit retiré du Plan d'action global conjoint en mai 2018 et ait ultérieurement décidé de rétablir toutes les sanctions nationales qui avaient été levées en application du Plan d'action, le Plan d'action global conjoint et la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité demeurent en vigueur.

203. Lors d'une réunion ministérielle du groupe des trois États membres de l'Union européenne, de l'Union européenne et de deux autres États (l'Allemagne, la Chine, la Fédération de Russie, la France et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, avec la Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité) et de la République islamique d'Iran, tenue à New York en septembre 2018, ainsi que lors de la réunion de la Commission conjointe tenue à Vienne le 6 mars 2019, les participants au Plan d'action global conjoint ont réaffirmé leur volonté d'appliquer intégralement et effectivement cet accord, de bonne foi et dans une atmosphère constructive.
204. Dans son rapport le plus récent sur l'application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité (S/2018/1089 et S/2018/1089/Corr.1), le Secrétaire général a demandé à tous les participants au Plan d'action global commun, ainsi qu'au Conseil de sécurité, aux États Membres et aux autres acteurs d'assurer la continuité de cet accord. Il a également pris note des inquiétudes suscitées par les activités iraniennes en ce qui concerne les mesures restrictives énoncées à l'annexe B de la résolution et a invité la République islamique d'Iran à prendre au sérieux et à apaiser ces préoccupations.

### **Stratégie pour 2020 et facteurs externes**

205. En 2020, la mission aidera le Conseil de sécurité à promouvoir l'application intégrale et effective de la résolution 2231 (2015) par tous les États Membres et les organisations régionales et internationales, y compris les mesures restrictives énoncées à l'annexe B de la résolution. Ces mesures visent à améliorer la transparence et à créer les conditions propices à la pleine application du Plan d'action global conjoint.
206. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2020 :
- a) Les dispositions des résolutions antérieures du Conseil de sécurité sur la question du nucléaire iranien ne sont pas rétablies dans l'intervalle ;
  - b) Les participants au Plan d'action global conjoint demeurent attachés à sa mise en œuvre intégrale et effective ;
  - c) L'application du Plan d'action et de la résolution 2231 (2015) continue de bénéficier du plein appui de l'ensemble de la communauté internationale.
207. La mission tient compte des questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. La parité des sexes continuera d'être prise en compte dans le recrutement du personnel. La mission s'inspire également de la stratégie du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix en matière de genre, notamment en dispensant la formation qui existe dans ce domaine.
208. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, la mission assure la liaison et coopère avec les États Membres et le Groupe de travail sur l'approvisionnement de la Commission conjointe établi dans le Plan d'action global commun pour examiner les propositions soumises dans le cadre de la filière d'approvisionnement. Elle coopère également avec les États Membres sur diverses questions liées à l'application de la résolution, y compris les activités présumées incompatibles avec les restrictions énoncées à l'annexe B. Elle assure la liaison et coopère en outre avec l'AIEA et diverses autres institutions des Nations Unies et organisations et entités internationales. Dans le domaine de la logistique, la mission coopère avec le PNUD.

### **Activités d'évaluation**

209. En 2020, il est prévu de procéder à une auto-évaluation de l'aide fournie par la Division des affaires du Conseil de sécurité aux missions politiques spéciales du groupe thématique II.

## A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018



### 1. Objectif

210. L'objectif auquel la mission contribue est de veiller à l'application intégrale de la résolution 2231 (2015).

### 2. Lien avec les objectifs de développement durable

211. L'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 16, qui consiste à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous. Les progrès accomplis aideront à réduire toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés, à réduire les transferts illicites de capitaux et d'armes et à élargir et renforcer la participation aux institutions chargées de la gouvernance au niveau mondial.

### 3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

#### Une plus grande confiance dans les procédures de la filière d'approvisionnement

En 2018, les procédures de la filière d'approvisionnement sont demeurées un mécanisme essentiel de transparence et de renforcement de la confiance, qui permet de veiller à ce que le transfert à la République islamique d'Iran de certains biens, technologies ou services connexes ne contrevienne pas à la résolution 2231 (2015) ni aux dispositions et objectifs du Plan d'action global commun.

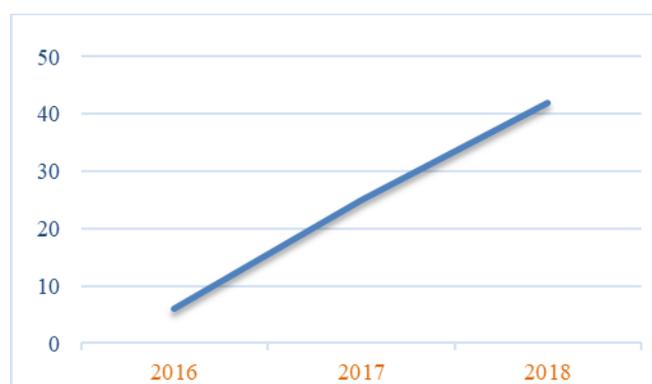
En 2018, la mission a participé à cinq activités de sensibilisation visant à mieux faire comprendre aux États Membres la résolution et les mesures restrictives qui y figurent, en particulier la filière d'approvisionnement.

#### *Des résultats concrets*

Concrètement, les activités menées ont permis de parvenir à une meilleure compréhension et une plus grande utilisation des procédures de la filière d'approvisionnement, y compris par des États Membres qui ne participent pas au Plan d'action global commun.

Dans la pratique, le nombre total de propositions soumises pour approbation depuis janvier 2016 dans le cadre de la filière d'approvisionnement a augmenté pour atteindre 42 et le nombre d'États Membres soumissionnaires est passé de quatre à cinq.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.



*Progression du nombre total de propositions relatives au nucléaire soumises pour approbation dans le cadre de la filière d'approvisionnement depuis le 16 janvier 2016. Source : ONU*

212. L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir le renforcement de la capacité du Conseil de sécurité de se prononcer, après examen, sur les recommandations de la Commission conjointe concernant les propositions des États qui souhaitent mener des activités nucléaires ou procéder à des transferts d'articles nucléaires [voir le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité pour 2018 pour le module thématique II (A/72/371/Add.2)], a été atteint, ainsi que l'attestent le degré de satisfaction du facilitateur du Conseil de sécurité en ce qui concerne les services fournis par la mission pour traiter de manière efficace et en temps utile les propositions de transferts et d'activités liés au nucléaire, ainsi que le suivi systématique de toutes les propositions soumises.

#### 4. Coup de projecteur sur certains des résultats escomptés pour 2020

##### Meilleure compréhension de la résolution 2231 (2015) et poursuite de son application

En mai 2018, le retrait d'un participant au Plan d'action global conjoint a fait naître des incertitudes quant à l'avenir du Plan, au rôle de la résolution 2231 (2015) et aux obligations qui en découlent pour les États Membres.

##### *Une réponse adaptée à la situation*

La situation est la suivante : il s'agit d'assurer la continuité du Plan d'action global commun en préservant l'appui que la communauté internationale apporte à cet accord et à la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité. Il est donc nécessaire d'accroître les activités de sensibilisation, d'information et d'orientation.

En réponse, jusqu'en 2020, la mission diffusera des informations relatives à la résolution, y compris les mesures restrictives énoncées à l'annexe B, au moyen des rapports du Secrétaire général et des exposés présentés au Conseil de sécurité sur l'application de la résolution, ainsi qu'en participant à des activités de sensibilisation.

##### *Des résultats concrets*

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir une meilleure compréhension et une application effective de la résolution par tous les États Membres et les organisations régionales et internationales.

Concrètement, si le résultat est atteint, la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité continuera d'être appliquée, notamment par la présentation au Conseil de rapports des États Membres et par l'utilisation de la filière d'approvisionnement.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

##### *Mesure des résultats*

2018	2019	2020
Poursuite de l'application de la résolution 2231 (2015), notamment par la présentation au Conseil de sécurité de rapports des États Membres et l'utilisation de la filière d'approvisionnement	Poursuite de l'application de la résolution 2231 (2015), notamment par la présentation au Conseil de sécurité de rapports des États Membres et l'utilisation de la filière d'approvisionnement	Poursuite de l'application de la résolution 2231 (2015), notamment par la présentation au Conseil de sécurité de rapports des États Membres et l'utilisation de la filière d'approvisionnement

213. Les principales tâches confiées à la mission sont définies dans les documents du Conseil de sécurité qui suivent : la résolution 2231 (2015) et la note du Président du Conseil (S/2016/44) sur les tâches incombant au Conseil de sécurité au titre de sa résolution 2231 (2015).

## 5. Produits retenus pour la période 2018-2020

214. On trouvera dans le tableau 29 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé au paragraphe 210.

Tableau 29

### Produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	2018 Produits prévus	2018 Produits livrés	2019 Produits prévus	2020 Produits prévus
<b>Produits quantifiés</b>				
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	2	2	2	2
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	11	6	8	8
Services de conférence et de secrétariat pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	8	3	6	6
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
Publications (nombre de publications)	5	–	3	3
<b>Produits non quantifiés</b>				
<b>C. Activités de fond</b>				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête				
<b>D. Activités de communication</b>				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information				
Relations extérieures et relations avec les médias				
Plateformes numériques et contenus multimédias				

## 6. Principaux écarts et variations concernant les produits

### Écarts observés en 2018 entre prévisions et réalisations

215. S'agissant des services fonctionnels et des services de conférence et de secrétariat pour les réunions, l'écart s'explique principalement par le fait qu'il y a eu moins de demandes que prévu des membres du Conseil de sécurité.
216. L'écart concernant les publications est dû au fait que le nombre de documents d'orientation publiés par le Conseil de sécurité a été inférieur aux prévisions.

## B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020

### Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 30

#### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2018	2019	2020		Variation
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Total des ressources nécessaires	Dépenses non renouvelables	2019-2020 Augmentation/ (diminution)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) - (2)
Personnel civil	1 195,3	926,8	1 288,1	–	361,3
Dépenses opérationnelles	301,6	271,2	259,9	–	(11,3)
<b>Total (déduction faite des contributions du personnel)</b>	<b>1 496,9</b>	<b>1 198,0</b>	<b>1 548,0</b>	<b>–</b>	<b>350,0</b>

Tableau 31

#### Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2 partiel	Service mobile/ sécurité	Services généraux <sup>a</sup>	Total (personnel recruté sur le plan international)		Adminis- trateurs	Agents locaux		
											Admis-	Agents				
Effectif approuvé pour 2019	–	–	–	–	1	3	3	–	7	–	2	9	–	–	–	9
Effectif proposé pour 2020	–	–	–	–	1	3	3	–	7	–	2	9	–	–	–	9
<b>Variation</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

<sup>a</sup> Autres classes, sauf indication contraire.

217. Les ressources demandées pour la mission en 2020, d'un montant de 1 548 000 dollars (déduction faite des contributions du personnel), permettraient de financer les traitements et les dépenses communes de personnel (1 288 100 dollars) nécessaires au maintien de neuf postes temporaires (1 P-5, 3 P-4, 3 P-3 et 2 G) et les dépenses opérationnelles (259 900 dollars), qui comprennent les frais de voyage (75 300 dollars) et d'autres dépenses liées à l'appui opérationnel et logistique, comme la location de locaux, l'informatique et les communications ainsi que des fournitures et services divers (184 600 dollars).
218. Aucun changement n'est proposé pour 2020 quant au nombre et à la classe des postes nécessaires à l'application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité. Un taux de vacance de postes de 11,1 % a été appliqué aux dépenses de personnel.
219. La variation (à la hausse) entre les ressources proposées pour 2020 et le budget approuvé pour 2019 s'explique principalement par l'augmentation des dépenses prévues au titre du personnel civil, qui résulte de l'application, compte tenu du taux de vacance de postes effectif au 28 février 2019, d'un taux inférieur à celui retenu en 2019 (11,1 % contre 36,4 %).

## Ressources extrabudgétaires

220. En 2019, aucune ressource extrabudgétaire n'a été affectée à l'application de la résolution [2231 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité ; il est prévu que cette situation reste inchangée en 2020.

## 11. Groupe d'experts sur le Mali

*(1 325 700 dollars)*

### Orientations générales

#### Mandat et considérations générales

221. Le Groupe d'experts sur le Mali est chargé de surveiller l'application du gel des avoirs et de l'interdiction de voyager, ainsi que de fournir des informations pouvant servir à désigner des personnes ou entités. Son mandat découle des priorités arrêtées dans les résolutions du Conseil de sécurité, notamment la résolution [2374 \(2017\)](#). Le régime de sanctions a été adopté à la suite de la lettre que le Gouvernement malien a adressée au Président du Conseil de sécurité le 9 août 2017, dans laquelle il soulignait que les violations répétées du cessez-le-feu commises depuis le début du mois de juin 2017 mettaient gravement en péril les fragiles avancées réalisées dans l'exécution de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, et priait ainsi le Conseil, pour surmonter les nombreux obstacles qui entravaient cette exécution, de mettre en place un régime de sanctions ciblées contre ceux qui dressaient ces obstacles. Les mesures de sanctions visent à prévenir et à contenir les menaces contre la paix, la sécurité ou la stabilité du Mali et de la région.

#### Lien avec la Charte des Nations Unies et les objectifs de développement durable

222. Le Groupe d'experts sur le Mali se réfère à son mandat pour définir les produits devant lui permettre d'atteindre l'objectif fixé. Cet objectif va dans le sens du but poursuivi par l'Organisation, à savoir, comme il est dit à l'Article 1 de la Charte des Nations Unies, maintenir la paix et la sécurité internationales. Ce but se retrouve dans les objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'objectif, de même que les produits, est lié à plusieurs objectifs de développement durable, comme indiqué aux paragraphes 231 et 232.

#### Contexte actuel

223. En 2018, la situation au Mali a continué de menacer la paix et la sécurité internationales dans la région, la crise malienne ayant d'importantes répercussions sur les États voisins compte tenu de la porosité des frontières, qui facilite le déplacement d'individus et la libre circulation des groupes terroristes et criminels transnationaux. Les enquêtes du Groupe d'experts ont permis d'obtenir des informations indiquant que certains membres de groupes armés coopérant à l'application de l'Accord ont été impliqués dans des activités terroristes, notamment dans une attaque contre les Forces de défense et de sécurité maliennes. Dans son rapport final de 2018 ([S/2018/581](#)), le Groupe d'experts a observé que des membres des groupes armés signataires et des factions dissidentes étaient impliqués dans des attaques dirigées contre les forces armées et de sécurité maliennes et dans la criminalité organisée, et qu'ils menaçaient de recourir à la violence pour être pris en compte dans l'Accord, compromettant ainsi indirectement son application.
224. En 2018, le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2374 \(2017\)](#) concernant le Mali s'est rendu deux fois dans ce pays, les 26 et 27 mars et du 5 au 8 décembre 2018, afin de mener des activités de sensibilisation visant à obtenir des informations de première main auprès de

ses principaux homologues, d'être informé de la situation politique et sécuritaire dans ce pays et au Sahel, notamment en ce qui concerne l'application de l'Accord, et de réfléchir aux possibilités de coopération future avec des pays du Sahel pour favoriser la paix et la réconciliation au Mali et la stabilité dans la région.

### **Stratégie pour 2020 et facteurs externes**

225. En 2020, le Groupe d'experts poursuivra ses enquêtes sur le trafic de certains biens, tels que les cigarettes et le carburant, qui constituent une source de financement pour les gangs, ainsi que pour les groupes armés, principalement par le biais de taxes et de redevances illicites perçues sur les services d'escorte.
226. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2020 :
- a) Les États Membres se conforment aux résolutions du Conseil de sécurité et coopèrent avec le Groupe d'experts ;
  - b) Les conditions de sécurité permettent au Groupe d'experts d'effectuer des missions sur le terrain.
227. Le Groupe d'experts tient compte des questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. L'équilibre entre les sexes est pris en compte lors du recrutement d'experts et de la constitution d'une liste de réserve. Le mandat des experts du Groupe leur impose de tenir compte des questions de genre dans leurs domaines de compétence respectifs. Le Groupe s'inspire également de la stratégie du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix en la matière, notamment en dispensant au personnel la formation qui existe dans ce domaine et en proposant à tous les experts une formation aux questions de genre axée sur les sanctions.
228. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, dans le cadre de l'échange d'informations, le Groupe d'experts coopère avec les États Membres, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et d'autres équipes et groupes de surveillance des sanctions s'il y a lieu. Dans le domaine de la sûreté, de la sécurité et de la logistique, le Groupe coopère avec le Département de la sûreté et de la sécurité, la MINUSMA et le PNUD.

### **Activités d'évaluation**

229. En 2020, il est prévu de procéder à une auto-évaluation de l'aide fournie par la Division des affaires du Conseil de sécurité aux missions politiques spéciales du groupe thématique II.

## **A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018**



### **1. Objectif**

230. L'objectif auquel le Groupe d'experts contribue est de veiller à la pleine application du régime des sanctions concernant le Mali, à savoir le gel des avoirs et l'interdiction de voyager.

## 2. Lien avec les objectifs de développement durable

231. L'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 5, qui consiste à parvenir à l'égalité des sexes et à autonomiser toutes les femmes et les filles. Les progrès accomplis aideront à éliminer toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation.
232. L'objectif est également lié à l'objectif de développement durable n° 16, qui consiste à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous. Les progrès accomplis aideront à réduire toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés et à mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants.

## 3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

### Renforcement de l'application de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali

Le 15 mai 2015, le Gouvernement malien et deux coalitions de groupes armés ont signé l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Au chapitre 18 dudit Accord, la communauté internationale est exhortée à appuyer sa mise en œuvre et le Conseil de sécurité est invité à prendre des mesures contre quiconque entraverait l'exécution des engagements qui y sont contenus et la réalisation des objectifs poursuivis.

Le 5 septembre 2017, le Conseil de sécurité, ayant examiné la demande du Gouvernement malien ainsi que les appels répétés du Secrétaire général en faveur des sanctions, a adopté la résolution [2374 \(2017\)](#), par laquelle ont été mis en place un régime de sanctions (interdiction de voyager et gel des avoirs), un Comité du Conseil de sécurité et un Groupe d'experts sur le Mali. La résolution n'était pas assortie d'une liste des personnes et des entités visées par des mesures de sanction. Le Groupe d'experts a été chargé d'aider le Comité à s'acquitter de son mandat, notamment en lui fournissant des informations pouvant servir à imposer d'éventuelles sanctions ciblées contre les personnes et entités remplissant les critères de désignation.

En 2018, le Groupe d'experts a mené des enquêtes au sujet des personnes et entités qui, par leur participation à des réseaux de criminalité organisée ou à des entreprises terroristes, entravent directement ou menacent indirectement la mise en œuvre de l'Accord. Il a repéré des membres des groupes armés signataires et de factions ayant pris part à des attentats terroristes contre les forces armées et les forces de sécurité maliennes, assuré la sécurité des transports de drogues ou été impliqués dans la traite des personnes ou les violences sexuelles commises contre des migrantes.

#### *Des résultats concrets*

Concrètement, les activités menées ont contribué à mettre plus d'éléments d'information à la disposition du Conseil de sécurité dans le cadre de ses débats et du Comité dans ses échanges avec les parties prenantes en Afrique de l'Ouest et au Sahel en ce qui concerne le rôle des sanctions au Mali, ce qui a conduit le Gouvernement malien à mieux comprendre le régime de sanctions imposé et à davantage prendre part à son application, celui-ci ayant notamment appelé, à la fin de 2018, à ce qu'il soit procédé à des désignations.



*Le Conseil de sécurité adopte à l'unanimité la résolution 2374 (2017) imposant un régime de sanctions concernant le Mali. Source : Organisation des Nations Unies*

Dans la pratique, le Comité a désigné trois personnes qui ont été inscrites sur la liste relative aux sanctions et ont donc été visées par des mesures de sanction ciblées.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

---

233. L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir le renforcement de la capacité du Conseil de sécurité de réagir en cas d'allégations de violation, tel qu'énoncé dans le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité pour 2018 pour le groupe thématique II (A/72/371/Add.2), a été atteint, ainsi que l'attestent les trois nouvelles inscriptions sur la liste relative aux sanctions.

#### **4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020**

---

##### **Plus d'éléments d'information mis à la disposition du Comité**

En 2018, le Comité a examiné le rapport du Groupe d'experts et les principales conclusions qui y étaient présentées, y compris des observations sur la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, les groupes armés, les attaques perpétrées contre l'armée malienne, la criminalité organisée, les violations du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme et l'évolution de la situation de la région sur le plan politique et sur celui de la sécurité. Au cours de ses consultations avec les interlocuteurs concernés, le Groupe d'experts a été orienté vers une nouvelle piste d'enquête, jusque-là inexplorée, à savoir le financement de groupes armés au moyen du trafic d'articles n'ayant pas encore été pris en considération, tels que les cigarettes et les véhicules.

##### *Une réponse adaptée à la situation*

La situation est la suivante : il était nécessaire, pour les besoins de l'enquête, d'accéder à des zones reculées et peu sûres du Mali et de consacrer du temps à l'établissement d'exposés des motifs relatifs aux nouvelles pistes d'enquête mises au jour.

En réponse, en 2020, les membres du Groupe d'experts sur le Mali approfondiront le traitement de ces questions en passant davantage de temps dans le pays, notamment dans les zones frontalières, de façon à fournir au Comité des renseignements et des analyses supplémentaires.

##### *Des résultats concrets*

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir permettre au Comité d'envisager l'inscription sur la liste relative aux sanctions de nouvelles personnes et entités contrevenant au régime de sanctions.

Concrètement, si le résultat est atteint, le Conseil de sécurité et le Comité prendront des mesures complémentaires, telles que l'adaptation du régime de sanctions, la désignation de nouvelles personnes et entités, le cas échéant, et la communication aux États Membres de renseignements sur l'application du régime de sanctions.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

## Mesure des résultats

2018	2019	2020
Le Conseil de sécurité/le Comité reçoit quelques renseignements sur la participation des parties signataires à des types de trafic n'ayant pas encore été pris en considération, tels que le trafic de cigarettes et de véhicules	Le Conseil de sécurité/le Comité reçoit davantage de renseignements sur la participation des parties signataires à des types de trafic n'ayant pas encore été pris en considération, tels que le trafic de cigarettes et de véhicules	Le Conseil de sécurité adapte le régime de sanctions ; le Comité envisage la désignation de nouvelles personnes et entités

234. Les principales tâches incombant au Groupe d'experts sur le Mali sont définies dans la résolution [2374 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité portant création du Comité et de son Groupe d'experts. S'y ajoutent les activités prévues dans la résolution [2432 \(2018\)](#) prorogeant le mandat précédent du Groupe d'experts. Le mandat qui lui a été confié continuera de guider le Groupe d'experts dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

## 5. Produits retenus pour la période 2018-2020

235. On trouvera dans le tableau 32 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé au paragraphe 230.

Tableau 32

### Produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	2018 Produits prévus	2018 Produits livrés	2019 Produits prévus	2020 Produits prévus
<b>Produits quantifiés</b>				
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	2	2	3	3
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	6	6	6	6
Services de conférence et de secrétariat pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	6	6	6	6
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	5	5	5	5
Publications (nombre de publications)	2	2	2	2
<b>Produits non quantifiés</b>				
<b>C. Activités de fond</b>				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête				
Bases de données et supports numériques				

	2018 Produits prévus	2018 Produits livrés	2019 Produits prévus	2020 Produits prévus
<b>D. Activités de communication</b>				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information				
Relations extérieures et relations avec les médias				
Plateformes numériques et contenus multimédias				

## B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020

### Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 33

#### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2018	2019	2020		Variation
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Total des ressources nécessaires	Dépenses non renouvelables	2019-2020 Augmentation/ (diminution)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) - (2)
Personnel civil	105,4	146,2	123,9	–	(22,3)
Dépenses opérationnelles	831,5	1 201,8	1 201,8	–	–
<b>Total (déduction faite des contributions du personnel)</b>	<b>936,9</b>	<b>1 348,0</b>	<b>1 325,7</b>	<b>–</b>	<b>(22,3)</b>

Tableau 34

#### Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ sécurité	Services généraux <sup>a</sup>	Total (personnel recruté sur le plan international)	Adminis- trateurs	Agents locaux		Volontaires des Nations Unies
Effectif approuvé pour 2019	–	–	–	–	–	–	1	–	1	–	–	1	–	–	–	1
Effectif proposé pour 2020	–	–	–	–	–	–	1	–	1	–	–	1	–	–	–	1
<b>Variation</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

236. Le montant des ressources à prévoir pour le Groupe d'experts sur le Mali pour 2020 s'élève à 1 325 700 dollars (déduction faite des contributions du personnel). Ce montant permettra de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel correspondant au maintien d'un poste temporaire (P-3), dont le titulaire sera chargé de fournir un appui fonctionnel et administratif au Comité, à son Président et aux membres du Groupe d'experts (123 900 dollars), et des dépenses opérationnelles (1 201 800 dollars) qui se répartissent comme suit : honoraires (574 000 dollars) et

voyages (222 300 dollars) des membres du Groupe d'experts, frais de voyage du personnel (199 400 dollars), et dépenses liées à l'appui opérationnel et logistique, comme la location de locaux et de véhicules, les communications et l'informatique ainsi que des services et fournitures divers (206 100 dollars).

237. Pour 2020, aucun changement n'est proposé quant aux effectifs demandés ni quant à leur classe. Un taux de vacance de 5 % a été appliqué pour le calcul des dépenses de personnel.
238. La variation (baisse) entre les ressources demandées pour 2020 et celles approuvées pour 2019 s'explique principalement par l'application du barème des traitements révisé au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et par la baisse du nombre de voyages du personnel prévus. La baisse est en partie contrebalancée par l'augmentation du montant moyen des honoraires des experts compte tenu de la composition du Groupe.

### **Ressources extrabudgétaires**

239. Aucune ressource extrabudgétaire n'était disponible pour le Groupe d'experts sur le Mali en 2019 et aucune n'est prévue pour 2020.

## **12. Groupe d'experts sur la Somalie**

*(1 850 800 dollars)*

### **Orientations générales**

#### **Mandat et considérations générales**

240. Le mandat du Groupe d'experts sur la Somalie, défini dans la résolution [2444 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité, consiste à surveiller l'application du gel des avoirs, de l'interdiction de voyager, de l'embargo territorial sur les armes et de l'interdiction visant le charbon de bois, ainsi qu'à fournir des informations pouvant servir à désigner des personnes ou entités. Les sanctions ciblées visent à appuyer les efforts déployés par les autorités somaliennes pour assurer la stabilité et la sécurité dans le pays et à empêcher que des mouvements d'armes et de munitions aient lieu vers et à travers la Somalie en violation de l'embargo sur les armes.

#### **Lien avec la Charte des Nations Unies et les objectifs de développement durable**

241. Le Groupe d'experts sur la Somalie se réfère à son mandat pour définir les produits devant lui permettre d'atteindre son objectif. Cet objectif va dans le sens des buts poursuivis par l'Organisation, à savoir, comme il est dit à l'Article 1 de la Charte des Nations Unies, maintenir la paix et la sécurité internationales. Ces buts se retrouvent dans les objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'objectif, de même que les produits, est lié à plusieurs objectifs de développement durable, comme indiqué aux paragraphes 251 et 252.

#### **Contexte actuel**

242. En 2018, la situation en matière de sécurité est restée très instable en Somalie et les Chabab constituaient toujours la principale menace pour la sécurité du pays. Vers la fin de l'année, l'évolution de la situation politique a avant tout été marquée par les désaccords entre le Gouvernement fédéral et les États membres de la fédération en ce qui concerne la formation de l'État et par des tensions découlant du processus électoral dans l'État du Sud-Ouest.

243. En ce qui concerne les sanctions, en mars 2018, le Comité du Conseil de sécurité faisant suite à la résolution 751 (1992) sur la Somalie a inscrit deux personnes sur la liste en raison de leurs liens avec les Chabab. Le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée, auquel le Groupe d'experts sur la Somalie a succédé, a appelé l'attention du Conseil sur le faible respect, par le Gouvernement fédéral somalien, des obligations qui lui incombent au titre de la levée partielle de l'embargo sur les armes, sur les difficultés rencontrées sur le plan politique et en matière de sécurité dans le pays, sur la situation militaire et financière solide des Chabab et sur le commerce interdit de charbon de bois somalien.

### **Stratégie pour 2020 et facteurs externes**

244. En 2020, les membres du Groupe d'experts sur la Somalie se rendront dans différents secteurs du pays et de la région pour surveiller et examiner la mise en œuvre des sanctions.
245. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2020 :
- a) Les États Membres se conforment aux résolutions du Conseil de sécurité et coopèrent avec le Groupe d'experts ;
  - b) Les conditions de sécurité permettent au Groupe d'experts d'effectuer des missions sur le terrain.
246. Le Groupe d'experts prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. L'équilibre entre les sexes est pris en compte dans le recrutement d'experts et la constitution d'une liste de réserve. Le mandat des experts du Groupe leur impose de tenir compte des questions de genre dans leurs domaines de compétence respectifs. Le Groupe s'inspire également de la stratégie du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix en matière de problématique femmes-hommes, notamment en incitant le personnel à suivre le programme de sensibilisation aux questions de genre et en proposant à tous les experts une formation aux questions de genre spécifique aux sanctions.
247. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, et plus particulièrement l'échange d'informations, le Groupe d'experts collabore avec les États Membres, la MANUSOM, le Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (BANUS), l'Office des Nations Unies à Nairobi, la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), la Banque mondiale, le FMI, l'OACI, INTERPOL, l'Union africaine, l'Union européenne, l'Organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne, l'IGAD et d'autres équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts, selon qu'il convient.
248. Sur les questions de sûreté, de sécurité et de logistique, le Groupe d'experts coopère avec le Département de la sûreté et de la sécurité, l'Office des Nations Unies à Nairobi, la MANUSOM, le BANUS, l'AMISOM et le PNUD.

### **Activités d'évaluation**

249. En 2020, il est prévu de procéder à une auto-évaluation de l'aide fournie par la Division des affaires du Conseil de sécurité aux missions politiques spéciales du groupe thématique II.

## A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018



### 1. Objectif

250. L'objectif auquel le Groupe d'experts sur la Somalie contribue est de veiller à la pleine application du régime des sanctions concernant la Somalie, à savoir le gel des avoirs, l'interdiction de voyager, l'embargo sur les armes et l'interdiction visant le charbon de bois.

### 2. Lien avec les objectifs de développement durable

251. L'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 5, qui consiste à parvenir à l'égalité des sexes et à autonomiser toutes les femmes et les filles. Les progrès accomplis aideront à éliminer toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation.
252. L'objectif est également lié à l'objectif de développement durable n° 16, qui consiste à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, à assurer l'accès de tous à la justice et à mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous. Les progrès accomplis aideront à réduire toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés et à mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants, à réduire les flux financiers illicites et le trafic d'armes, à renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés, à lutter contre la criminalité organisée, à réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes et à mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux.

### 3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

#### Établissement en temps voulu du Groupe d'experts sur la Somalie

En novembre 2018, le Conseil de sécurité a adopté la résolution [2444 \(2018\)](#), par laquelle il a mis fin au mandat du Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée à compter du 16 décembre 2018 et prié le Secrétaire général d'établir le Groupe d'experts sur la Somalie le 15 décembre 2018 au plus tard.

#### *Des résultats concrets*

Concrètement, les activités menées ont permis d'entreprendre les démarches administratives et pratiques requises pour établir le Groupe d'experts, qui se compose de six membres et est installé à Nairobi.

Dans la pratique, les membres du Groupe d'experts ont été nommés en temps voulu, le 14 décembre 2018



*Le Conseil de sécurité vote sur la résolution 2444 (2018). Source : Organisation des Nations Unies*

(S/2018/1115), le site Web du Comité a été mis en ligne sans délai et la structure d'appui du Comité au sein du Secrétariat a été établie.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

253. Il n'y avait aucun résultat escompté pour 2018 car le Groupe d'experts sur la Somalie a été mis en place à la fin de l'année civile.

#### 4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

##### Renforcement de la capacité du Conseil de sécurité de réagir en cas d'allégations de violation

Le Groupe d'experts sur la Somalie a été créé en 2018 en application de la résolution 2444 (2018) du Conseil de sécurité et ses membres ont été nommés par le Secrétaire général le 14 décembre 2018.

En 2020, le Groupe d'experts orientera ses enquêtes sur les activités militaires et financières des Chabab, les violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme, les violations de l'embargo sur les armes et le respect, par le Gouvernement fédéral somalien, des conditions auxquelles est soumise la levée partielle de cet embargo et de l'interdiction visant le charbon de bois. Il s'attachera également à recenser les personnes et entités qui pourraient remplir les critères de désignation.

##### *Des résultats concrets*

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir permettre au Conseil de sécurité et au Comité de prendre des mesures éclairées en cas d'allégation de violation des sanctions ou lorsque des personnes ou entités répondant aux critères de désignation sont repérées.

Concrètement, si le résultat est atteint, le Conseil de sécurité et le Comité prendront des mesures complémentaires, telles que l'adaptation du régime de sanctions, la désignation de nouvelles personnes et entités, le cas échéant, et la communication aux États Membres de renseignements sur l'application du régime de sanctions.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

##### *Mesure des résultats*

2018	2019	2020
Établissement du Groupe d'experts	Le Conseil de sécurité/le Comité reçoit des rapports sur les violations, le respect des conditions de la levée partielle de l'embargo et les personnes et entités répondant aux critères de désignation	Le Conseil de sécurité adapte le régime de sanctions ; le Comité envisage la désignation de nouvelles personnes et entités

254. Les principales tâches incombant au Groupe d'experts sur la Somalie sont définies dans la résolution 2444 (2018) du Conseil de sécurité portant création du Groupe d'experts. Le mandat qui lui a été confié continuera de guider le Groupe d'experts dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

## 5. Produits retenus pour la période 2018-2020

255. On trouvera dans le tableau 35 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé au paragraphe 250.

Tableau 35

### Produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
<b>Produits quantifiés</b>				
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	–	–	13	12
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	–	–	4	4
Services de conférence et de secrétariat pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	–	–	4	4
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	–	–	5	5
Publications (nombre de publications)	–	–	1	1
<b>Produits non quantifiés</b>				
<b>C. Activités de fond</b>				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête				
Bases de données et supports numériques				
<b>D. Activités de communication</b>				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information				
Relations extérieures et relations avec les médias				
Plateformes numériques et contenus multimédias				

## 6. Principaux écarts et variations concernant les produits

### Variations entre les prévisions pour 2019 et pour 2020

256. S'agissant de la documentation destinée aux organes délibérants, la variation tient au fait que le Secrétaire général a établi en 2019, à la demande du Conseil de sécurité, un rapport au sujet des évolutions sur la voie de la normalisation des relations entre Djibouti et l'Érythrée, mais qu'il n'est pas prévu d'établir un autre rapport sur le sujet en 2020.

## B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020

### Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 36

#### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2018	2019	2020		Variation
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Total des ressources nécessaires	Dépenses non renouvelables	2019-2020 Augmentation/ (diminution)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) - (2)
Personnel civil	–	403,4	392,6	–	(10,8)
Dépenses opérationnelles	–	1 448,2	1 458,2	–	10,0
<b>Total (déduction faite des contributions du personnel)</b>	<b>–</b>	<b>1 851,6</b>	<b>1 850,8</b>	<b>–</b>	<b>(0,8)</b>

Tableau 37

#### Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service de sécurité	Services généraux <sup>a</sup>	Total (personnel recruté sur le plan international)	Adminis- trateurs	Agents locaux		
Effectif approuvé pour 2019	–	–	–	–	–	–	1	–	1	–	1	2	–	4	–	6
Effectif proposé pour 2020	–	–	–	–	–	–	1	–	1	–	1	2	–	4	–	6
<b>Variation</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>

<sup>a</sup> Autres classes, sauf indication contraire.

257. Le montant des ressources demandées au titre du Groupe d'experts sur la Somalie pour 2020 s'élève à 1 850 800 dollars (déduction faite des contributions du personnel). Il permettrait de financer les traitements et les dépenses communes de personnel (392 600 dollars) afférents au maintien de six postes temporaires (1 P-3, 1 G et 4 AL), dont les titulaires seraient chargés de fournir un appui fonctionnel et administratif aux membres du Groupe d'experts, et des dépenses opérationnelles (1 458 200 dollars) qui se répartissent comme suit : honoraires (992 400 dollars) et voyages (247 800 dollars) des membres du Groupe, frais de voyage du personnel (18 100 dollars), et dépenses liées à l'appui opérationnel et logistique, comme la location de locaux et de véhicules, la papeterie et les fournitures de bureau, les services en matière d'informatique et de communications, les licences d'utilisation de logiciels, les abonnements destinés à l'information du public ainsi que des services divers (199 900 dollars).

258. Pour 2020, aucun changement n'est proposé quant aux effectifs demandés ni quant à leur classe. Un taux de vacance de 5 % a été appliqué pour le calcul des dépenses relatives au personnel recruté sur les plans international et national.

259. La variation (baisse) entre les ressources demandées pour 2020 et celles approuvées pour 2019 s'explique principalement par la diminution des dépenses au titre du personnel civil, en raison de l'application du barème des traitements révisé au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Elle est en partie contrebalancée par la révision à la hausse du ratio appliqué pour le calcul des dépenses communes de personnel (de 42,2 % à 47,9 %) compte tenu de l'évolution récente des dépenses, et par la hausse des dépenses opérationnelles découlant principalement de l'augmentation des honoraires mensuels des six experts en 2020.

### **Ressources extrabudgétaires**

260. Aucune ressource extrabudgétaire n'était disponible pour le Groupe d'experts sur la Somalie en 2019 et aucune n'est prévue pour 2020.

## **13. Mission politique spéciale à l'appui du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) visant à prévenir la prolifération des armes de destruction massive et à éviter qu'elles ne tombent entre les mains d'acteurs non étatiques**

*(2 969 300 dollars)*

### **Orientations générales**

#### **Mandat et considérations générales**

261. La mission politique spéciale à l'appui du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) visant à empêcher l'accès d'acteurs non étatiques aux armes de destruction massive est chargée d'apporter un appui technique, administratif et logistique au Comité pour l'aider à donner corps à la résolution.
262. La mission appuie le Comité dans ses activités relatives à l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité en organisation des ateliers régionaux et sous-régionaux sur l'application de cette résolution et en menant des missions et des activités qui concernent expressément tel ou tel pays, en renforçant la coopération entre les organes internationaux et régionaux grâce à l'organisation de réunions conjointes sur la coopération visant à promouvoir les objectifs de la résolution et en favorisant la constitution de partenariats efficaces avec la société civile et le secteur privé.
263. L'action menée au niveau national pour appliquer la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité est la pierre angulaire de la structure d'appui. En coopération avec le Comité et les organisations internationales, régionales et sous-régionales compétentes, la mission continue de s'employer à aider les États Membres intéressés à appliquer la résolution en organisant des visites et des dialogues qui leur sont expressément consacrés ainsi que des tables rondes et des examens par les pairs au niveau national afin de renforcer les capacités, de faciliter l'assistance technique et de recenser et diffuser les pratiques efficaces pour l'application de la résolution 1540 (2004).
264. Dans sa résolution 1977 (2011), le Conseil de sécurité a engagé le Comité à renforcer sa coopération avec les organisations internationales, régionales et sous-régionales compétentes et à intensifier le partage d'informations avec elles sur l'assistance technique ainsi que sur toutes autres questions pertinentes pour la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004). La mission contribue à promouvoir cette coopération en collaborant avec ces organisations pour échanger des informations et rechercher les synergies permettant de renforcer l'application de la résolution dans l'intérêt de leurs États Membres respectifs.

265. Le Conseil de sécurité a réaffirmé à maintes reprises que la prolifération des armes nucléaires, chimiques et biologiques et de leurs vecteurs constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales.
266. Par sa résolution [1540 \(2004\)](#), le Conseil de sécurité, agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, a décidé que tous les États Membres devaient s'abstenir d'apporter une forme d'aide quelconque à des acteurs non étatiques qui tenteraient de mettre au point, de se procurer, de fabriquer, de posséder, de transporter, de transférer ou d'utiliser des armes nucléaires, chimiques ou biologiques et leurs vecteurs. En outre, tous les États ont été priés d'adopter et d'appliquer, conformément à leurs procédures nationales, des législations appropriées et efficaces interdisant à tout acteur non étatique de se livrer à de telles activités, en particulier à des fins terroristes, et de prendre et d'appliquer des mesures efficaces afin de mettre en place des dispositifs intérieurs de contrôle destinés à prévenir la prolifération des armes nucléaires, chimiques ou biologiques et de leurs vecteurs, y compris en mettant en place des dispositifs de contrôle appropriés pour les matières connexes.
267. La résolution [1540 \(2004\)](#) du Conseil de sécurité fait partie intégrante du régime international de non-prolifération. Elle renforce le régime en rendant d'importantes prescriptions d'autres instruments internationaux pertinents applicables à tous les États Membres du fait qu'elle comble les lacunes dans la couverture de ces instruments concernant les actions d'acteurs non étatiques, et en demandant aux États Membres de mettre en place des dispositifs internes de contrôle des armes de destruction massive et de leurs vecteurs plus rigoureux que ceux prévus par d'autres instruments internationaux.

### **Lien avec la Charte des Nations Unies et les objectifs de développement durable**

268. Le mandat d'aide à l'application de la résolution [1540 \(2004\)](#) du Conseil de sécurité guide la définition des produits respectifs devant permettre d'atteindre l'objectif visé. Cet objectif va dans le sens du but poursuivi par l'Organisation, à savoir, comme il est dit à l'Article 1 de la Charte des Nations Unies, maintenir la paix et la sécurité internationales. Ce but se retrouve dans les objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'objectif, de même que les produits, est lié aux objectifs de développement durable, comme indiqué au paragraphe 282 ci-dessous.

### **Contexte actuel**

269. Les avancées rapides des sciences, des technologies et du commerce international exacerbent la menace que constitue la prolifération d'armes de destruction massive favorisée par des acteurs non étatiques, car ces avancées risquent d'être utilisées à mauvais escient. Cela pose des difficultés supplémentaires qui empêchent les États Membres de s'acquitter de leurs obligations au titre de la résolution [1540 \(2004\)](#).
270. En 2018, malgré ces difficultés, le nombre d'États Membres n'ayant pas encore présenté leur premier rapport est tombé de 14 à 11. Le Comité a contacté tous les États concernés, y compris pour leur proposer une assistance, plus d'une fois dans certains cas. Le Comité poursuivra ses efforts en 2019. Neuf États Membres ont adressé une demande d'assistance au Comité en 2018, ce qui représente une hausse notable par rapport aux trois demandes reçues en 2017.
271. Davantage d'États et d'organisations internationales ont indiqué qu'ils étaient prêts à répondre aux demandes d'assistance et ont informé le Comité des activités en cours ou des domaines dans lesquels une assistance pouvait être proposée. Le Comité a renforcé ses procédures permettant de relier les demandeurs et les fournisseurs d'assistance, ainsi que ses capacités d'examen des demandes.
272. Le Comité a continué de renforcer sa collaboration avec les organisations internationales et régionales en participant aux réunions techniques pertinentes et en coorganisant des activités.

273. La transparence et les activités de communication sont des outils essentiels pour améliorer la coopération et sensibiliser les États, les parlementaires, les organisations internationales, régionales et sous-régionales concernées, ainsi que la société civile, notamment les industriels, aux obligations énoncées dans la résolution 1540 (2004) et à leur mise en œuvre. À cet égard, le Comité et son Groupe d'experts ont participé à deux activités en 2018 qui leur ont permis d'engager un dialogue direct avec les entreprises, de collaborer avec elles et de les informer des obligations que leur imposent les lois nationales.

### Stratégie pour 2020 et facteurs externes

274. En 2020, les objectifs définis par le Président du Comité porteront davantage sur la réduction du nombre d'États Membres qui ne présentent pas de rapport, afin d'assurer l'application universelle de la résolution. Une coopération étroite avec les États Membres et d'autres parties prenantes, telles que des organisations internationales et régionales et la société civile, sera nécessaire. Ce sera particulièrement important pour procéder à un examen approfondi de l'application de la résolution 1540 (2004), qui devra être achevé avant l'expiration du mandat du Comité en avril 2021.
275. Les résultats de l'examen approfondi effectué par le Comité informeront le Conseil de sécurité de l'état d'avancement de l'application de sa résolution 1540 (2004) et permettront d'évaluer la mesure dans laquelle les États Membres s'acquittent de leurs obligations.
276. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan pour 2020 :
- a) L'environnement politique du Conseil de sécurité continue de permettre au Comité de parvenir à un consensus sur la mise en œuvre des activités prévues ;
  - b) Les États Membres continuent de coopérer avec le Comité ;
  - c) Les États Membres auront probablement davantage besoin d'aide pour s'acquitter des obligations que leur impose la résolution 1540 (2004) ;
  - d) La nature changeante du terrorisme, ainsi que les progrès rapides des sciences, des technologies et du commerce international, pourraient avoir une incidence sur l'application de la résolution. Cela exige que le Comité et les États Membres portent une attention constante à la mise en œuvre effective des obligations découlant de la résolution, mais d'une manière qui n'entrave pas la coopération entre les États dans ce domaine.
277. La mission continuera de prendre en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il conviendra, et conformément au plan d'action du Bureau des affaires de désarmement pour la prise en compte des questions de genre. La mission prévoit de faciliter la tenue d'une conférence sur l'autonomisation des femmes dans le monde du Sud pour attirer l'attention sur les questions relatives à la non-prolifération des armes de destruction massive qui pourraient tomber aux mains d'acteurs non étatiques et renforcer les capacités à cet égard, dans le contexte de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. Cette conférence réunira les parties prenantes concernées au sein des administrations publiques et de la société civile.
278. En ce qui concerne la coopération, la mission coopérera plus étroitement avec les entités concernées, notamment l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Organisation des États américains, l'Organisation mondiale des douanes, la Communauté des Caraïbes, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et la Communauté de développement de l'Afrique australe, pour évaluer l'impact de leurs programmes relatifs à la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. Cette évaluation, ainsi que des informations sur l'assistance pouvant être proposée aux États qui en font la demande, figureront dans le rapport présenté au Conseil de sécurité à l'issue de l'examen approfondi de l'application de la résolution.
279. En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, le Comité continue de dialoguer avec les acteurs concernés, notamment l'AIEA, l'Organisation pour l'interdiction des armes

chimiques, l'Unité d'appui à l'application de la Convention sur les armes biologiques ou à toxines et l'ONUSUD, pour échanger des informations et des données d'expérience.

### **Activités d'évaluation**

280. L'évaluation ci-après a été menée à bien en 2018 et orienté l'établissement du plan-programme pour 2020 : Rapport d'évaluation du Bureau des services de contrôle interne sur le Bureau des affaires de désarmement, publié le 6 avril 2018.

## **A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018**



### **1. Objectif**

281. L'objectif auquel la mission contribue est d'empêcher des acteurs non étatiques de mettre au point, de se procurer, de fabriquer, de posséder, de transporter, de transférer ou d'utiliser des armes nucléaires, chimiques ou biologiques et leurs vecteurs.

### **2. Lien avec les objectifs de développement durable**

282. L'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 16, qui est de promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous. Les progrès accomplis aideront à mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux et à appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement.

### 3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

#### Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) et des résolutions ultérieures pertinentes



*Visite d'une centrale nucléaire par les participants à une activité de sensibilisation aux obligations des États Membres au titre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, organisée par la Fédération de Russie. Source : Organisation des Nations Unies.*

En 2018, des ateliers, des tables rondes nationales et des activités de sensibilisation ont été organisés pour faciliter la mise en œuvre des obligations des États Membres au titre de la résolution 1540 (2004). Le Comité a pris note des progrès accomplis par les États Membres dans l'application de la résolution, comme en témoigne le nombre accru de mesures figurant dans la liste des mesures prises au niveau national pour appliquer la résolution 1540 (2004). Dans son rapport au Conseil de sécurité, le Comité a indiqué avoir intensifié la coopération avec les organisations internationales, régionales et sous-régionales. Il a également renforcé ses relations de travail avec la société civile, notamment les organisations non gouvernementales, les entreprises et les milieux universitaires concernés, en participant à des activités pertinentes, au transfert de connaissances et au partage d'informations utiles. En septembre 2018, à la demande de la Zambie, la mission a organisé un atelier national de renforcement des capacités en matière de contrôle des biens stratégiques à Lusaka.

#### *Des résultats concrets*

Concrètement, l'atelier a permis aux fonctionnaires zambiens de se doter des moyens de recenser les lacunes dans la réglementation douanière applicable et de coopérer avec l'OMD. Dans la pratique, une enquête réalisée auprès des participants à l'atelier a fait état d'un niveau de satisfaction moyen de 4,16 points sur un maximum de 5.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

283. L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir le renforcement de la capacité des États Membres d'appliquer la résolution 1540 (2004), comme il est mentionné dans le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité relevant du groupe thématique II (A/72/371/Add.2), a été atteint, ainsi que l'attestent l'examen de 2018 de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) (S/2018/1178, annexe), les rapports reçus ultérieurement sur les mesures prises par les États Membres pour mettre pleinement en œuvre la résolution, l'organisation de deux cours de formation régionaux à l'intention des points de contact nationaux et la tenue d'un atelier de renforcement des capacités des fonctionnaires zambiens en matière de contrôle des biens stratégiques.

## 4. Coup de projecteur sur certains des résultats escomptés pour 2020

### Examen approfondi de l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité

En 2018, le Comité créé par la résolution 1540 (2004) a continué de s'employer, en redoublant d'efforts, à promouvoir l'application intégrale par tous les États de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. Ces efforts comprennent l'établissement et l'analyse générale des informations sur l'état d'avancement de la mise en œuvre par les États de ladite résolution ainsi que les activités de sensibilisation, de dialogue, d'assistance et de coopération menées par les États. Conformément à la résolution 2325 (2016) du Conseil, le Comité a mis l'accent sur les éléments suivants : mesures d'exécution ; mesures relatives aux armes biologiques, chimiques et nucléaires ; mesures concernant le financement de la prolifération ; localisation.



Le Conseil de sécurité adopte à l'unanimité la résolution 1540 (2004).  
Source : Organisation des Nations Unies

#### *Une réponse adaptée à la situation*

La situation est la suivante : conformément à la résolution 1977 (2011) du Conseil de sécurité, le Comité doit procéder, avant le mois d'avril 2021, à un examen approfondi de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité par les États Membres.

En réponse, en 2020, diverses activités, notamment des ateliers destinés aux États Membres et des consultations avec des organisations internationales et régionales ainsi qu'avec la société civile, seront menées à l'appui de l'examen approfondi. En outre, des consultations ouvertes seront organisées à New York entre les acteurs concernés et le Comité.

#### *Des résultats concrets*

Le produit escompté devrait contribuer au résultat, à savoir permettre de mener à bien l'examen approfondi de l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. Concrètement, si le résultat est atteint, le Comité présentera une synthèse de cet examen dans un rapport global adressé au Conseil de sécurité. La synthèse tiendra compte des contributions faites par les parties prenantes lors des activités organisées, ce qui renforcera encore la capacité des États Membres d'empêcher des acteurs non étatiques de se procurer des armes de destruction massive et leurs vecteurs et confirmera l'attachement de la communauté internationale à la paix et à la sécurité internationales.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

#### *Mesure des résultats*

2018

2019

2020

Poursuite de l'examen approfondi

Achèvement de l'examen approfondi

Poursuite de l'examen approfondi de l'application de la résolution 1540 (2004)

284. Les tâches incombant à la mission sont définies dans les résolutions [1540 \(2004\)](#), [1977 \(2011\)](#) et [2325 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité. Le mandat qui lui a été confié continuera de guider la mission dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

## 5. Produits retenus pour la période 2018-2020

285. On trouvera dans le tableau 38 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé au paragraphe 281 ci-dessus.

Tableau 38

### Produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
<b>Produits quantifiés</b>				
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	2	2	2	3
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	10	10	12	12
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	8	8	10	10
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	3	3	3	3
<b>Produits non quantifiés</b>				
<b>C. Activités de fond</b>				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
Bases de données et supports numériques				
<b>D. Activités de communication</b>				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information				
Plateformes numériques et contenus multimédias				

## 6. Principaux écarts et variations concernant les produits

### Variations entre les prévisions pour 2020 et pour 2019

286. En ce qui concerne la documentation destinée aux organes parlementaires, la variation est due à l'établissement d'un rapport destiné au Conseil de sécurité, comme prescrit dans la résolution [1977 \(2011\)](#) demandant que le Comité procède à un examen approfondi avant le renouvellement de son mandat en 2021.

## B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020

### Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 39

#### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2018	2019	2020		Variation
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Total des ressources nécessaires	Dépenses non renouvelables	2019-2020 Augmentation/ (diminution)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) - (2)
Personnel civil	882,8	775,0	842,4	–	67,4
Dépenses opérationnelles	1 572,8	2 170,5	2 126,9	–	(43,6)
<b>Total (déduction faite des contributions du personnel)</b>	<b>2 455,6</b>	<b>2 945,5</b>	<b>2 969,3</b>	<b>–</b>	<b>23,8</b>

Tableau 40

#### Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées		Personnel recruté sur le plan national			Total		
									Service mobile/ sécurité	Services généraux <sup>a</sup>	Total (personnel recruté sur le plan international)		Volontaires des Nations Unies			
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2			Adminis- trateurs	Agents locaux				
Effectif approuvé pour 2019	–	–	–	–	1	–	2	–	3	–	2	5	–	–	–	5
Effectif proposé pour 2020	–	–	–	–	1	–	2	–	3	–	2	5	–	–	–	5
<b>Variation</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

<sup>a</sup> Autres classes sauf indication contraire.

287. Le montant des ressources demandées au titre de la Mission pour 2020 s'élève à 2 969 300 dollars (déduction faite des contributions du personnel). Ce montant permettra de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel correspondant au maintien de cinq postes temporaires (1 P-5, 2 P-3 et 2 G), dont les titulaires seront chargés d'apporter un appui fonctionnel et administratif au Comité (842 400 dollars), et des dépenses opérationnelles (2 126 900 dollars) qui se répartissent comme suit : honoraires (1 661 500 dollars) et frais de voyage (147 400 dollars) des neuf experts du Comité, frais de voyage des membres du Comité et du personnel (67 700 dollars), installations et infrastructures (163 000 dollars) et communications et informatique (87 300 dollars).
288. Pour 2020, aucun changement n'est proposé quant aux effectifs de la Mission ni quant à leur classe. Aucun taux de vacance de postes n'a été appliqué aux dépenses de personnel, tous les postes devant être pourvus en 2020.
289. La variation (augmentation) entre les ressources demandées pour 2020 et celles approuvées pour 2019 s'explique principalement par la hausse des dépenses prévues au titre des traitements du personnel recruté sur le plan international et des dépenses communes de personnel en raison des

facteurs suivants : occupation à plein temps prévue pour les cinq postes soumis à recrutement international en 2020 (contre un taux de vacance de 5,0 % appliqué en 2019), application du barème des traitements révisé au 1<sup>er</sup> janvier 2019, et application d'un pourcentage de dépenses communes de personnel supérieur, sur la base des dépenses récentes. L'augmentation est en partie contrebalancée par la diminution du nombre de voyages prévus pour les experts en 2020, la diminution des dépenses prévues au titre des voyages des membres du Comité et la baisse des montants nécessaires pour les communications et l'informatique en raison de la modification des tarifs appliqués au calcul du coût des services informatiques.

### **Ressources extrabudgétaires**

290. En 2019, des ressources extrabudgétaires d'un montant de 1 000 000 dollars servent à organiser ou à soutenir des activités relatives à la résolution [1540 \(2004\)](#).
291. En 2020, il est prévu que des ressources extrabudgétaires d'un montant de 1 000 000 dollars servent à organiser ou à soutenir des activités relatives à la résolution [1540 \(2004\)](#), notamment des visites de pays, à permettre à des États Membres de prendre part à des activités relatives à la résolution, notamment des ateliers régionaux, à élaborer des plans d'action nationaux et à concevoir des activités connexes au niveau des pays, à favoriser le renforcement des capacités nationales aux fins de l'application des dispositions prévues par la résolution [1540 \(2004\)](#), à organiser des réunions de sensibilisation régionales et à former des points de contact nationaux.

## 14. Direction exécutive du Comité contre le terrorisme

(11 147 400 dollars)



### Avant-propos

Comme l'a souligné le Conseil de sécurité dans de nombreuses résolutions, le terrorisme demeure une menace grave pour la paix et la sécurité internationales. Au cours des dernières années, la situation en matière de sécurité dans le monde est devenue nettement plus complexe, instable et difficile parce que les terroristes, les organisations terroristes et leurs affiliés n'ont pas cessé d'adapter leurs tactiques et leurs méthodes. Les mesures prises par la communauté internationale pour faire face à l'évolution rapide de la menace terroriste se reflètent dans l'action menée par le Conseil. Au cours des quatre dernières années, il a adopté 20 résolutions sur la lutte antiterroriste. Le volume des tâches confiées par le Conseil à la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme s'est accru en conséquence.

Lors de mes déplacements dans différentes régions du monde, dans le cadre des missions d'évaluation menées par la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme au nom du Comité, et lors de mes consultations avec les États Membres, je me suis rendu compte que chaque État Membre a des enjeux spécifiques à relever, mais aussi des atouts, une expérience, des capacités et des ressources qui lui sont propres. J'ai également pu constater les effets dévastateurs du terrorisme partout dans le monde.

Lors de ma visite dans la région du bassin du lac Tchad, j'ai évoqué avec des hauts responsables gouvernementaux la nécessité impérieuse de donner aux populations locales les moyens de lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent. J'ai également observé à quel point la marginalisation et l'exclusion de l'éducation, du marché du travail et des possibilités d'activité économique peuvent faciliter la tâche des recruteurs terroristes, tout particulièrement auprès des jeunes âgés de 15 à 30 ans, qui représentent un pourcentage élevé de la population de cette région.

L'an dernier, en Iraq, lors de mes consultations bilatérales de haut niveau avec le Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme, Vladimir Voronkov, j'ai pu constater *de visu* les ravages physiques et sociaux causés par des années de conflit. Au cours d'une visite dans une école iraquienne, j'ai vu de jeunes enfants recevoir une éducation pour la première fois depuis que l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL, également connu sous le nom de Daech) a lancé sa campagne de terreur dévastatrice. Au milieu du chaos et de la destruction, il y avait encore une lueur d'espoir. J'ai pu observer des sociétés et des communautés commencer à reconstruire leur avenir après des années de troubles et de souffrances.

La complexité du phénomène terroriste actuel nous oblige à repenser notre approche. Notre objectif doit être de faire en sorte que les 193 États Membres aient le plus de capacités et de moyens possibles pour lutter contre la menace terroriste, et le plus d'occasions possibles de le faire. Pour y parvenir, nous devons adopter une approche collaborative, multidimensionnelle et multisectorielle. La collaboration – avec et entre les États Membres, les organisations internationales et régionales, la société civile et les entités des Nations Unies – est essentielle.

Notre priorité est d'aider le Comité en appliquant ses décisions stratégiques, en coordonnant l'action qu'il mène pour suivre, promouvoir et faciliter l'application par les États Membres des résolutions du Conseil de sécurité relatives au terrorisme et en effectuant dans les États des missions d'évaluation qui sont menées par des experts au nom du Comité. Nous continuerons d'évaluer les perspectives et les problèmes des États Membres, et nous continuerons de soutenir, de guider et de renforcer les efforts qu'ils déploient pour lutter contre la menace terroriste.

La Directrice exécutive de la Direction exécutive  
du Comité contre le terrorisme  
(Signé) **Michèle Coninx**

## Orientations générales

### Mandat et considérations générales

292. La Direction exécutive du Comité contre le terrorisme aide le Comité à suivre, à promouvoir et à faciliter l'application par les États Membres des résolutions du Conseil de sécurité relatives à la lutte contre le terrorisme. Son mandat découle des dispositions de la résolution 1373 (2001) et de résolutions ultérieures du Conseil de sécurité, notamment la résolution 1535 (2004) relative à sa création. Un certain nombre de tâches sont également confiées à la Direction exécutive dans le cadre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, s'agissant notamment de faciliter la prestation d'une assistance technique et de promouvoir les bonnes pratiques en matière de lutte antiterroriste. Par sa résolution 2395 (2017) relative aux menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme, le Conseil a prorogé le mandat de la Direction exécutive jusqu'en 2021.
293. L'évolution constante de la menace terroriste et les activités de communication virtuelle menées à l'échelle mondiale par les réseaux terroristes demeurent hautement préoccupantes pour les États Membres. L'EIIL et Al-Qaida ont tous deux montré leur capacité d'évoluer, de s'adapter et de se réinventer pour faire face aux pressions liées aux mesures antiterroristes. Ayant récemment essuyé des pertes territoriales, l'EIIL entend repartir de l'avant et continuer à tirer parti des conflits non réglés et des troubles ethniques, religieux, politiques et socioéconomiques. Le retour et la relocalisation des combattants terroristes étrangers et de leurs familles depuis les zones de conflit du Moyen-Orient posent aux États Membres plusieurs difficultés de taille, notamment pour ce qui est de définir quelles mesures concrètes prendre à l'égard de ces personnes tout en veillant à la protection du droit international des droits de l'homme et d'élaborer des stratégies efficaces en matière de poursuites, de réadaptation et de réintégration, ainsi que des programmes visant à prévenir la poursuite de la radicalisation et du recrutement, y compris dans les prisons.

### Lien avec la Charte des Nations Unies et les objectifs de développement durable

294. La Direction exécutive du Comité contre le terrorisme se réfère à son mandat pour définir les produits devant lui permettre d'atteindre son objectif. Cet objectif va dans le sens des buts poursuivis par l'Organisation, à savoir, comme il est dit à l'Article 1 de la Charte des Nations Unies, maintenir la paix et la sécurité internationales. Ces buts se retrouvent dans les objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'objectif, de même que les produits, est lié à plusieurs objectifs de développement durable, comme indiqué aux paragraphes 308 et 309.

### Contexte actuel

295. En 2018, bien qu'il ait perdu le contrôle de territoires qui lui procuraient à la fois des ressources et une base à partir de laquelle planifier et lancer des attaques, l'EIIL a continué de poser des difficultés nombreuses et complexes. À la suite des récents revers, la structure centrale du groupe s'est adaptée en se transformant en un réseau clandestin, plus localisé, basé en Iraq, en République arabe syrienne et ailleurs. Néanmoins, l'EIIL conserve des ambitions à l'échelle mondiale et a établi une présence dans de nombreuses régions du monde. De tous les groupes terroristes internationaux, il reste le plus à même de commettre des attentats complexes de grande envergure. Sa détermination constante à saper les efforts de stabilisation et à alimenter les tensions sectaires demeure une préoccupation majeure.
296. Du fait des pertes territoriales de l'EIIL, un plus grand nombre de personnes coupables d'actes de terrorisme ou suspectées de l'être sont en détention, y compris des combattants terroristes étrangers de retour dans leur pays ou relocalisés et des membres de leur famille.

297. Bon nombre d'États Membres qui s'interrogent sur les mesures à prendre à l'égard des combattants terroristes étrangers ayant quitté ou souhaitant quitter les zones de conflit ont informé la Direction exécutive des difficultés qu'ils rencontraient dans leurs efforts visant à évaluer les risques présentés par ces individus et à les gérer de manière à empêcher une poursuite de la radicalisation violente, notamment dans les prisons.
298. Pour les milliers d'hommes, de femmes et d'enfants qui restent dans les zones de conflit, l'avenir est incertain. Les États Membres ont adopté différentes approches à l'égard de leurs nationaux respectifs. À cet égard, le Comité contre le terrorisme et la Direction exécutive continuent de fournir des orientations aux États Membres, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment la résolution 2396 (2017).

### Stratégie pour 2020 et facteurs externes

299. La Direction exécutive continuera de mener ses activités de façon stratégique et transparente, y compris en rationalisant ses méthodes de travail, selon que de besoin, de manière à faire face à la menace terroriste mondiale en rapide évolution conformément aux résolutions applicables du Conseil de sécurité et aux orientations du Comité contre le terrorisme.
300. La Direction exécutive continuera également d'accroître sa collaboration active avec les États Membres afin d'aider le Comité à suivre, à promouvoir et à faciliter l'application par ces derniers de la vingtaine de résolutions du Conseil de sécurité qui sont au cœur de son mandat. Dans ce cadre, la Direction exécutive procédera à des évaluations et analyses techniques de la mise en œuvre de ces résolutions par les États Membres, formulera des recommandations sur les moyens de combler leurs lacunes en matière de mise en œuvre et de capacités, continuera de perfectionner ses outils d'évaluation de sorte qu'ils soient d'une plus grande utilité aux États Membres, aux donateurs, aux bénéficiaires et aux organismes des Nations Unies aux fins de la définition du type d'assistance technique et d'appui au renforcement des capacités nécessaires, et continuera d'encourager les États Membres à envisager de mettre au point des stratégies globales et intégrées de lutte contre le terrorisme, ainsi que des mécanismes efficaces pour les appliquer, qui tiennent compte de l'attention qu'il convient de porter aux conditions conduisant au terrorisme.
301. En ce qui concerne les combattants terroristes étrangers qui restent dans des camps en Iraq et en République arabe syrienne, la Direction exécutive continuera de donner aux États Membres des orientations axées sur les droits de l'homme pour les aider notamment à élaborer des stratégies en matière de poursuites (y compris s'agissant de la collecte et du partage d'éléments de preuve provenant des champs de bataille et d'éléments de preuve électroniques), de réadaptation et de réintégration, ainsi qu'à évaluer les risques. L'additif aux principes directeurs relatifs aux combattants terroristes étrangers (S/2018/1177), récemment adopté, aidera les États Membres à agir conformément au droit international.
302. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2020 :
- a) les États Membres acceptent de recevoir des visites d'évaluation ;
  - b) les visites et évaluations peuvent être menées dans le respect des mesures de sûreté et de sécurité de l'ONU (les délégations effectuant les visites parviennent donc à accomplir leur tâche dans un environnement sûr).
303. La Direction exécutive prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Elle s'intéresse aux rôles que jouent les femmes dans le terrorisme et l'extrémisme violent et cherche à concevoir des moyens d'intervention tenant compte des questions de genre, y compris en ce qui concerne les situations de retour et de relocalisation de combattants terroristes étrangers et de membres de leurs familles. Elle continuera d'œuvrer avec les États Membres à la mise au point d'outils d'évaluation tenant compte des questions de genre, comme l'a demandé le Conseil de sécurité dans sa résolution 2396 (2017), et collaborera davantage avec la communauté scientifique sur les questions, tendances et évolutions liées au genre.

304. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, la Direction exécutive participera activement aux travaux de l'Équipe spéciale du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme, en particulier dans le cadre des divers groupes de travail thématiques de l'Équipe spéciale, afin de s'acquitter des tâches énoncées dans la Stratégie antiterroriste mondiale et continuera de collaborer avec des organisations internationales, régionales et sous-régionales, des organisations de la société civile, des laboratoires d'idées et des organismes universitaires et de consolider les partenariats noués avec eux, en vue d'aider le Comité à cerner les enjeux nationaux, régionaux et thématiques et les évolutions et tendances.
305. La coopération prendra diverses formes : a) la coordination interinstitutions et la liaison avec d'autres entités des Nations Unies dans le cadre du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme, le but étant de faciliter, grâce aux compétences et aux recommandations de la Direction exécutive, la fourniture aux États Membres d'une assistance technique et d'un appui au renforcement des capacités ; b) le travail en collaboration et en partenariat avec l'UNODC et d'autres membres du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme aux fins de l'amélioration du rôle joué par l'armée dans la mise en œuvre de mesures de justice pénale respectueuses de l'état de droit visant à lutter contre le terrorisme ; c) la coopération avec INTERPOL en matière de répression et de gestion des frontières, y compris s'agissant de promouvoir le système de renseignements préalables concernant les voyageurs et les dossiers passagers, en favorisant le recours au système mondial de communication policière I-24/7 d'INTERPOL pour ce qui est de faire face aux problèmes liés au retour et à la relocalisation des combattants terroristes étrangers ; d) l'établissement ou la consolidation de partenariats public-privé destinés à aider les États à lutter contre la propagande terroriste en ligne et à protéger les infrastructures critiques et les cibles vulnérables contre les attaques terroristes ; e) l'utilisation du Réseau mondial de recherche dans le domaine de la lutte antiterroriste, mis en place par la Direction exécutive, pour mettre en relation les décideurs et les chercheurs du monde entier ; f) la coopération avec les parties prenantes non gouvernementales nationales et internationales à l'appui des efforts déployés par les États Membres pour élaborer des stratégies globales et intégrées de lutte contre le terrorisme ; g) le renforcement des partenariats avec la société civile et le secteur privé visant à mobiliser un appui dans les domaines de la prévention et de la répression du financement du terrorisme et de l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins terroristes, à améliorer la résilience des populations face à la propagation de l'extrémisme violent et à protéger les infrastructures critiques contre les attaques terroristes.
306. La Direction exécutive continuera également de collaborer avec les partenaires bilatéraux et les donateurs désireux et capables de fournir une assistance technique aux États Membres, notamment à ceux qui en ont le plus besoin, en vue de renforcer leur capacité d'appliquer les résolutions du Conseil de sécurité relatives à la lutte contre le terrorisme.

## A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018



### 1. Objectif

307. L'objectif auquel la Direction exécutive contribue est d'améliorer et de renforcer les politiques, institutions et opérations des États Membres en matière de lutte antiterroriste et de guider les activités de renforcement des capacités et d'assistance technique menées par l'ONU.

## 2. Lien avec les objectifs de développement durable

308. L'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 5, qui consiste à parvenir à l'égalité des sexes et à autonomiser toutes les femmes et les filles. Les progrès accomplis aideront à mettre fin à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles et à veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité.
309. L'objectif est également lié à l'objectif de développement durable n° 16, qui consiste à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous. Les progrès accomplis aideront à réduire toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés et à mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux.

## 3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

### Améliorer la capacité des États Membres de faire face à la menace terroriste

En 2018, la lutte antiterroriste est restée l'une des priorités du Conseil de sécurité, compte tenu de la persistance des attentats terroristes dans le monde entier et de l'emprise territoriale de certains groupes tels que l'EIIL en Iraq et en République arabe syrienne. La Direction exécutive du Comité contre le terrorisme a aidé les États Membres à adopter des stratégies globales et intégrées et des mesures efficaces de lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

Au nom du Comité contre le terrorisme, la Direction exécutive a procédé à 15 visites d'évaluation dans des États Membres. L'évaluation des mesures de lutte contre le terrorisme prises par les États Membres est demeurée le principal outil utilisé par le Comité et la Direction exécutive pour suivre les progrès accomplis aux niveaux national, régional et mondial dans la mise en œuvre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. L'évaluation repose sur des visites sur le terrain effectuées avec le consentement des États Membres concernés, des consultations et un dialogue constructif, le but étant de repérer les lacunes en matière de mise en œuvre, les domaines dans lesquels les États peuvent avoir besoin d'une assistance technique et les bonnes pratiques et autres pratiques efficaces.

En collaboration avec le Bureau de lutte contre le terrorisme, la Direction exécutive a également tenu des consultations bilatérales avec l'Iraq. Dans ce cadre, une délégation s'est rendue à Fallouja (Iraq) pour montrer la détermination de l'ONU à soutenir les populations vivant dans les zones les plus touchées par le terrorisme. La délégation a visité plusieurs sites de la ville et s'est entretenue avec le maire et d'autres responsables locaux au sujet des moyens par lesquels l'ONU pourrait contribuer à reconstruire la ville, y compris en amenant de nouvelles possibilités de développement des compétences et de création d'emplois, et aider à prévenir la résurgence du terrorisme, notamment par l'exécution de projets de renforcement des capacités, en tenant compte des besoins en matière de lutte antiterroriste recensés par les experts de la Direction exécutive et en s'attachant à aider les jeunes sans emploi et à prévenir leur radicalisation.

La Direction exécutive s'est également employée, en coopération avec l'ONUSD, l'OIM et le PNUD et dans le cadre d'une série de manifestations nationales et régionales, à aider les États de la région du bassin du lac Tchad à élaborer des stratégies nationales en matière de poursuites, de réadaptation et de réintégration, conformément à la résolution 2396 (2017) du Conseil de sécurité, en vue de prendre des mesures à l'égard des personnes associées à Boko Haram. En outre, elle a aidé la Commission du bassin du lac Tchad à mettre au point la Stratégie régionale



*La Directrice exécutive de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, Michèle Coninx (au centre), s'entretient avec le Premier Ministre malien Soumeylou Boubèye Maïga (à droite). Source : Organisation des Nations Unies*

en faveur de la stabilisation, du redressement et de la résilience des zones du bassin du lac Tchad touchées par Boko Haram, en particulier le volet axé sur l'identification, les poursuites, la réadaptation et la réintégration. La Stratégie a été parachevée et adoptée en août 2018.

#### *Des résultats concrets*

Concrètement, les activités menées ont contribué à améliorer la capacité des États Membres de mettre en œuvre les résolutions du Conseil de sécurité relatives à la lutte contre le terrorisme.

Dans la pratique : a) la Direction exécutive a préparé 19 enquêtes détaillées sur la mise en œuvre et bilans généraux de la mise en œuvre, qui ont été approuvés par le Comité ; b) avec l'appui de la MANUI, la Direction exécutive et le Bureau de lutte contre le terrorisme ont défini précisément les projets de renforcement des capacités devant être exécutés, compte tenu des besoins en matière de lutte antiterroriste recensés par les experts de la Direction exécutive ; c) l'Union africaine et la Commission du bassin du lac Tchad ont adopté la Stratégie régionale en faveur de la stabilisation, du redressement et de la résilience des zones du bassin du lac Tchad touchées par Boko Haram.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

---

310. L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir le renforcement de la capacité des États Membres d'appliquer les résolutions [1373 \(2001\)](#), [1624 \(2005\)](#), [2178 \(2014\)](#) et [2396 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, ainsi que l'atteste le nombre de recommandations formulées par le Comité contre le terrorisme et la Direction exécutive en vue d'assurer le respect des résolutions [1373 \(2001\)](#), [1624 \(2005\)](#), [1963 \(2010\)](#), [2178 \(2014\)](#) et [2396 \(2017\)](#).

## **4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020**

---

### **Renforcer l'appui fourni aux États Membres**

En 2018, la Direction exécutive a mis au point des directives détaillées à l'intention des États Membres sur l'application des résolutions du Conseil de sécurité et des dispositions des résolutions de l'Assemblée générale concernant le terrorisme, notamment au titre de ses activités destinées à aider les États Membres à élaborer des stratégies régionales et nationales globales et intégrées de lutte contre le terrorisme. Ces directives figurent notamment dans le Recueil des pratiques recommandées applicables à l'utilisation et à l'échange responsables des données biométriques dans le contexte de la lutte contre le terrorisme et dans le Recueil des bonnes pratiques en matière de protection des infrastructures critiques contre les attaques terroristes. La Direction exécutive a également continué de fournir un appui technique important à plusieurs initiatives visant à soutenir l'action menée par la justice pénale contre le terrorisme dans des États du Moyen-Orient, du Maghreb, de la région du bassin du lac Tchad et d'Asie du Sud, et de faciliter la prestation d'une assistance technique aux États Membres, en fonction des lacunes et des vulnérabilités recensées.

#### *Une réponse adaptée à la situation*

La situation est la suivante : il importe d'aider les États Membres à s'adapter face à la menace terroriste en rapide évolution, de recenser les nouveaux problèmes auxquels ils se heurtent et de concevoir des mesures et des stratégies visant à renforcer leurs capacités de lutte antiterroriste de manière globale, coordonnée et approfondie.

En réponse, en 2020, la Direction exécutive fournira un appui accru à la mise en œuvre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité par les États Membres en renforçant ses activités d'évaluation et de dialogue avec les États (notamment à l'aide de ses outils d'analyse améliorés), ainsi que son action de facilitation de l'apport d'une assistance technique, et en coopérant davantage et partageant plus de renseignements avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies. À cette fin, elle s'appuiera également sur les éléments d'analyse et les orientations figurant dans l'additif aux principes directeurs relatifs aux combattants terroristes étrangers, que le Comité contre le terrorisme a adopté en décembre 2018 et qui comprend notamment des recommandations sur les moyens de surmonter certaines difficultés. L'appui à la mise en œuvre de l'additif reposera sur une collaboration accrue avec

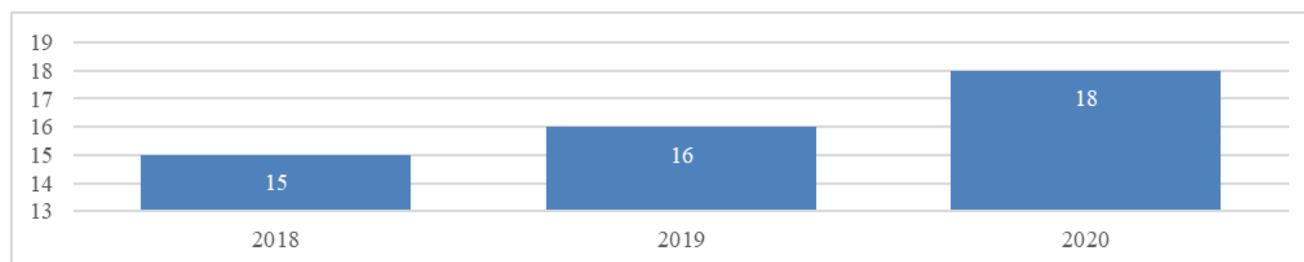
les organisations internationales et régionales, les organisations non gouvernementales, le milieu universitaire et la société civile.

#### *Des résultats concrets*

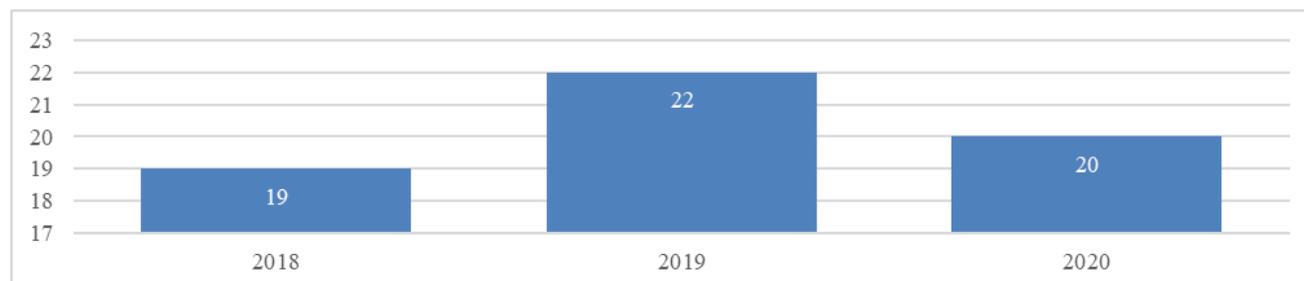
Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir permettre aux États Membres de mieux appréhender la menace terroriste et renforcer leur capacité d'appliquer les résolutions du Conseil de sécurité relatives à la lutte antiterroriste tout en respectant les droits de l'homme et le droit international. Concrètement, si le résultat est atteint, le Comité contre le terrorisme soumettra un certain nombre de rapports d'évaluations de pays, d'enquêtes détaillées sur la mise en œuvre et de bilans généraux de la mise en œuvre (voir ci-dessous).

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

#### *Mesure des résultats : rapports d'évaluations de pays*



#### *Mesure des résultats : enquêtes détaillées sur la mise en œuvre et bilans généraux de la mise en œuvre*



311. Le mandat qui lui a été confié continuera de guider la Direction exécutive dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

## **5. Produits retenus pour la période 2018-2020**

312. On trouvera dans le tableau 41 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé au paragraphe 307 ci-dessus.

Tableau 41  
**Produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie**

	2018 Produits prévus	2018 Produits livrés	2019 Produits prévus	2020 Produits prévus
<b>Produits quantifiés</b>				
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	18	18	18	18
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	3	3	3	3
<b>Produits non quantifiés</b>				
<b>B. Activités de fond</b>				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête				
Bases de données et supports numériques				
<b>C. Activités de communication</b>				
Relations extérieures et relations avec les médias				
Plateformes numériques et contenus multimédias				

## B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020

### Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 42  
**Ressources financières**  
 (En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2018	2019	2020		Variation
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Total des ressources nécessaires	Dépenses non renouvelables	2019-2020 Augmentation/ (diminution)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) - (2)
Personnel civil	7 867,0	8 817,2	8 948,2	–	131,0
Dépenses opérationnelles	2 020,6	2 212,6	2 199,2	–	(13,4)
<b>Total (déduction faite des contributions du personnel)</b>	<b>9 887,6</b>	<b>11 029,8</b>	<b>11 147,4</b>	<b>–</b>	<b>117,6</b>

Tableau 43  
Effectifs nécessaires

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total</i>	
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Service mobile/ sécurité</i>		<i>Services généraux<sup>a</sup></i>	<i>Total (personnel recruté sur le plan international)</i>	<i>Adminis- trateurs</i>			<i>Agents locaux</i>
										<i>Service de sécurité</i>	<i>Services généraux<sup>a</sup></i>						
Effectif approuvé pour 2019	–	1	1	2	9	19	7	3	42	–	8	50	–	–	–	50	
Effectif proposé pour 2020	–	1	1	2	9	19	7	3	42	–	8	50	–	–	–	50	
<b>Variation</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	

<sup>a</sup> Dont un(e) agent(e) des services généraux (1<sup>re</sup> classe) et deux agents des services généraux (Autres classes).

313. Le montant des ressources demandées au titre de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme pour 2020 s'élève à 11 147 400 dollars (déduction faite des contributions du personnel). Il permettra de financer les traitements et les dépenses communes de personnel (8 948 200 dollars) correspondant au maintien de 50 postes temporaires (1 SSG, 1 D-2, 2 D-1, 9 P-5, 19 P-4, 7 P-3, 3 P-2 et 8 G), dont les titulaires seront chargés de fournir un appui fonctionnel et administratif à la Direction exécutive, ainsi que les dépenses opérationnelles (2 199 200 dollars), qui se répartissent comme suit : voyages du personnel de la Direction exécutive (1 160 400 dollars), installations et infrastructures (814 700 dollars), informatique et communications (212 200 dollars) et fournitures et services divers (11 900 dollars).
314. Pour 2020, aucun changement n'est proposé quant aux effectifs de la Direction exécutive et quant à leur classe. Un taux de vacance de 5,0 % a été appliqué aux dépenses de personnel.
315. La variation (augmentation) entre les ressources demandées pour 2020 et celles approuvées pour 2019 tient essentiellement aux dépenses supplémentaires à prévoir au titre des traitements du personnel recruté sur le plan international, du fait de l'application du barème révisé des traitements au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Elle est en partie compensée par le fait qu'un nombre inférieur de voyages est prévu (217, contre 222 approuvés pour 2019) et par la diminution des dépenses prévues à la rubrique Informatique et communications, principalement liée au non-renouvellement des crédits prévus pour 2019 au titre des licences pour le serveur SharePoint.

### Ressources extrabudgétaires

316. En 2019, les ressources extrabudgétaires, d'un montant estimé à 1 300 000 dollars, serviront à financer les activités de la Direction exécutive et les initiatives visant à favoriser la mise en œuvre des résolutions [1373 \(2001\)](#), [1624 \(2005\)](#), [2178 \(2014\)](#) et [2396 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité.
317. En 2020, la Direction exécutive continuera d'utiliser des ressources extrabudgétaires, d'un montant estimé à 1 100 000 dollars, pour organiser plusieurs nouveaux ateliers et ateliers de suivi dans diverses régions du monde, conformément au programme de travail approuvé par le Comité contre le terrorisme, mener des travaux de recherche sur des questions stratégiques, politiques, juridiques, institutionnelles et des questions de sécurité concernant l'informatique et les communications dans le cadre de la lutte antiterroriste et favoriser la coopération internationale en matière de lutte contre le terrorisme.

## 15. Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes

(20 338 700 dollars)



### Avant-propos

En ma qualité de Conseiller spécial et Chef de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes, j'ai eu l'occasion de m'entretenir directement avec les survivants et les témoins des violences commises par l'EIIL (Daech). Ces victimes sont originaires de toutes les communautés présentes en Iraq et leur message est cohérent et sans ambiguïté : Daech doit répondre de ses crimes. Dans la province de Sinjar, j'étais assis à côté du chef tribal du village de Kojo lorsqu'il a expliqué comment le groupe terroriste avait tué presque tous les hommes de sa communauté lors de l'attaque perpétrée en août 2014, les femmes et les filles étant prises comme esclaves. Dans son récit, il a mis en lumière l'héroïsme des survivants et insisté sur la nécessité de répondre à leur appel à des mesures de réparation.

Ils ne demandent pas des représailles : ils veulent que justice soit faite. Tous les représentants des communautés avec lesquels nous nous sommes entretenus, qu'ils soient chrétiens, yézidis ou kaka'i, sunnites ou chiïtes, ont souligné la nécessité d'exposer ouvertement et objectivement les crimes de l'EIIL (Daech) afin que le monde puisse se rendre compte de la véritable nature de ses actes et que nous puissions, ensemble, honorer les victimes. En racontant leur expérience, les survivants ont insisté sur le fait qu'ils ne cherchaient pas à se venger, mais qu'ils souhaitaient s'assurer de notre aide pour faire prendre conscience de ce qu'ils avaient enduré et faire en sorte que les responsables soient traduits en justice. Ces récits ont de plus mis en évidence l'énormité des atrocités commises par l'EIIL (Daech), dont la gravité et l'ampleur dépassent l'entendement. Ils ont aussi souligné les exigences qui pèsent sur l'Équipe d'enquêteurs dans l'action qu'elle mène pour que les responsables aient à répondre de leurs actes.

Dans le cadre des travaux qu'elle engagera en 2020, l'Équipe d'enquêteurs s'emploiera à se faire l'écho de cet appel collectif à la responsabilité, pour lui donner plus de force et tenir pleinement la promesse faite à ces survivants par la communauté internationale dans la résolution [2379 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité.

Comme il ressort de cette résolution, notre aptitude à tenir cette promesse tient à la capacité unique qui est la nôtre de collaborer avec tous les acteurs, qu'ils soient nationaux, locaux ou internationaux, et de recueillir des éléments de preuve numériques, documentaires, scientifiques et testimoniaux en respectant les critères les plus rigoureux possibles.

Le budget élaboré vise la réalisation de l'objectif décrit ci-dessus. Parallèlement, la stratégie que nous avons mise au point s'articule autour des récits et des témoignages des survivants et de leurs communautés. C'est pour les servir que nous poursuivons notre action en Iraq.

Le Conseiller spécial et Chef de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies  
chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq  
et du Levant à répondre de ses crimes  
(Signé) **Karim Assad Ahmad Khan**

## Orientations générales

### Mandat et considérations générales

318. L'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener l'EIIL (Daech) à répondre de ses crimes a pour mission d'appuyer les efforts engagés à l'échelle nationale pour faire en sorte que l'EIIL (Daech) ait à rendre des comptes, en recueillant, conservant et stockant des éléments de preuve en Iraq sur des actes pouvant constituer des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et des crimes de génocide. Son mandat est défini dans la résolution 2379 (2017) du Conseil de sécurité, qui prévoit en outre que l'Équipe d'enquêteurs doit mener ses activités d'enquête selon les critères les plus rigoureux, pour que les preuves recueillies puissent être utilisées le plus largement possible devant les tribunaux nationaux et pour que le travail accompli vienne compléter les enquêtes menées par les autorités irakiennes, ou les enquêtes menées par les autorités de pays tiers à leur demande.
319. Le Conseil de sécurité a également souligné que « tout en évitant un redoublement inutile des tâches avec les organes compétents des Nations Unies, le Conseiller spécial encouragera dans le monde entier le lancement de poursuites pour les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité ou les crimes de génocide commis par l'EIIL (Daech) et travaillera aux côtés des survivants, d'une manière compatible avec les législations nationales pertinentes, pour que soient pleinement reconnus leurs intérêts, eu égard à la nécessité que l'EIIL (Daech) réponde de ses actes ».
320. Depuis le début de ses travaux en Iraq, l'Équipe d'enquêteurs s'attache à mettre en œuvre les grands principes de la stratégie d'enquête qu'elle a définie, à établir des relations de travail efficaces avec les autorités nationales irakiennes et à impliquer toutes les communautés victimes des crimes de l'EIIL (Daech). Lorsqu'elle s'est entretenue avec tous ces groupes, ceux-ci lui ont clairement indiqué qu'ils souhaitaient qu'une action soit menée d'urgence pour que les membres de l'EIIL (Daech) aient à répondre de leurs crimes. Cette demande a été unanime, transcendant les groupes religieux, les zones géographiques et les divisions politiques. L'Équipe d'enquêteurs fera fond sur cette volonté collective d'amener les responsables à comparaître devant la justice pour rendre des comptes et s'attachera à s'en faire l'écho dans le cadre des activités d'enquête qu'elle poursuivra en 2020 en Iraq.

### Lien avec la Charte des Nations Unies et les objectifs de développement durable

321. L'Équipe d'enquêteurs se réfère à son mandat pour définir les produits devant lui permettre d'atteindre son objectif. Celui-ci va dans le sens du but poursuivi par l'Organisation, à savoir, comme il est dit à l'Article 1 de la Charte des Nations Unies, maintenir la paix et la sécurité internationales, ainsi que des objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'objectif, de même que les produits, sont liés à plusieurs objectifs de développement durable, comme indiqué au paragraphe 344 ci-après.

### Contexte actuel

322. Après les élections législatives du 12 mai 2018, le Gouvernement irakien a connu des changements considérables, avec notamment l'élection d'un nouveau Président, Barham Salih, et la nomination du Premier Ministre, Adil Abdul-Mahdi. La volonté continue du Gouvernement irakien de soutenir les travaux et les activités de l'Équipe d'enquêteurs a été soulignée par le Premier Ministre à l'issue de son entretien avec le Conseiller spécial du Secrétaire général et Chef de l'Équipe d'enquêteurs en novembre 2018. En outre, les principales autorités nationales ont collaboré efficacement avec l'Équipe d'enquêteurs, renforçant la base des activités d'enquête en 2019 et 2020.

323. Les associations de victimes, les chefs tribaux et les communautés religieuses ont participé de manière constructive aux travaux de l'Équipe d'enquêteurs en 2018. Au cours de ses visites dans les principaux sites où l'EIIL (Daech) aurait commis des crimes, à savoir Mossoul, le village de Kojo et la base aérienne de Tikrit, les familles des victimes et les représentants des communautés touchées ont fait part à l'Équipe des aspects auxquels ils souhaiteraient que la priorité soit accordée lorsque seront définis les axes opérationnels de ses travaux. En particulier, il a été demandé à maintes reprises que l'on mette davantage l'accent sur l'analyse scientifique des charniers, en partie pour répondre à la requête formulée de longue date par les familles, qui réclament que les dépouilles des victimes leur soient rendues. Le projet de programme de travail de l'Équipe d'enquêteurs en 2020 et le renforcement des moyens dont elle dispose pour mener à bien ses investigations sur le terrain tiennent compte de cette demande spécifique des groupes de victimes et autres communautés touchées.
324. En 2018, la nature de l'EIIL (Daech) et sa capacité continue d'accomplir des actes pouvant constituer des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité ou des crimes de génocide ont évolué, car le groupe terroriste est entré dans une période de transition, d'adaptation et de consolidation après la perte de la majorité du territoire qu'il contrôlait jusque-là.
325. Parallèlement à la réduction de la capacité de mouvement de l'EIIL (Daech), la communauté internationale est de plus en plus consciente de la nécessité de rendre justice aux victimes du groupe terroriste, d'une manière qui puisse renforcer les bases de la réconciliation et de la stabilité en Iraq. La priorité accordée à la responsabilité pénale par des entités telles que la coalition internationale contre l'EIIL ainsi que l'attribution du prix Nobel de la paix à Nadia Murad, membre de la communauté yézidie capturée et réduite en esclavage par le groupe terroriste, pour son combat contre l'emploi des violences sexuelles comme arme de guerre dans les conflits armés, témoignent de cette prise de conscience.
326. L'EIIL (Daech) a également sensiblement évolué pour se déployer en un réseau clandestin, privilégiant les opérations locales et réorganisant les principales fonctions de direction au niveau des provinces. Bien que très affaibli au cours des trois dernières années, le réseau se renforce en Iraq avec l'arrivée d'un flux de combattants de l'EIIL (Daech) en provenance de la République arabe syrienne.

### **Stratégie pour 2020 et facteurs externes**

327. En 2020, l'Équipe d'enquêteurs mènera son action conformément à son cadre stratégique initial, y compris ses principes de base, comme indiqué dans le premier rapport du Conseiller spécial au Conseil de sécurité (S/2018/1031) et en application de la résolution 2379 (2017) du Conseil ainsi que du mandat précisant les activités de l'Équipe en Iraq. Ses activités reposeront en outre sur une stratégie globale de mise en œuvre, actuellement en cours d'élaboration en consultation avec le Gouvernement iraquien, les groupes de victimes et d'autres parties prenantes.
328. Conformément au premier principe de son cadre stratégique, l'Équipe d'enquêteurs continuera de s'employer en priorité à préserver sa réputation de source impartiale et indépendante d'éléments de preuve. Il s'agit là d'un aspect essentiel pour rendre son soutien encore plus indispensable aux procédures internes et pour renforcer son aptitude à lutter contre le discours et l'idéologie de l'EIIL (Daech) grâce à la présentation objective de ses crimes. Dans cette optique, elle constituera des archives interactives accessibles au public, rassemblant les éléments de preuve non soumis à restrictions qu'elle a recueillis jusqu'ici, en consultation avec le Gouvernement iraquien.
329. Conformément au deuxième principe de son cadre stratégique, elle continuera de s'efforcer d'assurer la participation de toutes les composantes de la société iraquienne à ses activités. Elle mettra davantage l'accent sur les moyens de faire en sorte que les voix de ceux qui ont le plus souffert des crimes de l'EIIL (Daech) puissent être entendues. À cette fin, elle s'appuiera sur les contacts fructueux qu'elle a réussi à établir en 2018 avec les organisations religieuses, les organisations non gouvernementales et d'autres groupes de la société civile en Iraq.

330. Afin de garantir la recevabilité des éléments de preuve qu'elle a recueillis devant les tribunaux nationaux et en application de résolution 2379 (2017) du Conseil de sécurité, l'Équipe d'enquêteurs continuera, conformément au troisième principe de son cadre stratégique, de mener ses travaux selon les critères internationaux les plus rigoureux. Pour mettre en œuvre ce principe, elle consolidera la capacité de ses groupes d'enquêtes sur le terrain de collecter des éléments de preuves numériques, scientifiques et testimoniaux, forte de son expérience sur le terrain à ce jour, de l'amélioration des techniques criminalistiques et de l'évolution de sa stratégie d'enquête.
331. Enfin, conformément au quatrième principe de son cadre stratégique, l'Équipe d'enquêteurs continuera d'accorder la priorité à ses activités d'enquête, de manière à poursuivre les principaux responsables des crimes commis par l'EIL (Daech) en Iraq. Cette stratégie tiendra compte, en particulier, de la modification des hypothèses concernant la nature et l'ampleur des éléments de preuve recueillis par les groupes d'enquêtes sur le terrain à ce jour. Les activités sur le terrain, y compris la collecte de témoignages et les activités scientifiques telles que l'analyse des charniers, continueront de revêtir un caractère ciblé afin de combler les lacunes identifiées à l'issue de l'examen par l'Équipe des témoignages, des éléments de preuve numériques et documentaires et des preuves matérielles.
332. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2020 :
- a) La communauté internationale continuera de fournir son soutien au mandat et aux activités de l'Équipe d'enquêteurs ;
  - b) Les acteurs nationaux, régionaux et locaux en Iraq continueront de soutenir les travaux de l'Équipe, cet appui étant renforcé par ses activités de sensibilisation ;
  - c) La menace que représente l'EIL (Daech) pour la sécurité en Iraq persistera après le redéploiement du groupe terroriste en un réseau clandestin plus décentralisé.
333. L'Équipe d'enquêteurs prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Sur la base des consultations qu'elles a tenues en 2108 avec des groupes de victimes et des autorités nationales, elle renforcera le rôle du Groupe contre la violence sexuelle et sexiste au sein du Bureau des enquêtes sur le terrain, dont l'action revêt une importance capitale pour enquêter sur les violences sexuelles et sexistes commises par l'EIL (Daech), y compris l'esclavage sexuel. Dans cette optique, elle encouragera les femmes et les filles qui ont été victimes de violences sexuelles et sexistes à se faire connaître et à collaborer avec elle dans des conditions reflétant les critères internationaux les plus rigoureux.
334. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, la MANUI restera un partenaire opérationnel clef de l'Équipe d'enquêteurs en 2020. Conformément à son mandat, l'Équipe continuera de veiller à tirer parti des ressources existantes de la MANUI afin de maximiser les gains d'efficacité. Une mesure décisive à cet égard sera la poursuite de l'intégration d'emplois de temporaire au titre du personnel d'appui à la mission dans la structure institutionnelle de la MANUI, le cas échéant.
335. L'Équipe d'enquêteurs continuera aussi de collaborer activement avec plusieurs autres entités des Nations Unies afin d'assurer la complémentarité des efforts et la cohérence des approches. Au paragraphe 36 du mandat de l'Équipe d'enquêteurs en Iraq, l'accent est mis sur l'importance d'une telle coopération, étant entendu que les entités des Nations Unies coopèrent sans réserve avec l'Équipe et répondent sans retard à ses demandes, y compris ses demandes d'informations. Les entités avec lesquelles l'Équipe continuera de collaborer sont notamment le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés, le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, l'ONUUDC, le Comité contre le terrorisme et sa Direction exécutive et le Bureau de lutte contre le terrorisme. Elle continuera de s'appuyer sur les connaissances et les compétences du Service de la lutte antimines, du HCDH et du PNUD, compte tenu en particulier de l'expérience pratique qu'ils ont acquise en Iraq.

336. L'Équipe d'enquêteurs continuera également de s'efforcer d'associer l'ensemble des États Membres à ses travaux. Des consultations se tiendront, à Bagdad et dans les instances internationales, afin de déterminer comment les États Membres, aux niveaux individuel et collectif, peuvent fournir une assistance et un appui plus soutenus à ses activités. Plus précisément compte tenu du fait que les autorités nationales représentent l'une des principales sources d'informations et éléments de preuve, elle continuera de dialoguer avec les États Membres afin de mettre en place les cadres juridiques et pratiques nécessaires pour faciliter le transfert de ces informations.
337. En outre, en application de la résolution 2379 (2017) du Conseil de sécurité, le Conseiller spécial continuera de collaborer avec les autorités nationales, par le biais d'activités d'information bilatérales et de discussions multilatérales, de façon à mettre en évidence les problèmes communs et les solutions novatrices concernant les enquêtes et les poursuites en matière de crimes commis par l'EIIL (Daech). L'accent sera mis sur la façon dont le travail de l'Équipe d'enquêteurs peut contribuer le plus efficacement possible à ces efforts et dont les intérêts des survivants peuvent être pleinement pris en compte dans le cadre des processus nationaux d'établissement des responsabilités.
338. Comme indiqué ci-dessus, en 2020, le Gouvernement iraquien, et toutes les composantes de la société iraquienne, continueront d'être des partenaires essentiels dans les travaux de l'Équipe d'enquêteurs. À cet égard, l'Équipe continuera de renforcer ses modalités de coopération avec le Comité de pilotage désigné par le Gouvernement iraquien ainsi que de s'employer à développer la coopération opérationnelle avec les principales autorités nationales.
339. L'Équipe d'enquêteurs continuera d'accorder la priorité à l'établissement de relations avec les organisations internationales et régionales en mesure de fournir un appui à la mise en œuvre de son mandat, notamment les entités qui peuvent être un bon point de départ pour la coopération avec les autorités nationales à même de fournir des informations en rapport avec son mandat. Elle s'attachera également à mettre en place des modalités de coopération avec les organisations les mieux placées pour apporter au Gouvernement iraquien une assistance juridique et lui donner les moyens de renforcer ses tribunaux et son système judiciaire, en application du paragraphe 9 de la résolution 2379 (2017). Les principales entités concernées seront l'Union européenne, l'Union africaine, la Ligue des États arabes, l'Organisation de la coopération islamique et de la Commission internationale des personnes disparues.
340. Conformément à son mandat concernant ses activités en Iraq, l'Équipe d'enquêteurs continuera également de renforcer ses relations avec les organisations non gouvernementales et les organismes du secteur privé afin de tirer parti de leur expertise, d'accéder aux éléments de preuve pertinents, de faire en sorte que les voix de toutes les parties concernées soient entendues dans le cadre de ses travaux et, le cas échéant, d'avoir accès à du personnel et du matériel spécialisés.

### **Activités d'évaluation**

341. En 2018, l'Équipe d'enquêteurs étant encore dans sa phase de démarrage, aucune évaluation formelle n'a été effectuée.
342. Il est prévu de procéder aux évaluations ci-après en 2020 :
- a) Dans le cadre des rapports qu'elle doit soumettre au Conseil de sécurité, l'Équipe d'enquêteurs mènera une auto-évaluation pour juger de l'efficacité de ses enquêtes en Iraq ;
  - b) Elle effectuera également une évaluation formelle des activités menées par le Conseiller spécial pour encourager dans le monde entier le lancement de poursuites pour les crimes commis par l'EIIL.

## A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018



### 1. Objectif

343. L'objectif auquel l'Équipe d'enquêteurs contribue est de garantir que les membres de l'EIL (Daech) répondent des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité ou des crimes de génocide qu'ils ont commis, et ce, dans le cadre de procédures pénales justes et indépendantes.

### 2. Lien avec les objectifs de développement durable

344. L'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 16, qui consiste à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous. Les progrès accomplis aideront à promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et à renforcer les capacités des institutions nationales concernées, notamment grâce à la coopération internationale.

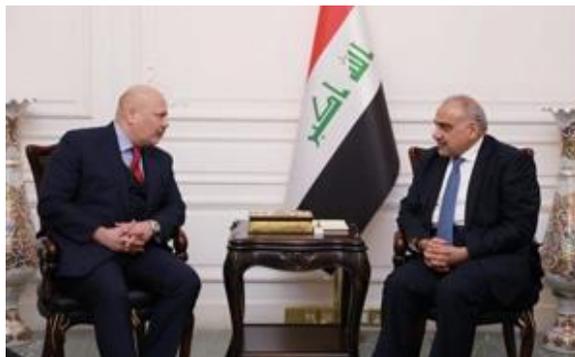
### 3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

#### Renforcement de la capacité des autorités nationales de tirer parti des enquêtes

Une fois officiellement entrée en activité le 20 août 2018, l'Équipe d'enquêteurs s'est concentrée sur l'exécution de ses principaux travaux préparatoires, l'objectif étant de garantir que ses activités opérationnelles, dont le lancement était prévu pour le début de l'année 2019, reposent sur des bases solides.

Conformément à son mandat et à ses objectifs, elle a fait des efforts particuliers pour établir des liens avec les entités nationales clefs et renforcer leur capacité de tirer parti des enquêtes qu'elle mène. Elle a notamment tenu des consultations officielles et officieuses, effectué des évaluations préliminaires des capacités, invité des représentants des autorités concernées à visiter d'importantes scènes de crime et organisé des formations à l'intention de responsables nationaux pour que ceux-ci se familiarisent avec les questions de fond en rapport avec ses principales activités opérationnelles, notamment l'analyse scientifique des scènes de crime.

Grâce à des réunions avec de hauts responsables de l'administration iraquienne, l'Équipe d'enquêteurs a renforcé l'appui de haut niveau dont elle bénéficie dans le cadre de ses travaux et de la mise en œuvre du cadre stratégique pour ses activités initiales élaboré par le Conseiller spécial.



*Le Conseiller spécial et Chef de l'Équipe d'enquêteurs, Karim A. A. Khan, reçu par le Premier Ministre de l'Iraq, Adil Abdul-Mahdi. Source : Organisation des Nations Unies*

*Des résultats concrets*

Concrètement, les activités menées ont permis de renforcer la capacité des autorités nationales de tirer parti des enquêtes, notamment en mettant en place une coopération efficace entre l'Équipe d'enquêteurs et la direction chargée des charniers de la Fondation des martyrs et la direction médico-légale du Ministère de la santé.

Dans la pratique, l'Équipe d'enquêteurs et les autorités nationales compétentes ont mis au point un programme initial pour l'analyse des charniers, dans le cadre duquel elles ont entamé des travaux d'exhumation en mars 2019. Dans des déclarations publiques, le Premier Ministre de l'Iraq a souligné l'importance des travaux de l'Équipe d'enquêteurs et a répété que le Gouvernement était déterminé à l'aider à mener ses activités et à remplir son mandat.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

---

#### **4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020**

---

##### **Collecte de preuves dans le respect des normes internationales afin d'appuyer les procédures devant les juridictions nationales relatives aux crimes de l'État islamique d'Iraq et du Levant**

En 2018, l'Équipe d'enquêteurs s'est concentrée sur l'exécution des principaux travaux préparatoires et sur l'établissement d'une forte relation de confiance et de coopération avec toutes les composantes de la société iraquienne. En 2019, après avoir achevé sa phase de démarrage et déployé un nombre important de fonctionnaires sur le terrain, l'Équipe d'enquêteurs s'est consacrée au lancement de ses activités d'enquête, à la collecte de preuves et à la réalisation d'analyses afin d'appuyer les enquêtes et procédures judiciaires menées par les autorités nationales en vue d'établir la responsabilité des membres de l'EIIL accusés de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et de crimes de génocide.

*Une réponse adaptée à la situation*

La situation est la suivante : l'Équipe d'enquêteurs devra recueillir, dans le respect des normes internationales, tous les éléments de preuves pertinents (témoignages, preuves scientifiques, numériques et écrites relevant de son mandat), qui seront nombreux et complexes et qui, dans certains cas, ne pourront être collectés que pendant une période limitée.

Un exemple illustrant bien l'ampleur du travail à accomplir concerne la collecte de preuves scientifiques. Les groupes de victimes, les survivants et les témoins avec qui l'Équipe d'enquêteurs s'est entretenue initialement l'ont exhortée à accorder la priorité à l'exhumation et à l'analyse scientifique des charniers. L'Équipe a par ailleurs été informée à plusieurs reprises depuis son déploiement en Iraq que les dépouilles des victimes dans de nombreux charniers se détérioraient et qu'il importait donc d'agir aussi vite que possible pour collecter les éléments de preuve potentiels. Des photographies de charniers dans la province de Sinjar fournies par les autorités nationales montrent que les corps sont de plus en plus exposés aux éléments. Pour ce qui est de ses capacités de recherche et d'analyse numériques, l'Équipe d'enquêteurs a déjà constaté, à ce stade précoce de ses activités, qu'elle aurait besoin de ressources supplémentaires pour pouvoir traiter comme il se doit la documentation dont elle dispose, notamment le volume considérable de contenu publié au format numérique par l'EIIL, et en tirer des éléments de preuve.

En réponse, en 2020, l'Équipe d'enquêteurs renforcera ses capacités d'enquête et d'analyse scientifique et numérique, ce qui l'aidera surtout à produire des analyses détaillées des échantillons prélevés dans les charniers et à effectuer le mappage des données relatives à des crimes spécifiques tirées des documents numériques de l'EIIL.

*Des résultats concrets*

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir permettre de collecter un plus large éventail d'éléments de preuve et d'effectuer plus d'analyses dans le respect des normes internationales en vue d'appuyer les procédures nationales en lien avec des crimes commis en Iraq par l'EIIL.

Concrètement, si le résultat est atteint, les autorités nationales pourront se servir des preuves que l'Équipe d'enquêteurs aura recueillies dans le respect des normes internationales afin d'engager des poursuites contre un plus grand nombre de membres de l'EIIL ayant commis des crimes.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

### Mesure des résultats

2018	2019	2020
Absence d'éléments de preuve collectés dans le respect des normes internationales utilisables par les autorités nationales pour appuyer les procédures devant les juridictions internes	Les résultats des premiers travaux de collecte et d'analyse de preuves scientifiques, testimoniales, numériques et écrites sont transmis aux autorités nationales pour leur permettre de combler les lacunes en matière de preuve qui entravent les procédures nationales	Des États Membres engagent des poursuites contre des membres de l'EUIL en s'appuyant sur les éléments de preuve que l'Équipe d'enquêteurs aura recueillis et sur les analyses poussées qu'elle aura effectuées dans le respect des normes internationales applicables

345. Les principales tâches incombant à l'Équipe d'enquêteurs et au Conseiller spécial et Chef de l'Équipe d'enquêteurs sont définies dans la résolution 2379 (2017) du Conseil de sécurité. Le mandat qui lui a été confié continuera de guider l'Équipe d'enquêteurs dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

## 5. Produits retenus pour la période 2018-2020

346. On trouvera dans le tableau 44 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé au paragraphe 343 ci-dessus.

Tableau 44

### Produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	2018 Produits prévus	2018 Produits livrés	2019 Produits prévus	2020 Produits prévus
<b>Produits quantifiés</b>				
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	1	1	2	2
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	1	1	2	2
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	–	–	3	5
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	–	–	6	15
<b>Produits non quantifiés</b>				
<b>C. Activités de fond</b>				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête				
Bases de données et supports numériques				

	2018 Produits prévus	2018 Produits livrés	2019 Produits prévus	2020 Produits prévus
<b>D. Activités de communication</b>				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information				
Relations extérieures et relations avec les médias				
Plateformes numériques et contenus multimédias				

## 6. Principaux écarts et variations concernant les produits

### Variations entre les prévisions pour 2020 et pour 2019

347. S'agissant des séminaires, des ateliers et des activités de formation, la variation s'explique par l'augmentation prévue du nombre d'ateliers et de séances de formation organisés à l'intention des autorités irakiennes en coopération avec les organisations internationales et régionales et les États Membres concernés. Ces ateliers auront pour but de renforcer les tribunaux et les autres organes de l'appareil judiciaire iraquien afin de faciliter leur participation aux travaux de l'Équipe d'enquêteurs. Elle s'explique également par la multiplication prévue des activités opérationnelles de l'Équipe d'enquêteurs, qui nécessitera un renforcement des échanges avec les autorités nationales pour garantir la complémentarité des efforts.
348. S'agissant des activités ou documentation techniques, la variation s'explique par le fait qu'il est prévu de constituer de plus nombreux dossiers pénaux détaillés établissant la responsabilité des membres de l'EIIL accusés de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et de crimes de génocide. Elle s'explique également par l'expansion prévue des activités opérationnelles de l'Équipe d'enquêteurs en 2020 en réponse aux besoins recensés en 2018 et dans le cadre du renforcement des capacités d'enquête des Groupes des enquêtes sur le terrain.

## B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020

### Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 45

#### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2018	2019	2020		Variation
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Total des ressources nécessaires	Dépenses non renouvelables	2019-2020 Augmentation/ diminution
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) - (2)
Personnel civil	397,9	10 742,7	13 004,5	–	2 261,8
Dépenses opérationnelles	845,6	8 827,1	7 334,2	–	(1 492,9)
<b>Total (déduction faite des contributions du personnel)</b>	<b>1 243,5</b>	<b>19 569,8</b>	<b>20 338,7</b>	<b>–</b>	<b>768,9</b>

Tableau 46  
Effectifs nécessaires

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total</i>
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Service mobile/ sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Total (personnel recruté sur le plan international)</i>	<i>Adminis- trateurs</i>	<i>Agents locaux</i>		
Effectif approuvé pour 2019	-	1	-	2	5	15	13	-	36	42	-	78	21	29	7	135
Effectif proposé pour 2020	-	1	-	2	5	15	17	4	44	44	-	88	23	29	8	148
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	-	4	4	8	2	-	10	2	-	1	13

349. Le montant des ressources demandées au titre de l'Équipe d'enquêteurs pour 2020 s'élève à 20 338 700 dollars (déduction faite des contributions du personnel). Il permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel (13 004 500 dollars) afférents au maintien de 135 postes temporaires (1 SSG, 2 D-1, 5 P-5, 15 P-4, 13 P-3, 42 SM, 21 AN, 29 AL et 7 V NU), à l'augmentation nette de 13 postes temporaires qui est proposée (4 P-3, 4 P-2, 2 SM, 2 AN et 1 VNU) et au déploiement proposé de 15 membres du personnel fournis par le Gouvernement. Il permettrait également de couvrir les dépenses opérationnelles (7 334 200 dollars), à savoir les dépenses afférentes aux consultants et aux services de consultants (296 900 dollars), aux voyages officiels (821 800 dollars), aux installations et aux infrastructures (1 749 500 dollars), aux transports terrestres (251 300 dollars), aux opérations aériennes (107 500 dollars), à l'informatique et aux communications (3 023 600 dollars), aux services médicaux (157 600 dollars) et aux fournitures, services et matériel divers (926 000 dollars).
350. En ce qui concerne le financement de l'Équipe d'enquêteurs pour l'exercice biennal 2018-2019, dans sa résolution 73/279 A (sect. XIV, par. 24), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de faire figurer dans les prochains projets de budget toutes les propositions pertinentes concernant les structures organisationnelles, le niveau des effectifs et les ressources nécessaires, compte tenu de ce qui aura été constaté sur le terrain. À cet égard, il est prévu de modifier les effectifs de l'Équipe d'enquêteurs (augmentation nette de 13 postes temporaires) comme suit :
- a) Création de 16 postes temporaires :
    - i) Un poste temporaire de fonctionnaire de l'information (Volontaire des Nations Unies) au sein du Bureau du Conseiller spécial, dont la ou le titulaire sera chargé de fournir un appui dans le domaine de la communication et de l'information de la population et de soutenir le Bureau de l'information, dont la charge de travail augmentera du fait de la création d'un portail en ligne permettant au public de consulter les éléments de preuve non soumis à restriction ;
    - ii) Sept postes temporaires au sein du Bureau des enquêtes sur le terrain [1 assistant(e) spécial(e) (P-3), 1 juriste (P-3), 3 enquêteurs adjoints de 1<sup>re</sup> classe (P-2) et 2 spécialistes des questions d'état de droit (administrateurs recrutés sur le plan national)], dont les titulaires devront collecter un volume important d'éléments de preuve de natures diverses et renforcer les activités sur le terrain dans les zones les plus touchées par les crimes commis par l'EIIL ;
    - iii) Cinq postes temporaires au sein du Bureau de l'analyse [1 enquêteur(euse) en criminalistique informatique (P-3), 1 spécialiste des systèmes informatiques (P-3), 1 enquêteur(euse) en criminalistique informatique (adjoint(e) de 1<sup>re</sup> classe) (P-2) et 2 assistants aux archives (agents du Service mobile)] dont les titulaires renforceront les

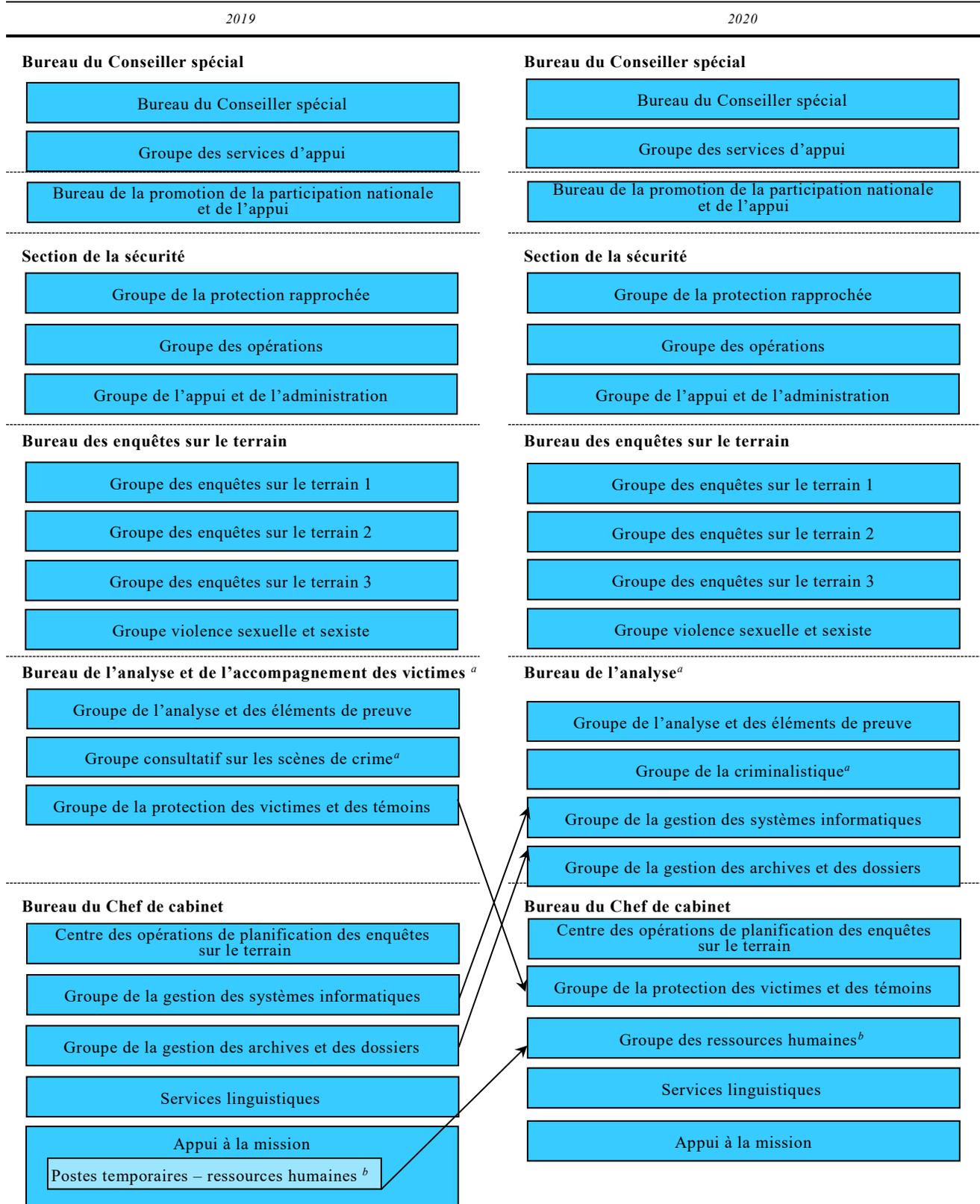
capacités techniques du Bureau et viendront prêter renfort à son personnel chargé d'analyser les preuves collectées par le Bureau des enquêtes sur le terrain et d'en faciliter le stockage et la préservation ;

- iv) Trois postes temporaires au sein du Bureau du Chef de cabinet [1 spécialiste de la protection et de l'accompagnement des témoins (P-3) et 2 traducteurs (agents du Service mobile)] dont les titulaires seront chargés d'aider l'Équipe d'enquêteurs à établir des liens avec les victimes et les témoins et à traduire les nombreux éléments de preuve numériques et écrits que celle-ci collectera ;
- b) Suppression de trois postes temporaires au sein de la Section de la sécurité [1 coordonnateur(trice) des mesures de sécurité (P-3), 2 agents de protection rapprochée (agents du Service mobile)]. L'Équipe d'enquêteurs, qui reste confrontée à un niveau de menace élevé et à des risques graves, a toujours besoin de capacités importantes en matière de sécurité, mais elle a pu revoir à la baisse le niveau d'appui dont elle a besoin pour pouvoir exécuter ses principales activités de fond. Ces postes temporaires seront supprimés pour faciliter la création d'autres postes temporaires au sein des Groupes des enquêtes sur le terrain, qui auront des besoins accrus en compétences spécialisées ;
- c) Transfert proposé de 20 postes temporaires :
  - i) Il est proposé de transférer à New York un poste temporaire de spécialiste des questions politiques (hors classe) (P-5) du Bureau du Conseiller spécial, dont la ou le titulaire sera chargé de remplir des fonctions de soutien. Ce transfert permettra à l'Équipe d'enquêteurs d'être représentée par un(e) haut(e) responsable au Siège, ce dont elle a besoin en tant qu'entité indépendante et autonome du système des Nations Unies. La ou le spécialiste des questions politiques (hors classe) sera chargé au premier chef de représenter l'Équipe d'enquêteurs dans le cadre de dialogues de haut niveau avec les États Membres, les entités des Nations Unies, les représentants de la société civile et d'autres partenaires au Siège et devra également gérer et coordonner la mobilisation et le versement des contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale créé pour aider l'Équipe à exécuter son mandat. Ce transfert se faisant au détriment des capacités en matière d'affaires politiques du Bureau du Conseiller spécial, il est proposé d'y transférer un poste temporaire d'assistant(e) spécial(e)/spécialiste des questions politiques (P-3) du Bureau du Chef de cabinet. Un poste temporaire de spécialiste des questions politiques (P-4) serait par ailleurs transféré du Groupe des services d'appui au Bureau du Chef de cabinet ;
  - ii) Il est également proposé de transférer le Groupe de la gestion des systèmes informatiques [1 spécialiste des systèmes d'information (P-4), 1 spécialiste des systèmes d'information (P-3), 1 spécialiste des systèmes d'information (Volontaire des Nations Unies) et 1 assistant(e) administratif(ve) (agent(e) du Service mobile)] et le Groupe de la gestion des archives et des dossiers [1 spécialiste de la gestion de l'information (P-4), 1 spécialiste de la gestion de l'information (adjoint(e) de 1<sup>re</sup> classe) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national)] du Bureau du Chef de cabinet au Bureau de l'analyse pour assurer la cohérence entre les activités de ces deux groupes et celles du Groupe de l'analyse et des éléments de preuve, qui est chargé au premier chef d'analyser les éléments écrits ou numériques récoltés par l'Équipe d'enquêteurs. Ces transferts permettront au Bureau de l'analyse d'assurer la cohérence des démarches et de clarifier la chaîne de responsabilité et d'intégrité pour ce qui est de la réception et du traitement des éléments de preuve collectés par l'Équipe d'enquêteurs ;
  - iii) Il est par ailleurs proposé de transférer le Groupe de la protection des victimes et des témoins [1 spécialiste de la protection et de l'accompagnement des témoins (P-4), 1 assistant(e) administratif(ve) (agent(e) du Service mobile), 1 spécialiste des questions d'état de droit (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national), 1 interprète de terrain adjoint(e) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) et 1 juriste (Volontaire des Nations Unies)] du Bureau de l'analyse au Bureau du Chef de cabinet pour permettre

à ce dernier de veiller, indépendamment du Bureau des enquêtes sur le terrain et du Bureau de l'analyse, à ce que les décisions relatives à la protection des victimes et des témoins soient prises en tenant compte de toutes les considérations pertinentes. Ce transfert permettrait également au Bureau de l'analyse de se concentrer sur sa fonction principale de traitement et d'analyse des informations et des éléments de preuve. Dans le cadre de ce transfert, le Bureau de l'analyse et de l'accompagnement des victimes serait rebaptisé Bureau de l'analyse. Le Groupe consultatif sur les scènes de crime, qui dépend de ce Bureau, serait rebaptisé Groupe de la criminalistique ;

- iv) Il est proposé de transférer un poste temporaire de fonctionnaire d'administration (adjoint(e) de 1<sup>re</sup> classe) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) du Bureau du Chef de cabinet au secrétariat de la Section de la sécurité. La ou le titulaire du poste temporaire serait chargé de soutenir le chef du service de sécurité en fournissant un appui administratif à même de faciliter les tâches quotidiennes de la Section ;
- v) Il est proposé de transférer un poste temporaire d'assistant(e) aux systèmes d'information (Volontaire des Nations Unies) du Bureau du Chef de cabinet au Groupe de la criminalistique du Bureau de l'analyse. La ou le titulaire de ce poste, qui remplissait jusqu'ici des fonctions d'appui à la mission, contribuerait à l'exécution des activités de fond de l'Équipe d'enquêteurs relatives à la collecte, au stockage et à l'analyse des éléments de preuve numériques liés aux crimes de l'EIIL ;
- vi) Il est proposé de transférer 4 postes temporaires [1 partenaire ressources humaines (P-4), 1 spécialiste des ressources humaines (P-3) et 2 assistants chargés des ressources humaines (agents locaux)] de la composante appui à la mission du Bureau du Chef de cabinet au nouveau Groupe des ressources humaines, qui dépendra de ce même Bureau. Les titulaires des postes concernés mettront au service de l'Équipe d'enquêteurs leurs compétences spécialisées en matière de gestion des ressources humaines et leur connaissance approfondie des besoins fonctionnels et opérationnels de l'Équipe.

**Modifications qu'il est proposé d'apporter aux bureaux et groupes**



(Voir notes page suivante)

(Notes de la figure)

<sup>a</sup> Bureau/groupe rebaptisé.

<sup>b</sup> Les postes temporaires dont les titulaires sont chargé(e)s de la gestion des ressources humaines sont transférés pour créer le Groupe des ressources humaines.

→ Transfert de Groupe.

351. Le montant des dépenses de personnel a été calculé en utilisant un taux de vacance de 41,0 % pour les postes temporaires soumis à recrutement international, de 76,0 % pour ceux d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et de 55,0 % pour ceux d'agent(e) des services généraux.
352. La variation (à la hausse) entre les ressources proposées pour 2020 et le budget approuvé pour 2019 s'explique par l'augmentation des dépenses prévues au titre du personnel civil, qui résulte de l'application d'un taux de vacance de 41 % pour les postes temporaires soumis à recrutement international (contre 60 % en 2019) et de l'augmentation nette du nombre de postes temporaires soumis à recrutement international ou national (12 de plus) et de postes temporaires de Volontaires des Nations Unies (1 de plus). Cette augmentation est partiellement compensée par la réduction prévue des dépenses opérationnelles, due essentiellement au fait que la majorité du matériel informatique et de communication a été acheté en 2019, au non-renouvellement de crédits prévus au titre de services liés aux opérations aériennes et à la diminution des crédits prévus au titre des honoraires de formation, des fournitures et des services, des frais de fret divers et d'autres services.

### **Ressources extrabudgétaires**

353. En 2019, il est prévu d'utiliser des ressources extrabudgétaires d'un montant total de 4 500 000 dollars afin d'appuyer les activités opérationnelles spécialisées de l'Équipe d'enquêteurs relatives à l'exhumation et à l'analyse des charniers, de permettre l'utilisation de matériel spécialisé destiné aux analyses scientifiques, de renforcer les mesures de protection des victimes et des témoins (notamment en offrant une assistance psychosociale aux personnes souhaitant collaborer avec l'Équipe et participer à ses travaux) et de numériser les documents recueillis par l'Équipe auprès des autorités irakiennes et d'autres sources.
354. En 2020, il est prévu d'utiliser des ressources extrabudgétaires d'un montant total de 7 000 000 dollars pour financer des activités dans divers domaines spécialisés menées en vue d'appuyer les activités d'enquête de l'Équipe d'enquêteurs, notamment l'exhumation et l'analyse d'autres charniers, le renforcement des capacités spécialisées de l'Équipe relatives aux enquêtes sur les crimes commis contre des enfants et la poursuite du renforcement de l'appui fourni aux victimes et à leur famille pour leur permettre de dialoguer avec l'Équipe dans un environnement contrôlé et sûr.